

DÉVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD1532 À LA SUITE DE L'ÉBOULEMENT ROCHEUX DU 25 JUILLET 2024 SUR LA COMMUNE DE LA RIVIÈRE



DIAGNOSTIC FAUNE, FLORE ET MILIEUX NATURELS

20 JANVIER 2026

Maître d'Ouvrage	Rédacteur
	
Conseil départemental de l'Isère 7 rue Fantin Latour 38022 Grenoble 04 76 00 38 38	ACTIERRA VIENNE 30 avenue du Général Leclerc 38217 Vienne 04 74 53 86 50

L'utilisation de ce document est limitée au strict cadre du projet.

Version originale - Toute modification à l'insu d'Actierra dégagera celui-ci de sa responsabilité.

Toute utilisation partielle ou totale en dehors du cadre du projet implique l'accord écrit d'Actierra.

Indice	Date	Modifications	Établi	Vérifié	Approuvé
A	14/11/2025	Première version	Louis BUTTIN Pauline BUISSON	Alexandre DELBÉ	Hugues TUPHILE
B	25/11/2025	Reprise commentaires MOA	Louis BUTTIN Pauline BUISSON	Alexandre DELBÉ	Hugues TUPHILE
C	20/01/2026	Reprise commentaires MOA	Louis BUTTIN	Fabien HUBLÉ	Fabien HUBLÉ

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU PROJET 5

II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE 6

1. Données bibliographiques consultées 7

2. Contexte écologique de la zone d'étude 7

3. Données d'observation existantes 10

4. Conclusion de l'analyse bibliographique 15

III. DIAGNOSTIC FAUNE-FLORE 16

a) Méthodologie des protocoles d'inventaire 16

i. Flore et habitats 17

ii. Zones humides 17

iii. Avifaune 21

iv. Amphibiens 22

v. Reptiles 22

vi. Mammifères terrestres 23

vii. Chiroptères 23

viii. Lépidoptères diurnes 25

ix. Orthoptères 25

x. Odonates 25

b) Méthodologie d'évaluation des enjeux écologiques 26

i. La composition spécifique 27

ii. Le caractère remarquable de l'habitat 30

iii. Signification du niveau d'enjeu évalué pour le projet 31

c) État actuel de la biodiversité 32

i. Habitats 32

ii. Flore 42

iii. Zones humides 49

iv. Amphibiens 53

v. Avifaune 55

vi. Reptiles 59

vii. Mammifères terrestres 61

viii. Chiroptères 62

ix. Entomofaune 63

IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX 66

V. CONCLUSION 67

VI. ANNEXES 70

1. Liste des espèces observées dans la zone d'étude élargie 70

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation 5

Figure 2 : Définition des zones d'études 6

Figure 3 : Contexte de la zone d'étude dans le SRADDET 7

Figure 4 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la zone d'étude 8

Figure 5 : Localisation des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt à proximité de la zone d'étude 9

Figure 6 : Zone étudiée lors du pré-diagnostic écologique réalisé en 2024 dans le cadre du même projet 10

Figure 7 : Démarche d'identification des zones humides 18

Figure 8 : Classification des sols selon les classes d'hydromorphies (GEPPA, 1981) 19

Figure 9 : Localisation des sondages pédologiques sur la zone d'étude 20

Figure 10 : Réalisation de 7 points d'écoute pour couvrir l'ensemble de la zone d'étude 21

Figure 11 : Localisation des plaques reptiles disposées sur la zone d'étude 22

Figure 12 : Identification des traces de dentition (Source : LPO) 23

Figure 13 : Cycle de vie chez les chiroptères comprenant 4 phases rythmées par les saisons impliquant changement d'habitats et de paramètres physiologiques (source : SFEPM) 23

Figure 14 : Pose de 2 enregistreurs automatiques d'ultrasons SM4bat-FS 24

Figure 15 : Diagramme d'attribution du niveau d'enjeu écologique pour un habitat 26

Figure 16 : Classification l'état de conservation global des espèces végétales et animales 27

Figure 17 : Cartographie des habitats au sein de la zone d'étude (portion nord) 33

Figure 18 : Cartographie des habitats au sein de la zone d'étude (portion sud) 34

Figure 19 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats au sein de la zone d'étude (portion nord) 35

Figure 20 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats au sein de la zone d'étude (portion sud) 36

Figure 21 : Photographies d'espèces exotiques envahissantes prises sur site (© Actierra, 2025) 46

Figure 22 : Localisation des espèces exotiques envahissantes 48

Figure 23 : Localisation des zones humides et du Versoud au droit de la zone d'étude (portion nord) 51

Figure 24 : Localisation des zones humides et du Versoud au droit de la zone d'étude (portion sud) 52

Figure 25 : Habitats favorables à la reproduction des amphibiens sur la zone d'étude 53

Figure 26 : Mare temporaire sur site avec présence de nombreux individus du complexe des Grenouilles vertes 53

Figure 27 : Localisation des amphibiens observés sur la zone d'étude 54

Figure 28 : Zone de nidification du Rougequeue noir sur le site (©Actierra, 2025) 55

Figure 29 : Localisation des zones de contact de l'avifaune menacée et des espèces nicheuses protégées 58

Figure 30 : Localisation des reptiles protégés observés dans l'emprise de la zone d'étude 60

Figure 31 : Tas de bois favorable refuge favorable au Hérisson d'Europe (©Actierra, 2025) 61

Figure 32 : Espace boisé sud favorable à l'activité de l'Ecureuil roux (©Actierra, 2025) 61

Figure 33 : Cartographie des enjeux globaux identifiés sur la zone d'étude (portion nord) 68

Figure 34 : Cartographie des enjeux globaux identifiés sur la zone d'étude (portion sud) 69

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des espèces floristiques à enjeu de conservation mentionnées dans la bibliographie 14

Tableau 2 : Synthèse des espèces exotiques envahissantes mentionnées dans la bibliographie 14

Tableau 3 : Dates d'intervention pour les inventaires naturalistes 16

Tableau 4 : Dates d'intervention des inventaires chiroptères 24

Tableau 5 : Listes rouges de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à l'échelle nationale et régionale 27

Tableau 6 : Texte réglementaire concernant la protection des espèces et des habitats 28

Tableau 7 : Catégorisation du niveau d'enjeu de la faune selon le statut de conservation des espèces.....29

Tableau 8 : Catégorisation du niveau d'enjeu de la flore selon le statut de conservation des espèces.....29

Tableau 9 : Catégorisation de l'enjeu d'un habitat selon sa potentialité écologique et son intérêt communautaire 30

Tableau 10 : Implication du niveau d'enjeu des habitats pour le projet 31

Tableau 11 : Liste des habitats recensés au sein de la zone d'étude.....32

Tableau 12 : Liste des espèces floristiques inventoriées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire 42

Tableau 13 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées.....45

Tableau 14 : Synthèse des résultats des sondages pédologiques 49

Tableau 15 : Liste des espèces d'oiseaux ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire 56

Tableau 16 : Liste des espèces de reptiles inventoriées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaires.....59

Tableau 17 : Liste des espèces de mammifères terrestres ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire 61

Tableau 18 : Liste des espèces de chiroptères inventoriés ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire 62

Tableau 19 : Liste des espèces de lépidoptères diurnes recensées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire 63

Tableau 20 : Liste des espèces d'odonates recensées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire 64

Tableau 21 : Liste des espèces d'orthoptères inventoriées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire 65

Tableau 22 : Liste des espèces d'oiseaux observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation 70

Tableau 23 : Liste des espèces d'amphibiens observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation 72

Tableau 24 : Liste des espèces de chiroptères observées au sein de la zone d'étude élargie avec ses statuts de protection et de conservation 72

Tableau 25 : Liste des espèces floristiques observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation 72

Tableau 26 : Liste des espèces entomologiques observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation 73

Tableau 27 : Liste des espèces floristiques observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation 74

I. PRESENTATION DU PROJET

Le 25 juillet 2024, un éboulement rocheux s'est produit sur la Route Départementale RD1532, en Isère, sur le versant du coteau d'Artets. L'événement s'est produit entre les communes de La Rivière (38338) et de Saint-Gervais (38390), à la limite de l'Albenc, sur la rive gauche de l'Isère, en aval de Tullins et à environ 30 km au sud-ouest de Grenoble (cf. [Figure 1](#)). Depuis cet événement, au cours duquel environ un million de mètres cubes de terre, de roches et de débris se sont effondrés, la RD1532, ancienne route nationale et principal axe de circulation (environ 7 000 véhicules circulaient quotidiennement) reliant Grenoble à la communauté de Valence Romans Agglo sur cette rive, est entièrement bloquée.

Depuis, deux autres éboulements se sont produits, toujours en provenance de la carrière de La Rivière, rappelant que le versant du Coteau d'Artets reste très fragile. Le 31 mars 2025 environ 100 000 mètres cube sont tombés. Plus récemment, dans le week-end du 19 et 20 juillet, les intempéries ont provoqué un nouvel éboulement dont les conséquences n'ont pas encore été mesurées.

Afin de rétablir l'axe de circulation, le Conseil Départemental de l'Isère (CD38) envisage de créer un nouveau tracé pour la RD1532. Celui-ci serait situé aussi loin que possible du coteau d'Artets, en raison du risque élevé d'éboulement, mais également à distance de l'Isère, qui borde la zone et présente un risque d'inondation. Ce projet devra aussi prendre en compte les contraintes géologiques, notamment la présence de sols argileux ainsi que les contraintes écologiques.

À ce titre, un diagnostic écologique a été réalisé afin d'identifier les enjeux écologiques du site et adapter le projet d'aménagement en conséquence.

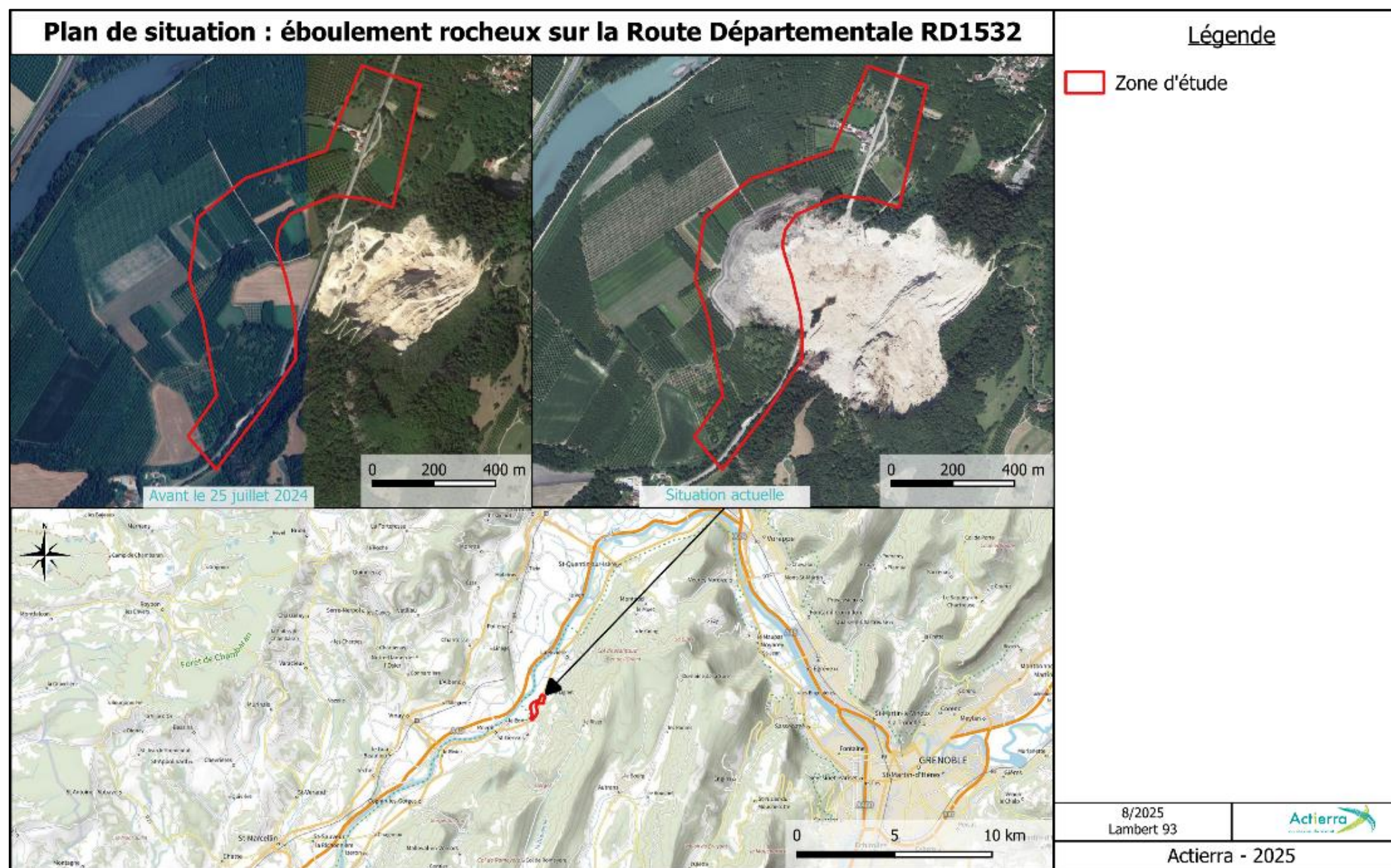


Figure 1 : Plan de situation

II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Dans un diagnostic écologique, la bibliographie sert à recueillir et analyser les données existantes sur la biodiversité d'un site avant les inventaires de terrain. Elle permet d'identifier les espèces déjà répertoriées, les habitats présents, les zonages écologiques et les études antérieures menées sur le secteur. Cette recherche préalable aide à orienter les prospections naturalistes, à cibler les enjeux écologiques majeurs et à contextualiser les observations de terrain. Elle contribue ainsi à une évaluation plus complète et pertinente de la zone étudiée.

Pour assurer une évaluation complète des enjeux écologiques, trois zones d'étude ont été définies (cf. [Figure 2](#)) :

- **La zone d'étude** qui correspond à l'emprise du projet et ses abords proches permettant d'identifier la biodiversité pouvant être impactée directement par le projet. C'est sur celle-ci que les inventaires écologiques sont effectués ;
- **La zone d'étude élargie** qui englobe les habitats et espèces pouvant être impactés indirectement par le projet (nuisances, pollution, etc.). Cette zone, définie par un élargissement de 500 mètres autour de la zone d'étude, a fait l'objet d'une analyse bibliographique des données d'observations existantes ;
- **La zone d'étude éloignée** qui permet d'intégrer les enjeux de conservation à une échelle plus large et de s'assurer que le projet ne compromet pas des objectifs écologiques plus vastes. Étant donné la faible emprise de l'aménagement prévu, cette zone d'étude éloignée, définie par un rayon de 2,5 km autour de la zone d'étude est utilisée pour recenser les zonages de protection et d'inventaires ainsi que les continuités écologiques.

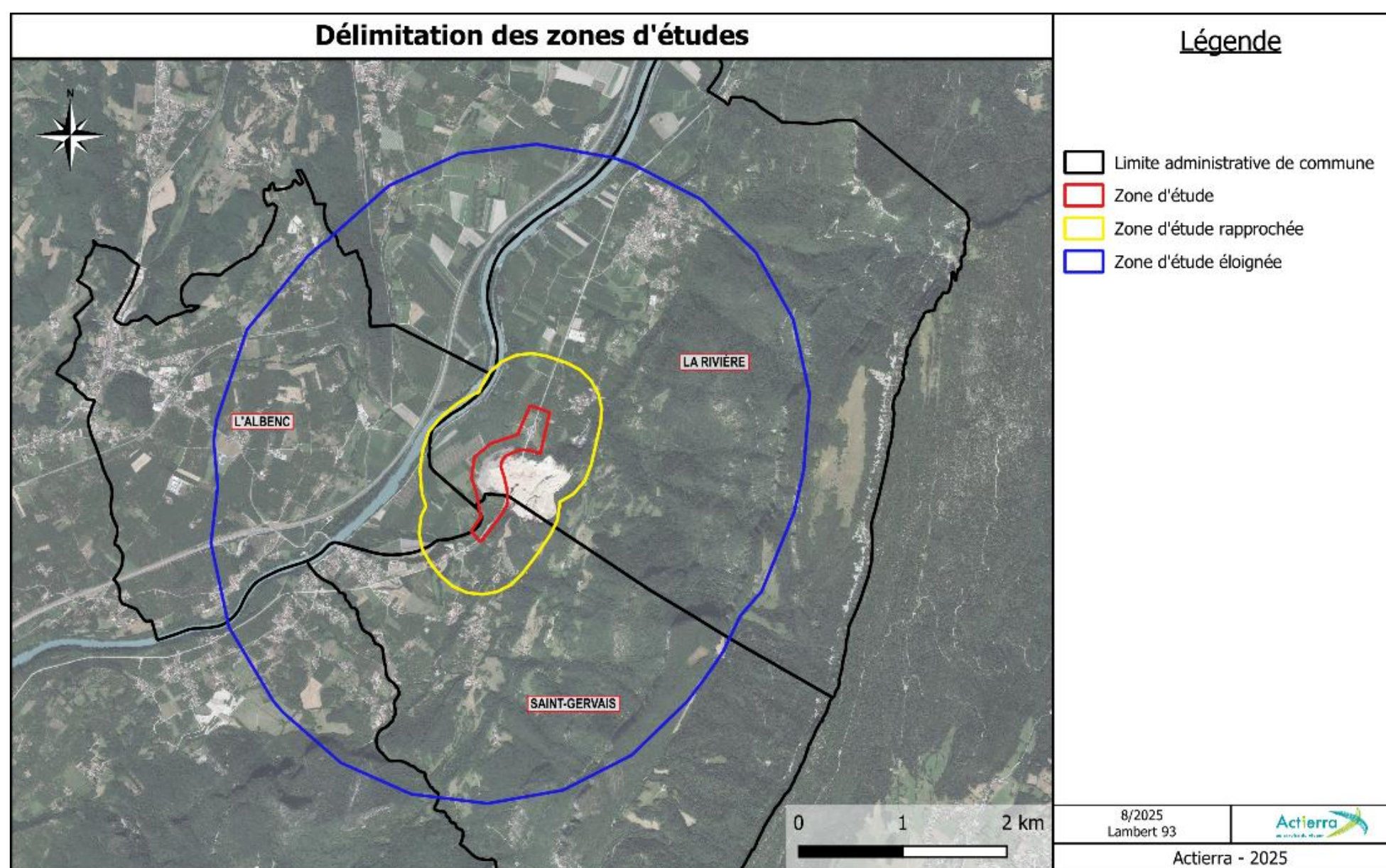


Figure 2 : Définition des zones d'études

1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTEES

La présente analyse bibliographique se divise en 2 parties.

La première partie concerne l'analyse du contexte écologique de la zone d'étude en prenant en compte les données des zonages d'inventaires et de protections (source : [INPN](#)) ainsi que celles du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Celui-ci identifie les continuités écologiques à préserver à l'échelle régionale et guide l'aménagement du territoire en intégrant les enjeux environnementaux (cf. [Figure 3](#)). Quant aux zonages d'inventaires et de protections comme les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ou encore les Espaces Naturels Sensibles (ENS), ils permettent d'évaluer les contraintes réglementaires et écologiques influençant le secteur étudié (cf. [Figure 4](#)).

La seconde partie est dédiée à l'analyse des données d'observation existantes des espèces, en s'appuyant sur la plateforme Biodiv'AURA Expert ainsi que les études antérieures éventuelles. Biodiv'AURA est l'outil régional du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) en Auvergne-Rhône-Alpes, permettant d'accéder aux relevés naturalistes disponibles et d'identifier les espèces recensées sur le territoire. Cette analyse contribue à affiner la connaissance de la biodiversité locale et oriente les inventaires de terrain, en ciblant les groupes d'espèces ou les secteurs nécessitant une attention particulière, notamment les espèces protégées et menacées.

2. CONTEXTE ECOLOGIQUE DE LA ZONE D'ETUDE

Le SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes met en évidence un corridor écologique d'intérêt régional traversant la zone d'étude (cf. [Figure 3](#)). Ce corridor s'inscrit dans la Trame verte et bleue, dispositif national visant à enrayer la perte de biodiversité en reconnectant les habitats naturels fragmentés. Il constitue une continuité écologique structurante à l'échelle régionale et fait l'objet d'une attention particulière dans les documents d'urbanisme et les politiques d'aménagement du territoire.

Ce corridor est constitué majoritairement de milieux ouverts, tels que prairies, pelouses sèches et formations rocheuses. Ces milieux sont particulièrement favorables à une biodiversité spécifique, notamment une entomofaune et une herpétofaune sensibles à la fragmentation des habitats. **En reliant deux réservoirs de biodiversité majeurs classés en ZNIEFF de type 1** (cf. [Figure 4](#)), **ce corridor joue un rôle fondamental de connectivité écologique locale** :

- À l'est, la ZNIEFF de type 1 « Pelouse sèche et rochers de Verdun », qui abrite une mosaïque de pelouses calcicoles et d'affleurements rocheux, écosystèmes reconnus pour leur richesse floristique, incluant des espèces patrimoniales et parfois endémiques.
- À l'ouest, la ZNIEFF de type 1 « Vallon des Écouges », en partie intégrée à l'Espace Naturel Sensible « Les Écouges » (cf. [Figure 5](#)). Ce site présente une grande diversité écologique, avec des habitats forestiers, rupestres et humides, offrant une niche à de nombreuses espèces protégées, notamment des chiroptères et oiseaux rupestres.

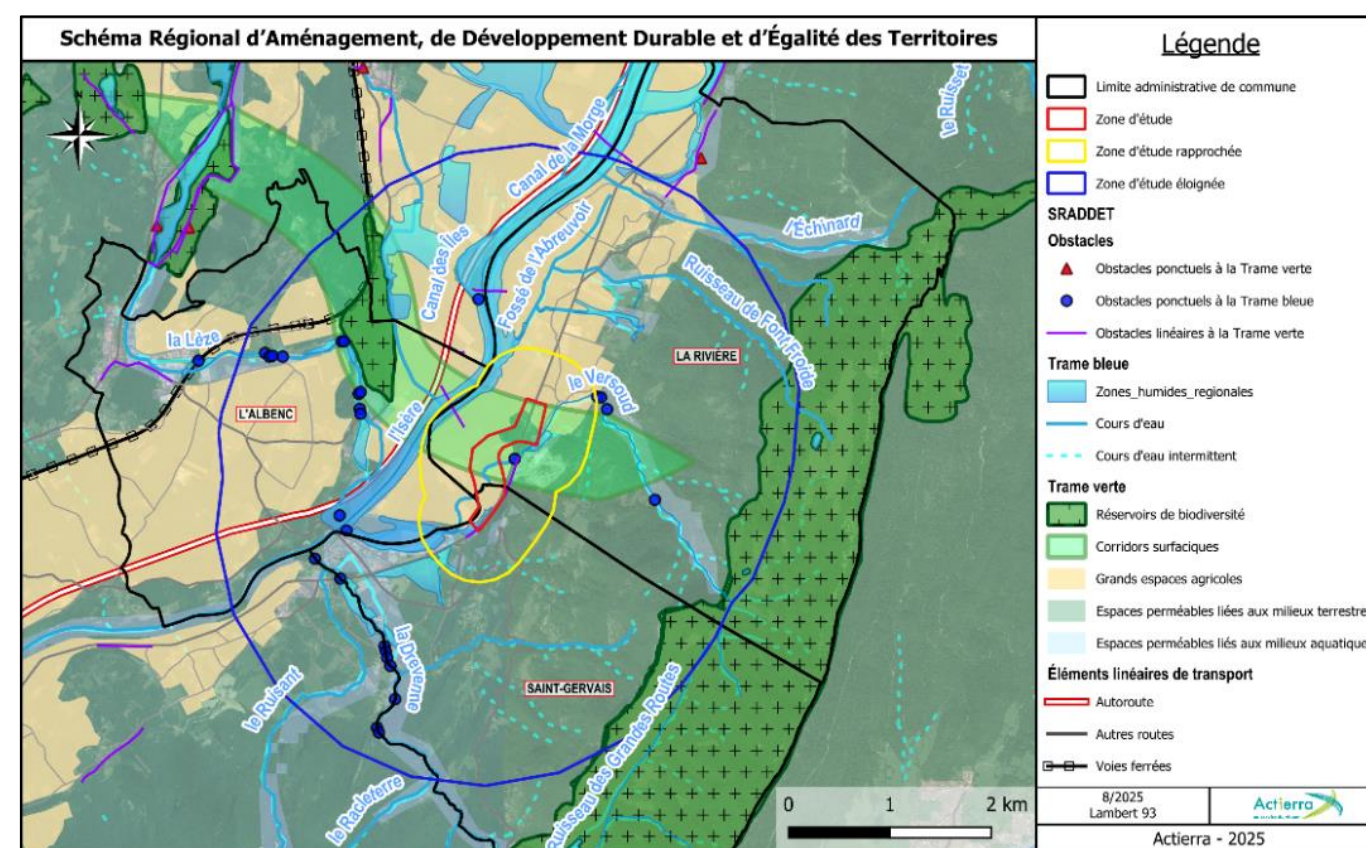


Figure 3 : Contexte de la zone d'étude dans le SRADDET

Ces deux ZNIEFF de type 1 sont également inclus dans des ZNIEFF de type 2, qui englobent des unités paysagères et écologiques plus vastes :

- À l'est, les chaînons septentrionaux du Vercors forment une barrière montagneuse avec une forte naturalité, jouant le rôle de refuge pour la faune en altitude et de corridor climatique (migration altitudinale en réponse au changement climatique).
- À l'ouest, la vallée de l'Isère constitue une zone fonctionnelle importante, composée en grande partie de zones humides, reconnues pour leur rôle dans la régulation hydrologique, le stockage du carbone et la reproduction de nombreuses espèces aquatiques et semi-aquatiques.

Ces éléments confirment l'importance de la zone d'étude comme interface écologique, à la fois zone de transition et connecteur fonctionnel entre milieux montagnards et milieux de plaine alluviale.

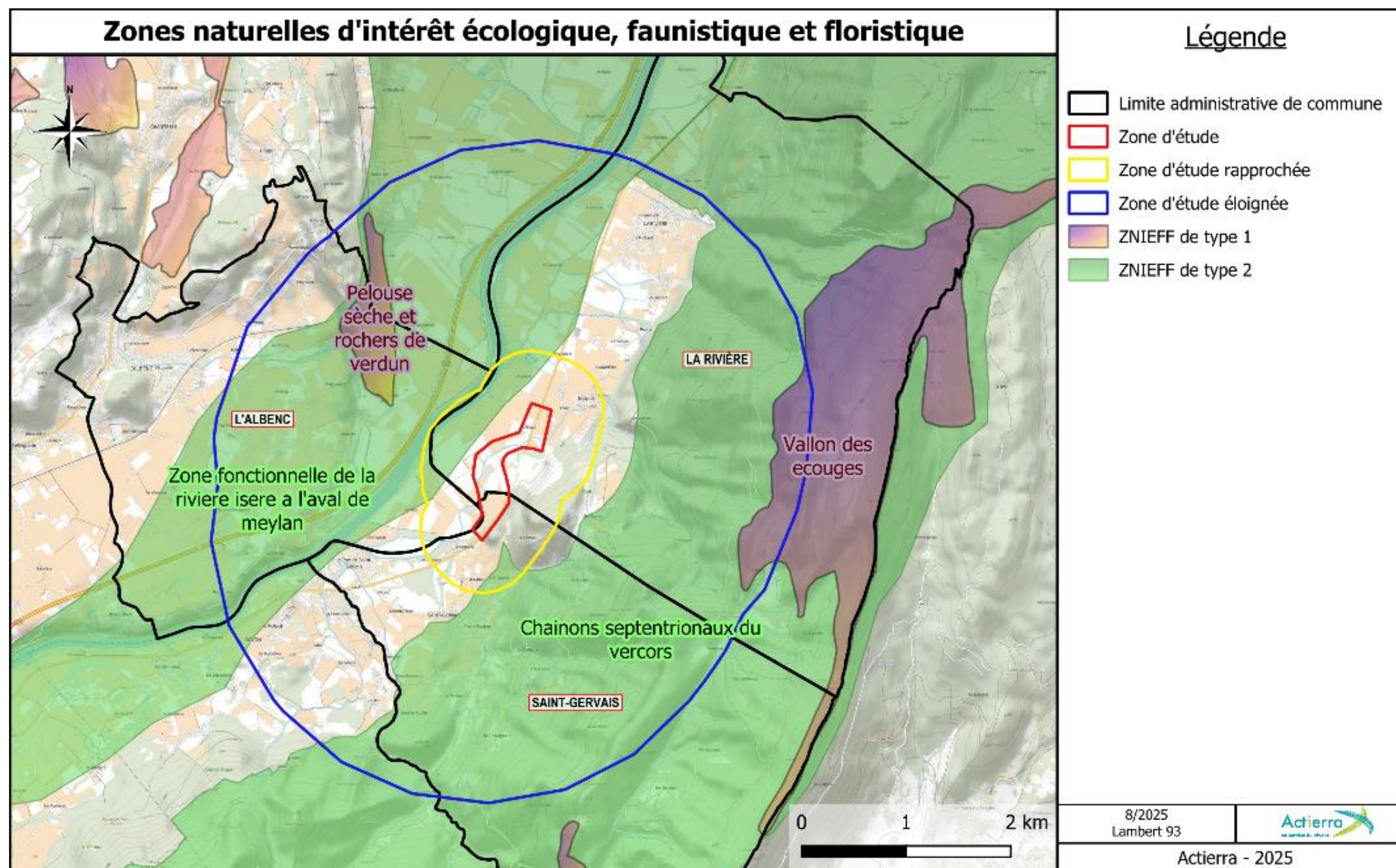


Figure 4 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la zone d'étude

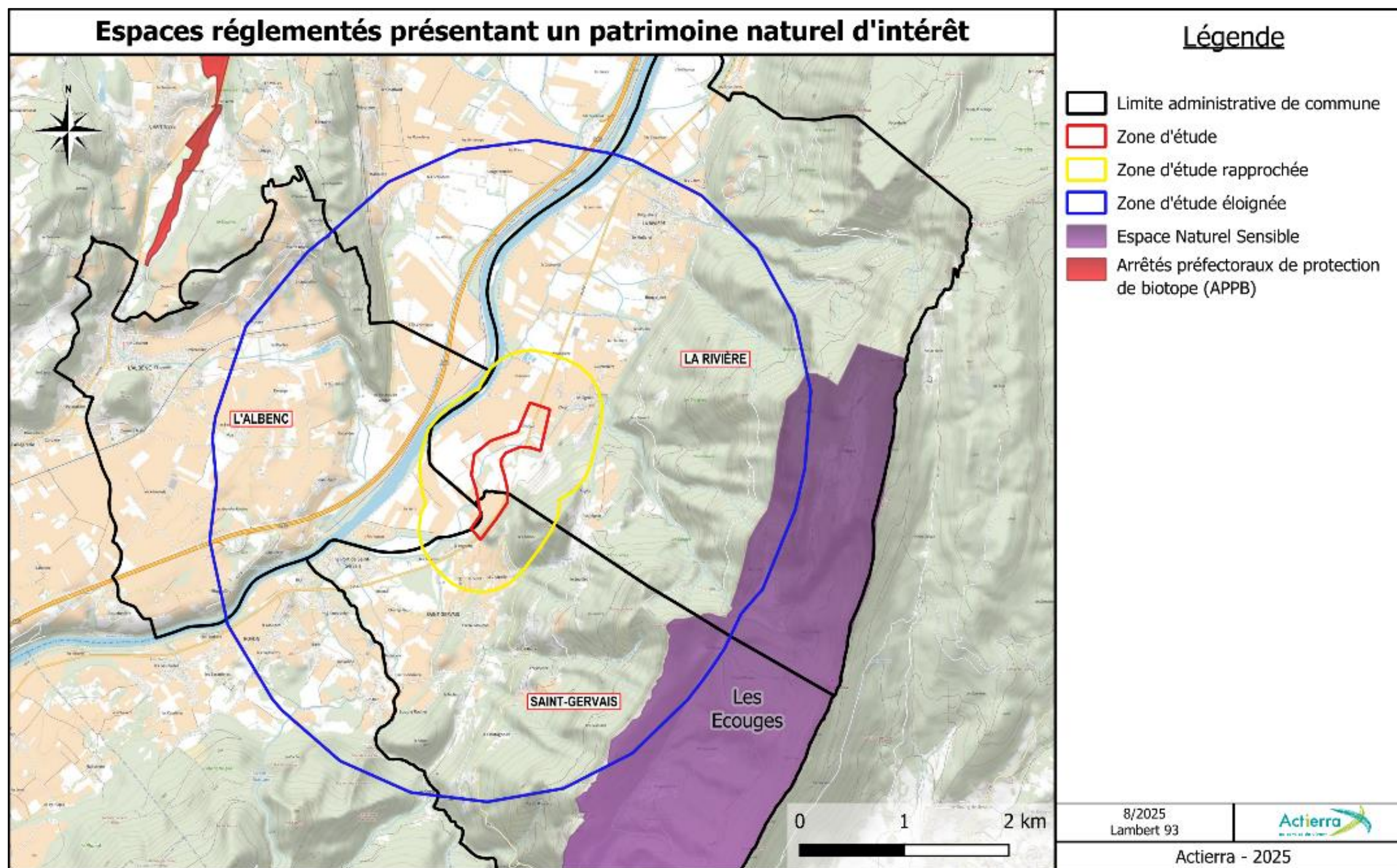


Figure 5 : Localisation des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt à proximité de la zone d'étude

Le SRADDET identifie également des obstacles majeurs à la continuité écologique, affectant à la fois la Trame verte (milieux terrestres) et la Trame bleue (milieux aquatiques) :

- La RD1532 avant l'éboulement rocheux, constituant une barrière linéaire à la dispersion de la faune terrestre, notamment les micromammifères et les reptiles, du fait de son trafic routier et de l'artificialisation des accotements.
- Un pont qui faisait traverser le cours d'eau « Le Versoud », créant une discontinuité hydraulique en induisant un seuil de franchissement pour la faune aquatique. À la suite de l'éboulement rocheux survenu récemment, le cours du Versoud a fait l'objet d'une déviation hydraulique afin de contourner la zone ensevelie. Cette évolution a entraîné des conséquences directes sur la continuité écologique, notamment une nouvelle configuration du lit mineur et des berges. Cette donnée d'obstacle à la continuité de la Trame bleue est donc obsolète et nécessite une réévaluation hydromorphologique sur le secteur dévié.

La prise en compte des obstacles aux continuités écologiques constitue un enjeu essentiel pour préserver la biodiversité en assurant la libre circulation des espèces et le bon fonctionnement des écosystèmes.

3. DONNEES D'OBSERVATION EXISTANTES

Toutes les données d'observations référencées dans la zone d'étude élargie ont été extraites de la plateforme Biodiv'AURA Expert le 28/04/2025. Au total, ce sont 351 espèces qui ont été recensées réparties dans les taxons suivants : oiseaux, amphibiens, chiroptères, mammifères terrestres, odonates, orthoptères, lépidoptères diurnes et la flore. S'ajoute à cela, les données d'observations issues d'un pré-diagnostic écologique réalisé en 2024 par Actierra pour le même projet, regroupées dans une zone d'étude accolée à celle du présent dossier (cf. [Figure 6](#)).

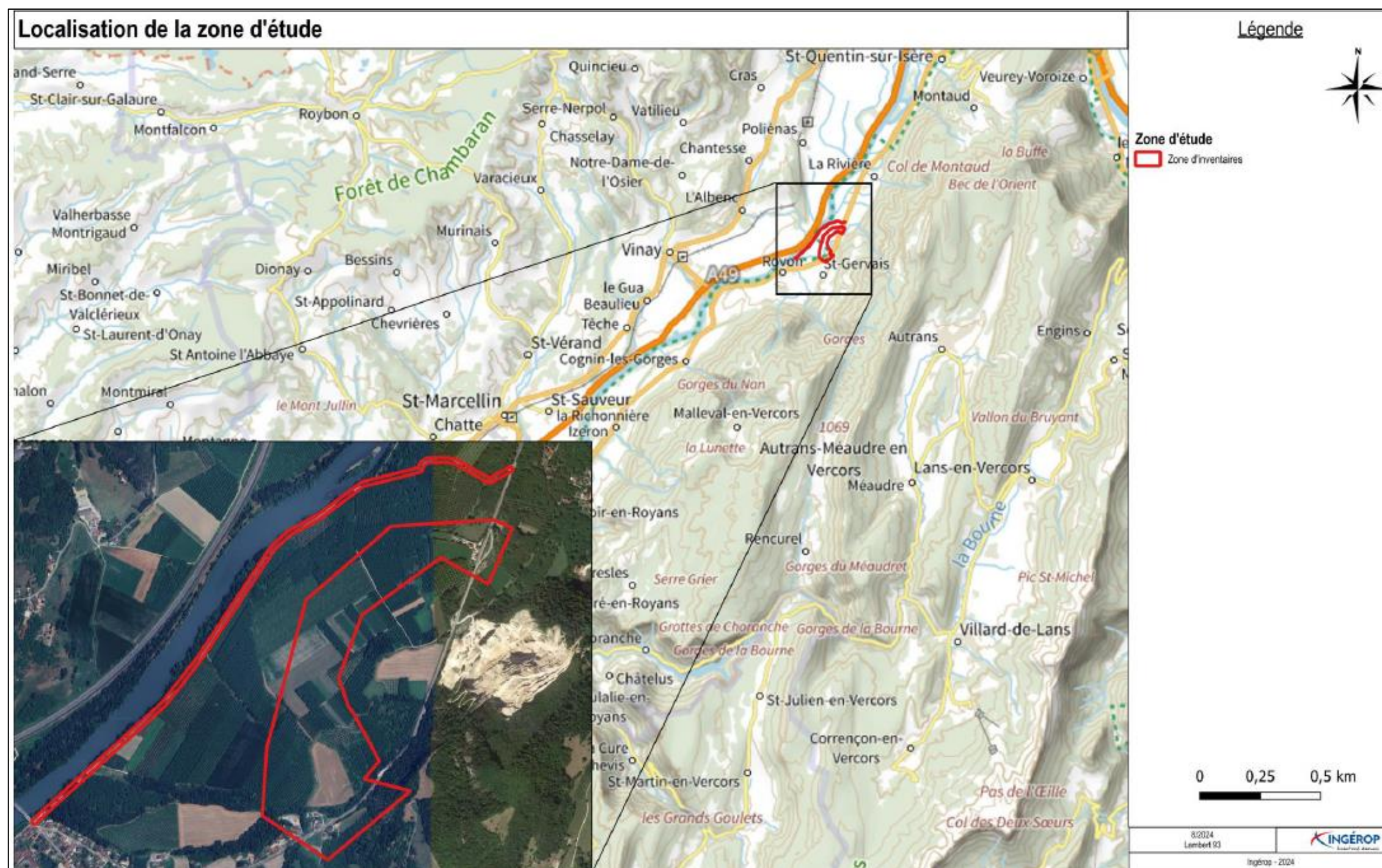


Figure 6 : Zone étudiée lors du pré-diagnostic écologique réalisé en 2024 dans le cadre du même projet

Dans le pré-diagnostic écologique de 2024, 3 jours d'inventaires ont été réalisés en août. Avec une seule session estivale, ces inventaires ne seraient être exhaustifs pour déterminer des enjeux écologiques mais ont permis de récolter des données d'observations qui doivent être pris en compte dans ce diagnostic écologique.

Toutes les données bibliographiques (Biodiv'AURA + pré-diagnostic écologique 2024) sont résumées par groupe taxonomique ci-dessous :

▪ **Oiseaux**

71 espèces d'oiseaux ont été recensées dans l'aire d'étude élargie du projet dont 55 présentant un statut de protection à l'échelle nationale.

Compte tenu des espèces protégées et/ou menacées recensées ainsi que de la typologie des habitats naturels (**cortège caractéristique des milieux semi-ouverts**), **6 espèces présentant un fort enjeu de conservation local** pourraient nicher dans la zone d'étude :

- **L'Accenteur mouchet** (*Prunella modularis*), **protégé et menacé dans la région**, observé à 5 reprises entre 2014 et 2019 en dehors de la zone d'étude, à proximité des vergers en limite nord de la zone élargie.
- **Le Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), **protégé et menacé en France**, observé en dehors de la zone d'étude, en bord de vergers en limite nord de la zone élargie.
- **Le Pipit des arbres** (*Anthus trivialis*), **protégé et menacé dans la région**, observé à 2 reprises entre 2017 et 2020 en dehors de la zone d'étude, à proximité des vergers dans la zone nord de l'aire élargie.
- **Le Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*), **protégé et menacé en France et dans la région**, observé en 2019 en dehors de la zone d'étude, en limite nord de la zone élargie au niveau des parcelles agricoles.
- **Le Tarin des aulnes** (*Spinus spinus*), **protégé et menacé dans la région**, observé à 4 reprises entre 2014 et 2020 en dehors de la zone d'étude, à proximité des vergers et parcelles agricoles en limite nord de la zone élargie.
- **Le Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*), **protégé et menacé en France et dans la région**, observé à 2 reprises entre 2018 et 2020 en dehors de la zone d'étude, à proximité des vergers dans la zone nord de l'aire élargie.



L'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*) occupe toutes sortes de boisements, feuillus ou sempervirents, pourvu qu'ils soient suffisamment clairiérés. Il s'installe également volontiers dans les jeunes plantations d'épicéas. En Europe moyenne, on le trouve également dans les parcs, les jardins, et autres milieux soumis à la main de l'homme, à condition qu'il y trouve les buissons denses qu'il affectionne.

Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) est un oiseau assez commun des milieux boisés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes. On le trouve ainsi au niveau des lisières, clairières et régénérations forestières, dans la steppe arborée, en forêt riveraine le long des cours d'eau et des plans d'eau, dans la garrigue ou le maquis méditerranéen, dans le bocage, le long des routes, et en milieu anthropique dans les parcs, vergers et jardins arborés.



Le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) est un oiseau des milieux semi-ouverts. Il se nourrit au sol dans les espaces dégagés mais a besoin d'arbres comme perchoirs. Sur les lieux de reproduction, on le trouve dans les espaces incultes semi-ouverts, par exemple les pelouses calcaires avec arbres et buissons, les pré-bois, certaines lisières forestières, les landes sèches, les jeunes plantations de conifères, ..., et ceci du niveau de la mer jusqu'à plus de 2 000 m d'altitude sur les reliefs.

Le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) est un oiseau des milieux humides ouverts à semi-ouverts du niveau de la mer jusque assez haut en montagne en fonction des habitats disponibles. On le trouve ainsi dans les marais côtiers, les dunes, les marais salants, les prés salés, les prairies de fauche des vallées alluviales, les grands marais de l'intérieur, les landes, les tourbières, les pâtures humides, les jachères, et localement les prairies mésotrophes non fauchées, les clairières forestières, etc.



Le Tarin des aulnes (*Spinus spinus*) est un habitué des forêts de conifères boréales ainsi que d'altitude. Dans le nord de l'aire eurasiatique, il est en plaine tandis que dans le sud, c'est un montagnard. Il se plaît en pessière et habite aussi les sapinières, pinèdes et mélèzin. Il est également en feuillus, par exemple sur substrat humide, en aulnaie et bétulaie.



Le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) est un oiseau des milieux arborés ouverts, feuillus ou mixtes. En période de reproduction, il recherche les endroits pourvus d'arbres et d'arbustes mais pas trop densément plantés, les lisières, coupes et régénérations forestières, les plantations, le bocage, les linéaires de type "haie arborée" le long de la voirie routière ou fluviale, les ripisylves des cours et plans d'eau, les parcs et jardins, les vergers, les cimetières, etc.

Ces espèces sont majoritairement inféodées aux milieux semi-ouverts, cortège bien représenté dans la zone d'étude (hors zones anthropisées et fronts de carrière). Ainsi, la zone présente un potentiel de nidification local pour plusieurs espèces à enjeu de conservation local.

▪ Amphibiens

3 espèces d'amphibiens ont été recensées dans l'aire d'étude élargie du projet, toutes présentant un statut de protection à l'échelle nationale.

Compte tenu des habitats naturels notamment la présence du ruisseau « Le Versoud » et de l'écologie des amphibiens recensées, **2 espèces présentant un fort enjeu de conservation local** pourraient être présentes sur la zone d'étude :

- **Le Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*), **protégé et menacé dans la région**, observé en 2015 dans la zone élargie (localisation précise non renseignée).
- **Le Triton crêté** (*Triturus cristatus*), **protégé, quasi-menacé en France et menacé dans la région**, observé en 2021 dans la zone élargie (localisation précise non renseignée).



Le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) est terrestre, mais se tient principalement à proximité de l'eau. On peut le rencontrer en des lieux très variés : bord des mares ou des ruisselets, dans les champs, les prairies humides, les buissons, les vignes, sur les chemins longeant les rivières, dans les ruines, au pied des vieux murs de pierre et parmi les feuilles. Il ne se rend à l'eau qu'en période de reproduction.

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) se reproduit dans une grande diversité d'habitats de plaine, en particulier des points d'eau stagnante (mares et étangs). Il se retrouve plus rarement dans les canaux ou les fossés de drainage. Son habitat terrestre se compose de boisements, de haies et de fourrés, à proximité des sites de reproduction.



Ces espèces inféodées aux milieux aquatiques et terrestres environnants. Les seules zones du site favorable à leur activité sur le site sont le ruisseau du Versoud et sa proximité terrestre immédiates (berges, fossé humide et mare permanente).

▪ Chiroptères

16 espèces de chiroptères sont identifiées dans l'aire élargie du projet, toutes présentant un statut de protection à l'échelle nationale, dont **7 sont identifiées prioritaires par le Plan National d'Actions (PNA) Chiroptères**.

Compte-tenu des habitats écologiques, du PNA Chiroptères, des statuts de menace et de protection réglementaire des espèces mentionnées, **2 espèces présentant un fort enjeu de conservation local** pourraient être retrouvées sur la zone d'étude (**essentiellement pour des activités de chasse**) :

- **Le Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*), **protégé et menacé dans la région**, observé à 6 reprises entre 2013 et 2019 dans la zone élargie côté boisement (localisation précise non renseignée).
- **La Noctule commune** (*Nyctalus noctula*), **protégée et menacée en France et dans la région**, observée à 3 reprises en 2021 dans la zone élargie côté boisement (localisation précise non renseignée).



Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) est une espèce typiquement forestière préférant les forêts de feuillus âgées dont le sous-bois est dense et ponctué de ruisseaux, mares ou étangs. S'il est reconnu que cette espèce préfère les cavités arboricoles (trous de pic), certains individus peuvent également occuper des bâtiments en été et des cavités souterraines en hiver.

La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) d'affinité plutôt forestière a su s'adapter aux milieux anthropiques. Ainsi, si la Noctule commune s'installe dans des loges de pics des forêts de feuillus, généralement près des lisières ou chemins, il n'est pas rare de la retrouver dans les fentes des corniches, les joints de dilatation des immeubles ou encore les alignements de platanes et les parcs urbains.



Les bordures boisées situées au sud-est de la zone d'étude constituent un habitat favorable à ces espèces. Bien que la surface boisée soit limitée, la présence de cette bande arborée, associée au ruisseau du Versoud, offre une zone de chasse attractive susceptible d'être utilisée par ces espèces.

▪ Mammifères terrestres

15 espèces de mammifères terrestres dont 2 espèces protégées ont été identifiées dans l'aire élargie du projet.

Parmi les espèces protégées identifiées, la seule pouvant être retrouvée sur la zone de projet est **l'Ecureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) qui a d'ailleurs été observée dans la zone d'étude en 2022 au niveau de la portion boisée en bord de route entre la carrière et les habitations. Il ne s'agit pas d'une espèce menacée mais une attention particulière lui sera portée au cours des inventaires.



L'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) est un mammifère typiquement arboricole et sa présence est liée aux arbres des parcs, bois et forêts. On le trouve également dans les régions bocagères. En montagne, il peut atteindre 2 000 mètres d'altitude. Le mâle occupe une quinzaine d'hectares tandis que les femelles n'en occupent que dix.

▪ Entomofaune

73 espèces d'invertébrés sont identifiées dans l'aire élargie du projet (incluant orthoptères, odonates et lépidoptères diurnes). Parmi celles-ci, **5 portent un statut de protection à l'échelle nationale** dont certaines identifiées prioritaires par le **Plan National d'Actions (PNA) Papillons ou Odonates**.

Compte-tenu des habitats écologiques, du PNA Chiroptères, des statuts de menace et de protection réglementaire des espèces mentionnées, **1 espèce présentant un fort enjeu de conservation local** pourrait être présente sur la zone d'étude :

- **Le Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*), **protégé et quasi-menacé dans la région**, observé en 1980 dans la zone élargie (localisation précise non renseignée).



Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) est un papillon qui fréquente les formations herbacées dans différents types de milieux ouverts (prairies humides, tourbières, pelouses sèches, clairières forestières...). Dans les milieux humides, les chenilles se nourrissent principalement de Succise des prés, plante vivace largement répandue et pouvant former des plages denses.

Les nombreux espaces semi-ouverts de la zone d'étude sont favorables à l'activité du Damier de la succise. La présence effective de plantes-hôtes viendra préciser l'intérêt de ce secteur pour l'espèce.

▪ Flore

273 espèces floristiques dont 5 espèces protégées ont été identifiées dans l'aire élargie du projet.

Parmi les espèces protégées identifiées, 3 peuvent être retrouvées sur la zone de projet au regard des milieux naturels présents. Ce sont :

- L'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), une orchidée poussant sur substrat humide dans les prairies et fossés de bords de route ;
- L'Ophioglosse répandu (*Ophioglossum vulgare*), une petite fougère classiquement indiquée dans les milieux humides ;
- La Silène penché (*Silene nutans subsp. nutans*), commune dans les pelouses et clairières.

Il convient également de noter que parmi les espèces identifiées, 4 sont menacées ou quasi-menacées aux échelles nationale ou régionale, dont 3 peuvent retrouvées sur la zone de projet : l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) et l'Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia verrucosa*). Le [Tableau 1](#) liste les espèces floristiques patrimoniales mentionnés dans la bibliographie.

Tableau 1 : Synthèse des espèces floristiques à enjeu de conservation mentionnées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale	Protection régionale	Présence potentielle sur site
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches, Orchis à fleurs lâches	LC	VU	-	Article 1	Oui
<i>Cerinth glabra subsp. glabra</i>	Mélinet glabre, Cérinthe glabre	-	-	-	Article 3	Non
<i>Epipactis microphylla</i>	Épipactide à petites feuilles, Épipactis à petites feuilles	LC	LC	-	Article 1	Non
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse répandu, Herbe paille-en-queue, Herbe un cœur, Langue de serpent	LC	LC	-	Article 1	Oui
<i>Silene nutans subsp. nutans</i>	Silène penché	LC	-	-	Article 1	Oui
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Dactylorhize incarnat, Orchis incarnat, Orchis couleur de chair	NT	LC	-	-	Oui
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactide des marais, Épipactis des marais	NT	LC	-	-	Non
<i>Euphorbia verrucosa</i>	Euphorbe verruqueuse	VU	-	-	-	Oui

Légende :

Liste rouge : VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacé ; LC = Préoccupation mineure.

Protection : Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (modifié par AM 15/09/82 et AM 31/08/95) et Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégés en région Auvergne-Rhône-Alpes complétant la liste nationale.

Par ailleurs, 16 espèces végétales exotiques envahissantes ont été identifiées dans l'aire élargie du projet ([Tableau 2](#)). Toutes sont susceptible d'être détectées sur la zone de projet.

Tableau 2 : Synthèse des espèces exotiques envahissantes mentionnées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'invasibilité régionale*
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo, Érable frêne, Érable à feuilles de frêne, Érable Négondo	Avérée
<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante hybride, Brède pariétaire	Potentielle
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie à feuilles d'armoise, Ambroise élevée, Ambrosie annuelle	Avérée
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	Avérée
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	Avérée
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	Avérée
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	Avérée
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra	Avérée
<i>Helianthus tuberosus</i>	Hélianthe tubéreux, Topinambour, Patate de Virginie	Avérée
<i>Impatiens glandulifera</i>	Impatiente glanduleuse, Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	Avérée
<i>Lepidium virginicum</i>	Passerage de Virginie	Emergente
<i>Panicum capillare</i>	Panic capillaire, Millet capillaire	Avérée
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic à fleurs dichotomes, Panic dichotome	Potentielle
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	Avérée
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	Avérée
<i>Solidago gigantea</i>	Tête d'or	Avérée

*d'après la cotation de Lavergne (LAVERGNE, 2010)

4. CONCLUSION DE L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Bien que la zone d'étude s'inscrive dans un contexte territorial globalement naturel, caractérisé par une mosaïque d'habitats favorables à une grande biodiversité, elle est néanmoins majoritairement constituée de milieux anthropisés, dominés par des plantations de noyers et des secteurs dégradés ou instables résultant de l'éboulement rocheux. Cependant, certains boisements (autres que les plantations de noyers) ou d'autres habitats potentiellement créés via l'éboulement rocheux peuvent être favorables à certaines espèces protégées, dont certaines menacées.

Ainsi, plusieurs groupes faunistiques présentent un enjeu de conservation local :

- Les oiseaux, avec un cortège d'espèces inféodées aux milieux semi-ouverts (vergers, lisières, prairies) susceptibles de nicher localement.
- Les amphibiens, dont la présence potentielle est liée au ruisseau du Versoud et à ses habitats rivulaires immédiats.
- Les chiroptères, pour lesquels les bordures boisées et le cours d'eau constituent des zones de chasse favorables.
- Les invertébrés notamment les lépidoptères diurnes, pour lesquels les milieux ouverts et semi-ouverts offrent un intérêt potentiel.

Concernant la flore, seules quatre espèces patrimoniales, rencontrées dans les milieux humides ou milieux ouverts de plaine, présentent un enjeu de conservation local et sont susceptibles d'être retrouvées dans la zone de projet. Bien que la majorité des espèces soit largement répandue, commune et ne présente pas d'enjeu de conservation particulier, une certaine diversité est remarquable, s'expliquant par la variété des habitats au sein de milieux boisés, semi-ouverts, ouverts et anthropisés. Enfin, compte tenu du contexte anthropisé de la zone d'étude, il existe un enjeu non négligeable concernant la présence et la gestion des espèces exotiques envahissantes.

En conclusion, malgré une emprise largement anthropisée, la zone d'étude conserve un potentiel écologique non négligeable, en particulier pour certaines espèces protégées à enjeu local, liées aux habitats semi-ouverts, aux boisements et aux milieux humides.

III. DIAGNOSTIC FAUNE-FLORE

Les inventaires écologiques constituent une étape essentielle pour évaluer la biodiversité d'un site et orienter sa gestion. En fournissant un état des lieux précis de la faune, de la flore et des habitats, ils permettent d'identifier les espèces patrimoniales, les milieux sensibles ainsi que les éventuelles pressions écologiques. Ces données sont indispensables pour garantir la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement, assurer la conformité avec la réglementation et définir des mesures de préservation adaptées. Réalisés selon des protocoles rigoureux, les inventaires apportent une base scientifique solide pour la mise en place d'actions de conservation et de gestion durable des écosystèmes.

a) Méthodologie des protocoles d'inventaire

Afin d'identifier les enjeux écologiques de la zone d'étude, il a été décidé de réaliser 3 sessions d'inventaires sur les groupes d'espèces susceptibles d'être impactés par le projet en tenant compte des variations saisonnières et des cycles biologiques propres à chaque taxon (cf. [Tableau 3](#)). Les inventaires ont été réalisés dans des conditions météorologiques favorables afin de maximiser l'observation des espèces.

Tableau 3 : Dates d'intervention pour les inventaires naturalistes

Dates	Intervenants	Conditions météorologiques	Taxon concerné
06/05/2025	Alexandre Delbé (Écologue fauniste) Benoît Nicolas (Écologue botaniste)	Nuageux 8 à 11°C Vent nul	Flore et habitats naturels Avifaune nicheurs précoces Amphibiens Chiroptères Mammifères terrestres
18/06/2025	Alexandre Delbé (Écologue fauniste) Pauline Buisson (Écologue botaniste)	Ensoleillé 19 à 25°C Vent nul	Flore et habitats naturels Avifaune nicheurs tardifs Amphibiens Chiroptères Entomofaune Mammifères terrestres Reptiles
30/09/2025	Alexandre Delbé (Écologue fauniste)	Pluie fine 10 à 12°C Vent faible	Avifaune migratrice Entomofaune Mammifères terrestres Reptiles
14/10/2025 & 21/10/2025 – 22/10/2025	Alexandre Delbé (Écologue fauniste) Benoît Nicolas (Écologue botaniste) Louis Buttin (Écologue fauniste) Pauline Buisson (Écologue botaniste)	Nuageux/Pluvieux 9 à 16°C Vent faible	Sondages pédologiques

Chaque groupe d'espèces a été étudié à l'aide de protocoles d'inventaire spécifiques, adaptés à leurs caractéristiques et à leur écologie. Ces protocoles permettent de recenser les espèces présentes sur un site donné en utilisant des méthodes standardisées, garantissant ainsi la fiabilité et la comparabilité des données collectées. Qu'il s'agisse d'observations visuelles, de relevés acoustiques, de piégeages ou d'autres techniques, chaque approche a été choisie pour maximiser la détection des espèces ciblées tout en minimisant les biais d'échantillonnage. Les protocoles d'inventaire pour chaque taxon sont décrits ci-après :

i. Flore et habitats

Les inventaires floristiques réalisés sur le terrain permettent de caractériser les habitats et de repérer la présence ou l'absence d'espèces à enjeux — qu'elles soient protégées, menacées ou envahissantes — ainsi que de localiser précisément leur implantation. Les données recueillies sont ensuite confrontées à celles issues de la bibliographie afin de vérifier leur cohérence, notamment en ce qui concerne d'éventuelles espèces non mentionnées dans les sources documentaires.

La méthode employée repose sur le relevé à vue. L'écologue botaniste parcourt le site à pied, selon un itinéraire libre ou suivant un transect, en identifiant l'ensemble des espèces végétales visibles dans la zone d'étude. Celles-ci sont inventoriées avec une estimation de leur abondance ou de leur couverture. En amont, l'écologue s'est familiarisé avec les espèces patrimoniales potentiellement présentes et leur phénologie, sur la base de l'analyse bibliographique. Les espèces à enjeux identifiées sont géoréférencées à l'aide d'un GPS, et des informations complémentaires sont collectées : nombre d'individus, taux de recouvrement et étendue spatiale des colonies, photo d'illustration.

La caractérisation et la délimitation des habitats reposent sur les inventaires floristiques et s'appuient sur la classification de référence européenne EUNIS. Chaque type d'habitat identifié est cartographié par photo-interprétation ou par relevés GPS, puis décrit dans une fiche habitat détaillant les cortèges floristiques ainsi que les espèces dominantes et/ou caractéristiques. Des photographies sont également prises pour illustrer le milieu. Les correspondances avec les habitats d'intérêt communautaire selon les [cahiers d'habitats Natura 2000](#), ainsi qu'avec les critères de définition et de délimitation des zones humides conformément à [l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement](#), sont précisées pour les milieux concernés.

ii. Zones humides

Cadre réglementaire

La définition des zones humides répond à des critères à la fois botaniques et pédologiques, fixés par les textes suivants (et leurs annexes) :

- L'arrêté du 24 juin 2008 (et annexes) précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- L'arrêté du 1er octobre 2009 (et annexes) modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- La circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement,
- L'article 23 de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, qui précise l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Démarche mise en œuvre

L'arrêté du 24 juin 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, établit les critères de définition et de délimitation des zones humides au sens de la loi sur l'eau : un espace sera considéré comme une zone humide s'il présente des critères de sol (pédologie) ou de végétation (habitat naturel et flore) définis précisément.

Ainsi, un espace peut être considéré comme zone humide au sens du code de l'environnement dès qu'il présente l'un des critères suivants (critères alternatifs).

Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :

- Soit par des habitats, caractéristiques de zones humides, identifiés selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009,
- Soit par des espèces indicatrices de zones humides, la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008. Cette liste peut être complétée par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet si elle existe.

Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

Il est cependant important de rappeler que, suivant la circulaire du 18 janvier 2010 et en application des Articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 stipule que : « Dans tous les cas, lorsque le critère relatif à la végétation n'est pas vérifié, il convient d'examiner le critère pédologique ; de même, lorsque le critère pédologique n'est pas vérifié, le critère relatif à la végétation doit être examiné. »

La note technique du 26 juin 2017, publiée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire indique qu'en l'absence de végétation liée à des conditions naturelles (conditions anthropiques telles que pelouses de jardin par exemple) ou bien dans le cas de végétation non spontanée (cultures, prairies artificielles, plantations forestières dépourvues de strate herbacée, etc.), seul le critère pédologique est nécessaire pour définir une zone humide. Cette note précise également qu'en présence d'une végétation spontanée, les critères végétation et sol cumulés sont nécessaires pour définir une zone humide.

La notion de cumul des critères de végétation et de sol évoquée ci-dessus est maintenant annulée par l'article 23 de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.

Ainsi, la démarche de détermination d'un site en tant que zone humide peut être synthétisée selon la [Figure 7](#).

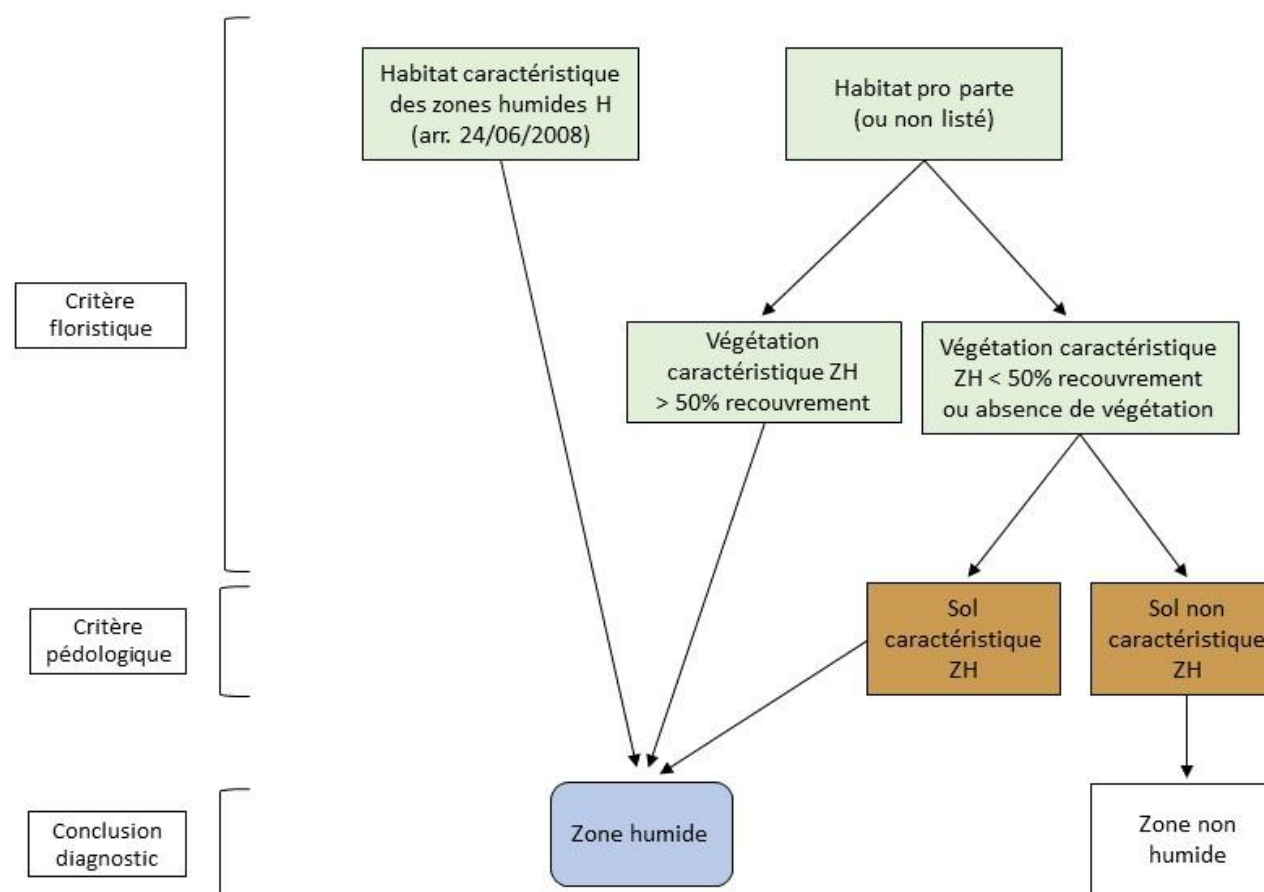


Figure 7 : Démarche d'identification des zones humides

Protocole de délimitation

La démarche d'identification et de délimitation des zones humides est un processus itératif se déclinant en quatre étapes, détaillées ci-après.

La délimitation globale des zones humides est fondée sur :

- Les habitats caractéristiques des zones humides (frontières de l'habitat « humide »),
- Les résultats des sondages pédologiques,
- La topographie et le contexte local.

On rappellera que les zones humides constituent des espaces de transition dont la limite n'est pas aussi tranchée qu'un trait sur une carte. L'expertise du chargé d'étude quant à la situation globale de la zone humide dans le paysage, son origine, son fonctionnement hydrologique, etc., est également nécessaire pour apprécier les limites de cette dernière.

Caractérisation des zones humides sur le critère de végétation

La définition d'une zone humide au sens de la loi sur l'eau mentionne la présence d'une végétation dominée par des plantes hygrophiles, c'est-à-dire des plantes plus compétitives que les autres dans des milieux engorgés et où la présence de l'eau est déterminante.

La liste des taxons considérés comme hygrophiles et indicateurs de zones humides en France Métropolitaine est inscrite à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. L'annexe II table B présente quant à elle la liste des habitats indicateurs de zones humides.

Les premières prospections de terrain ont donc pour objectif d'inventorier les différents habitats et espèces floristiques et de déterminer si le critère de végétation permet d'indiquer ou non le caractère humide de la zone d'étude.

Cette caractérisation consiste à parcourir la zone d'étude à pied. La méthode n'est pas invasive et se limite à d'éventuels prélèvements pour détermination de la flore en laboratoire, ainsi que de nombreux clichés afin d'illustrer les rapports et documents d'étude.

Cette étape permet d'aboutir à une classification des habitats naturels en présence, tout en précisant le libellé de l'habitat, le code EUNIS associé, sa classification au regard de l'annexe II de la table B de l'arrêté du 24 juin 2008 et la présence ou non de végétation spontanée.

Trois modalités d'habitat sont répertoriées par l'annexe II de la table B :

- Habitat humide : habitat caractéristique des zones humides,
- Habitat pro parte : habitat nécessitant une expertise pédologique,
- Non concerné : habitat non référencé.

Caractérisation des zones humides sur le critère pédologique

Les investigations pédologiques sont réalisées à l'aide d'une tarière manuelle (Ø 7 cm). En l'absence de refus, les profondeurs de sondages est de 1,2 mètre. La méthode d'analyse pédologique est réalisée selon la procédure décrite ci-après. Le prélèvement est déposé dans une gouttière en veillant à bien respecter les profondeurs du forage. Les sols sont minutieusement décrits pour identifier les éventuelles traces d'oxydation et/ou de réduction. Ces traces permettent de définir la présence régulière ou non d'eau dans le sol. Ainsi, les critères à observer pour qualifier un sol de zone humide sont les suivants :

- Horizons histiques (tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 cm,
- De traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol,
- De traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur,
- De traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur.

Certains types de sols comme les histosols¹ et réductisols² se caractérisent par un engorgement permanent ou quasi-permanent.

Pour qu'un horizon de sol³ soit qualifié de rédoxique ou réductique, il doit se caractériser par la présence de traits couvrant plus de 5 % de la surface de l'horizon observé sur une coupe verticale (MEDDE, GIS Sol, 2013).

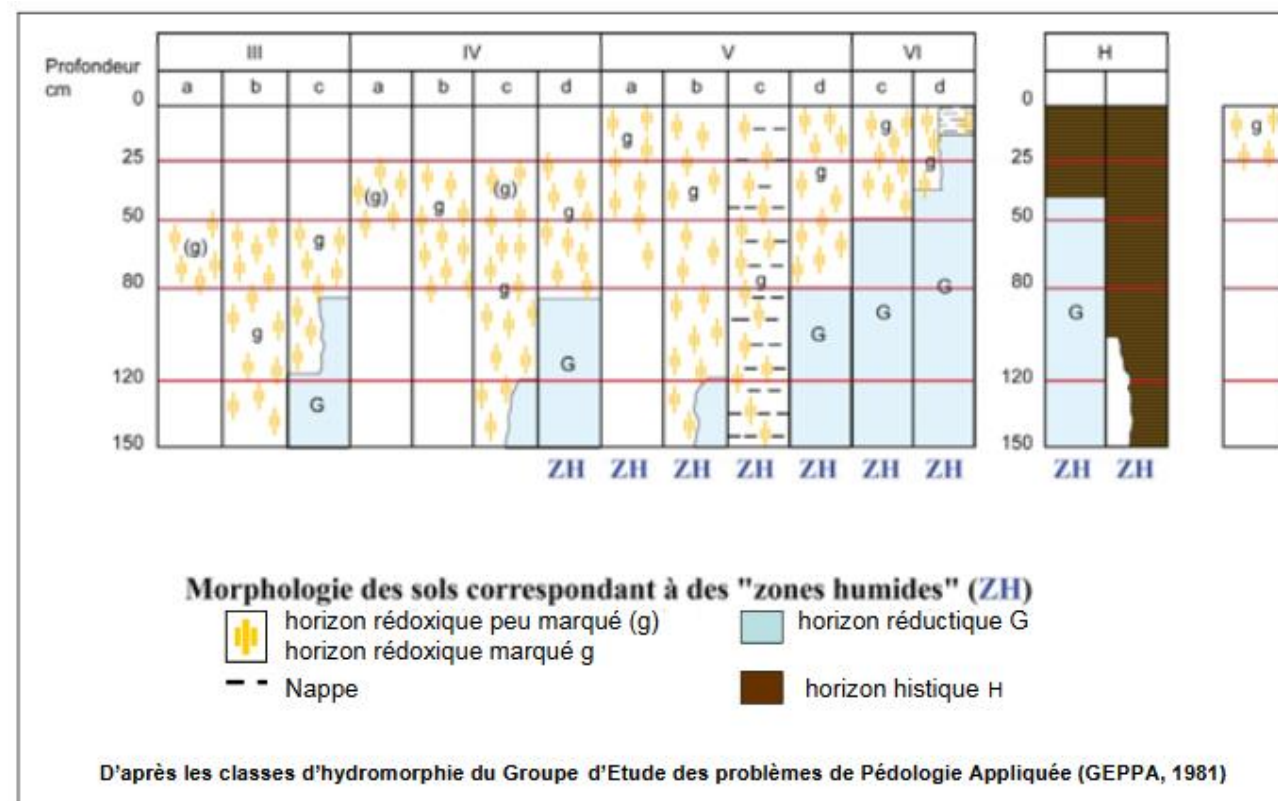


Figure 8 : Classification des sols selon les classes d'hydromorphies (GEPPA, 1981)

La présente étude ne vise pas à classer les sols mais bien à déterminer si ces derniers sont caractéristiques ou non des zones humides au sens réglementaire du terme. Toutefois, dans la mesure du possible, les sols seront rapprochés de la classification établit par le Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981).

Dans le cadre de l'étude, les sondages ont été répartis de manière homogène sur le site d'étude selon le plan présenté sur la [Figure 9](#).

¹ Sol gorgé d'eau très riche en matière organique.

² Sols saturés en permanence ou quasi-permanence par l'eau à moins de 50 cm de profondeur.

³ Couches homogènes composant le sol.

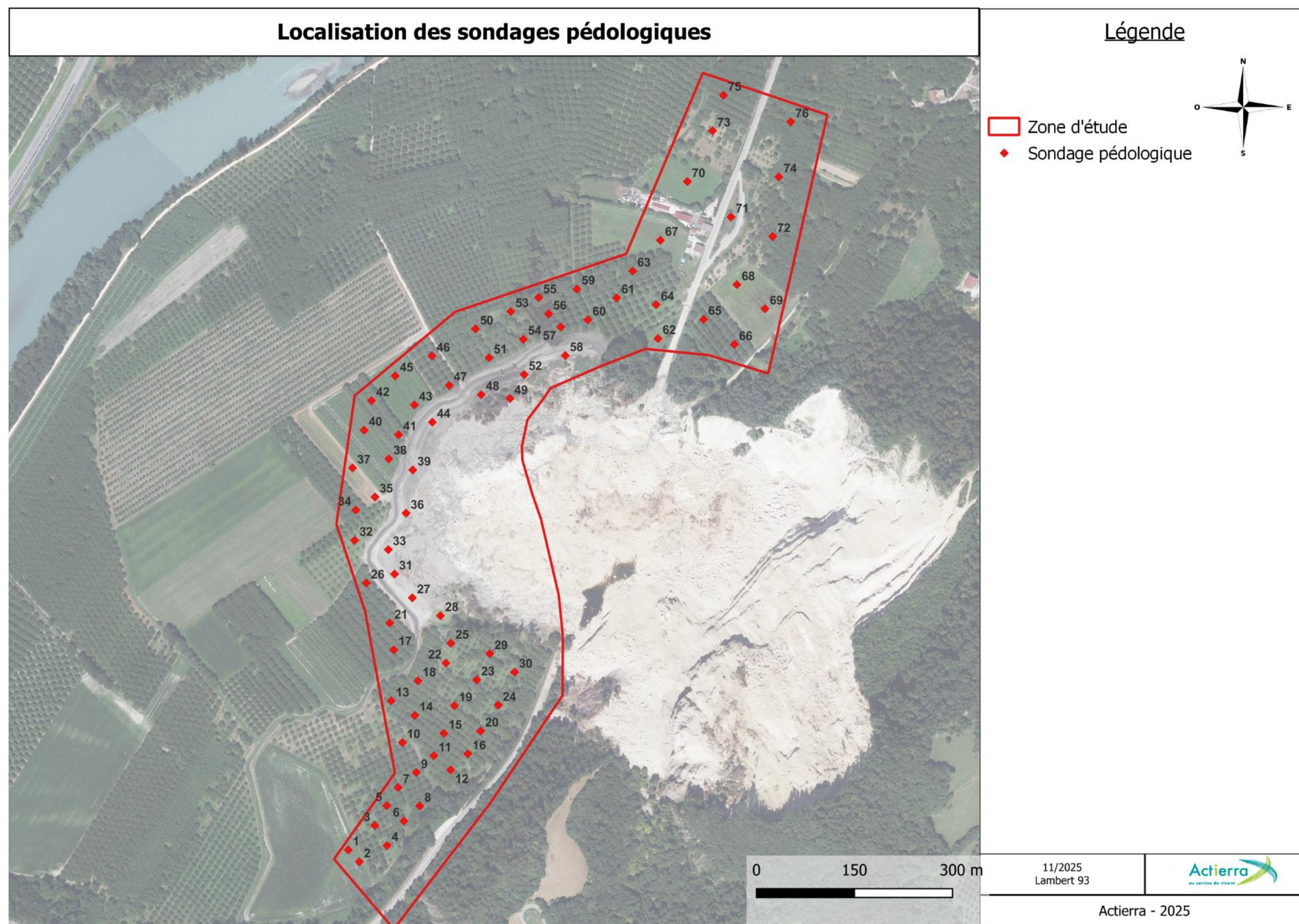


Figure 9 : Localisation des sondages pédologiques sur la zone d'étude

iii. Avifaune

Les inventaires des oiseaux ont été réalisés selon la méthode du point d'écoute, qui consiste à observer et écouter les oiseaux au lever du soleil par temps favorable (période où l'activité des oiseaux est importante), depuis des points d'observation fixes avec un rayon de prospection de 200 mètres (cf. [Figure 10](#)). Les points d'écoute sont répartis de manière à couvrir l'ensemble de la zone d'étude. Chaque session d'écoute dure 20 minutes afin d'avoir la meilleure représentativité du cortège avifaunistique en présence.

Les points d'écoute s'effectuent à différentes périodes de l'année pour connaître l'ensemble des dynamiques des populations d'oiseaux. Les inventaires en période hivernale permettent d'identifier les espèces hivernantes qui séjournent durant la saison froide. Durant la période prénuptiale, ils aident à repérer les premiers mouvements migratoires diurnes et les comportements de territorialisation. Il est à noter que l'essentiel de la migration a lieu au cours de la nuit. En période nuptiale, ils sont essentiels pour recenser les espèces nicheuses qui se reproduisent. Enfin, en postnuptial, ils permettent d'observer la dispersion des juvéniles, les départs migratoires et les éventuelles modifications de répartition des espèces avant l'hiver suivant. Ces suivis offrent ainsi une vision globale des populations aviaires et de leurs variations saisonnières.

Les indices de présence des rapaces nocturnes (pelote de réjection, cadavre sur des promontoires ...) sont également recherchés.

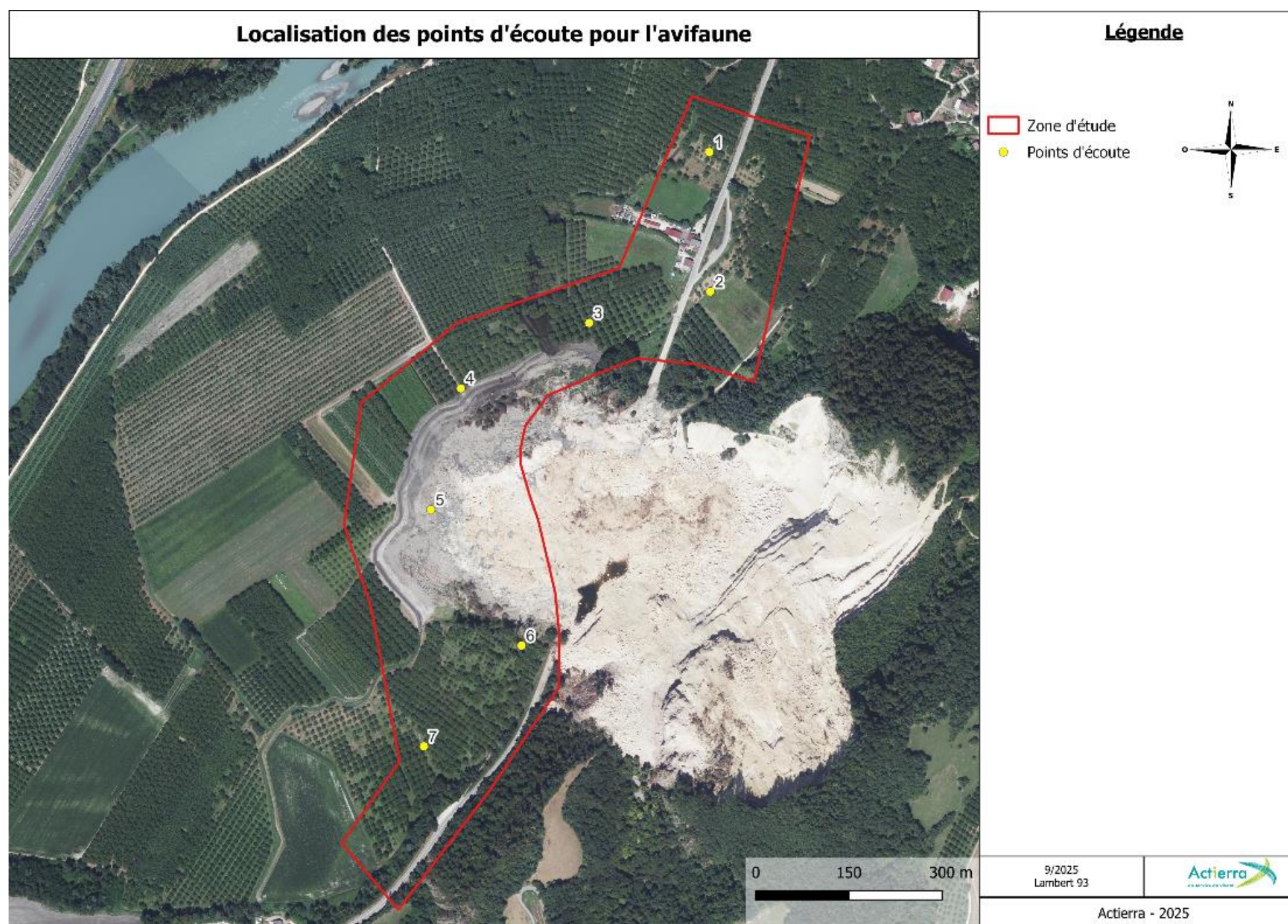


Figure 10 : Réalisation de 7 points d'écoute pour couvrir l'ensemble de la zone d'étude

iv. Amphibiens

Les sites de reproduction favorables aux amphibiens présents au sein de la zone d'étude sont recherchés (mares, fossés, bassins, ornières) et, dans le cas de leur présence, font l'objet d'une prospection systématique (prospection visuelle : recherche d'individus de jour, détection de ponte, prospection auditive : recherche et écoute des chants d'espèces d'anoures).

Les habitats terrestres (hibernaculum) sont prospectés afin d'identifier d'éventuels individus en phase terrestre.

v. Reptiles

L'inventaire des reptiles est réalisé selon quatre modes opératoires complémentaires :

- Principalement la recherche à vue, où la prospection qualifiée de semi-aléatoire, s'opère discrètement au niveau des zones les plus susceptibles d'abriter des reptiles en thermorégulation (lisières, bordures de pistes, talus, pierriers, murets etc...). Cette dernière est systématiquement accompagnée d'une recherche à vue dite « à distance » où l'utilisation de jumelles s'avère indispensable pour détecter certaines espèces farouches, notamment les couleuvres.
- La recherche d'individus directement dans leurs gîtes permanents ou temporaires, en soulevant délicatement les blocs rocheux, souches, débris etc. et en regardant dans les anfractuosités.
- Une recherche minutieuse d'indices de présence tels que les traces (mues, fécès) au niveau des gîtes, ou les individus écrasés sur les axes routiers principaux ou secondaires.
- Enfin la pose de plaques pour créer des caches artificielles et augmenter l'effort de prospection (cf. [Figure 11](#)).

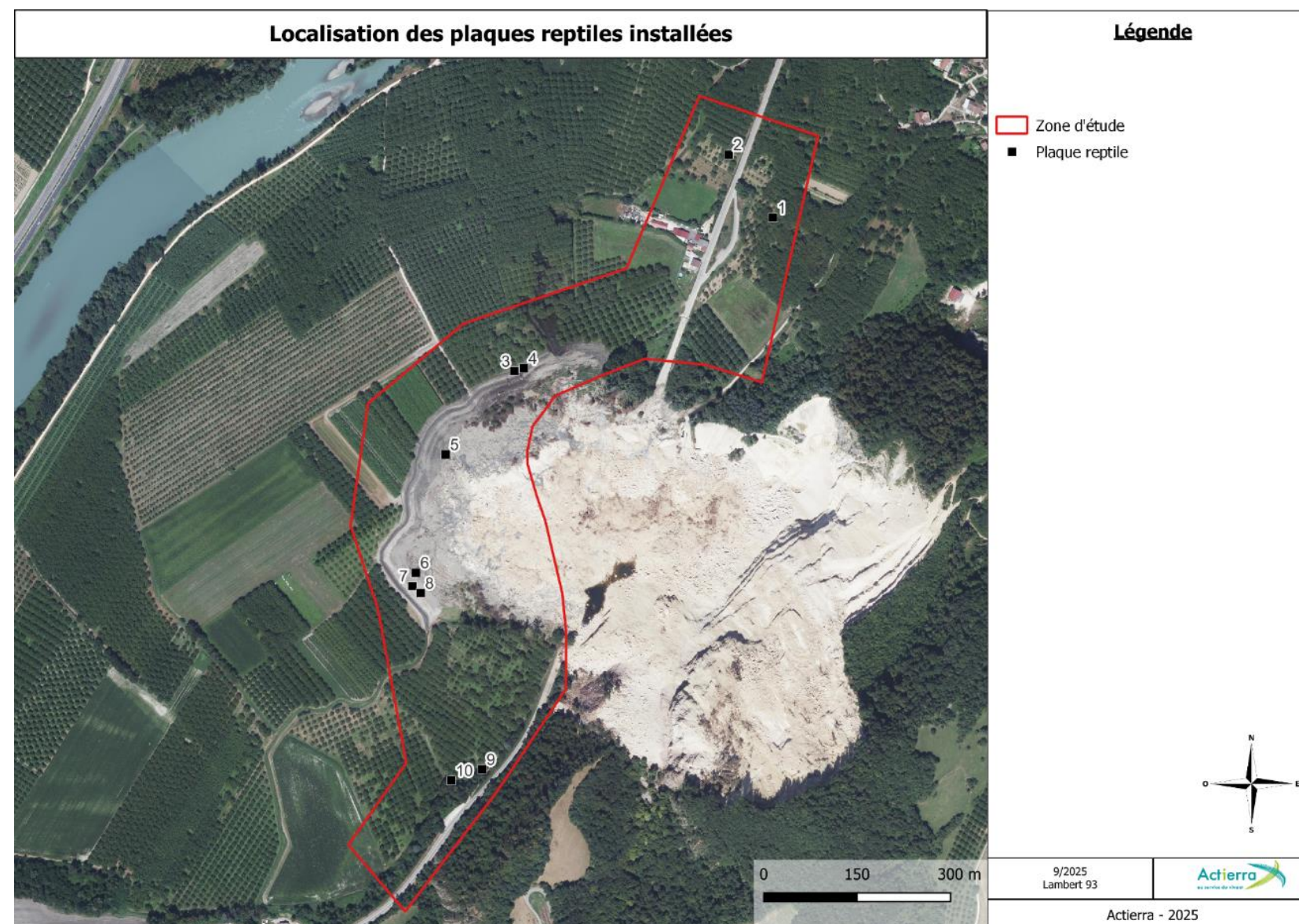


Figure 11 : Localisation des plaques reptiles disposées sur la zone d'étude

vi. Mammifères terrestres

Comme pour les reptiles, le groupe des mammifères est assez discret et difficile à observer. Les observations directes des mammifères s'effectuent au crépuscule, période la plus propice aux déplacements des animaux. Les indices de présence tels que les empreintes, fèces, poils, cadavres, terriers et restes alimentaires sont également recherchés. À titre d'exemple, l'observation des restes alimentaires permet d'identifier certains mammifères à enjeux comme le muscardin, l'écureuil roux, etc. (cf. [Figure 12](#)). En fonction des traces de dentition sur les coques, il est possible de déterminer les différentes espèces.



Figure 12 : Identification des traces de dentition (Source : LPO)

vii. Chiroptères

Les chauves-souris sont des mammifères volants nocturnes qui possèdent diverses stratégies de chasse et exigences écologiques. À chaque période de l'année, sont associés des besoins spécifiques en termes de gîtes et d'habitats de chasse pour les chauves-souris (cf. [Figure 13](#)) :

- Un milieu aux conditions climatiques stables en hiver ;
- Un gîte d'été adapté à la mise bas et à l'élevage des jeunes ;
- Des terrains de chasse ;
- Des sites intermédiaires au printemps et à l'automne où se font des échanges entre individus et entre sexes ;
- Des axes de transit (ou corridors de déplacement) entre ces différents habitats.



Figure 13 : Cycle de vie chez les chiroptères comprenant 4 phases rythmées par les saisons impliquant changement d'habitats et de paramètres physiologiques (source : SFEPM)

Selon l'espèce et la saison, les chauves-souris utilisent différents types de gîtes (arboricoles, souterrains, rupestres, ponts, bâtiments, fronts de taille, etc.) indispensables à leur cycle de vie. La recherche de ces gîtes, qu'ils soient naturels ou anthropiques, est particulièrement recommandée en période hivernale : l'absence de feuillage facilite l'identification des cavités arboricoles, tandis que les chauves-souris en hibernation dans les gîtes anthropiques sont plus facilement localisables, ces sites étant moins fréquentés et offrant de meilleures conditions d'observation.

Pour l'identification des espèces de chauves-souris et connaître leurs activités au sein de la zone d'étude, des enregistreurs automatiques d'ultrasons SM4BAT-FS reliés par câble à un micro de type SMM-U2 (Wildlife Acoustics®) ont été installés sur plusieurs nuits.

Dans le cadre de l'étude, 2 SM4BAT-FS ont été installés sur les milieux favorables aux chiroptères (boisements, ouvrages, zones de chasse, etc.) lors de 2 sessions d'enregistrements couvrant les périodes de mai et juin 2025 (cf. [Figure 14](#) et [Tableau 4](#)).

Tableau 4 : Dates d'intervention des inventaires chiroptères

Dates	Temps d'enregistrement	Conditions météorologiques	Commentaires
25/05/2025	1 nuit	Mauvaises (pluie toute la nuit, trop froid)	-
26/06/2025	1 nuit	Excellentes (bonnes températures, pas de vent, pas de pluie)	-

Les fichiers audios enregistrés ont d'abord été analysés automatiquement par le logiciel SonoChiro®, puis vérifiés manuellement à l'aide du logiciel d'analyse acoustique BatSound par la méthode de BARATAUD M. 2020.

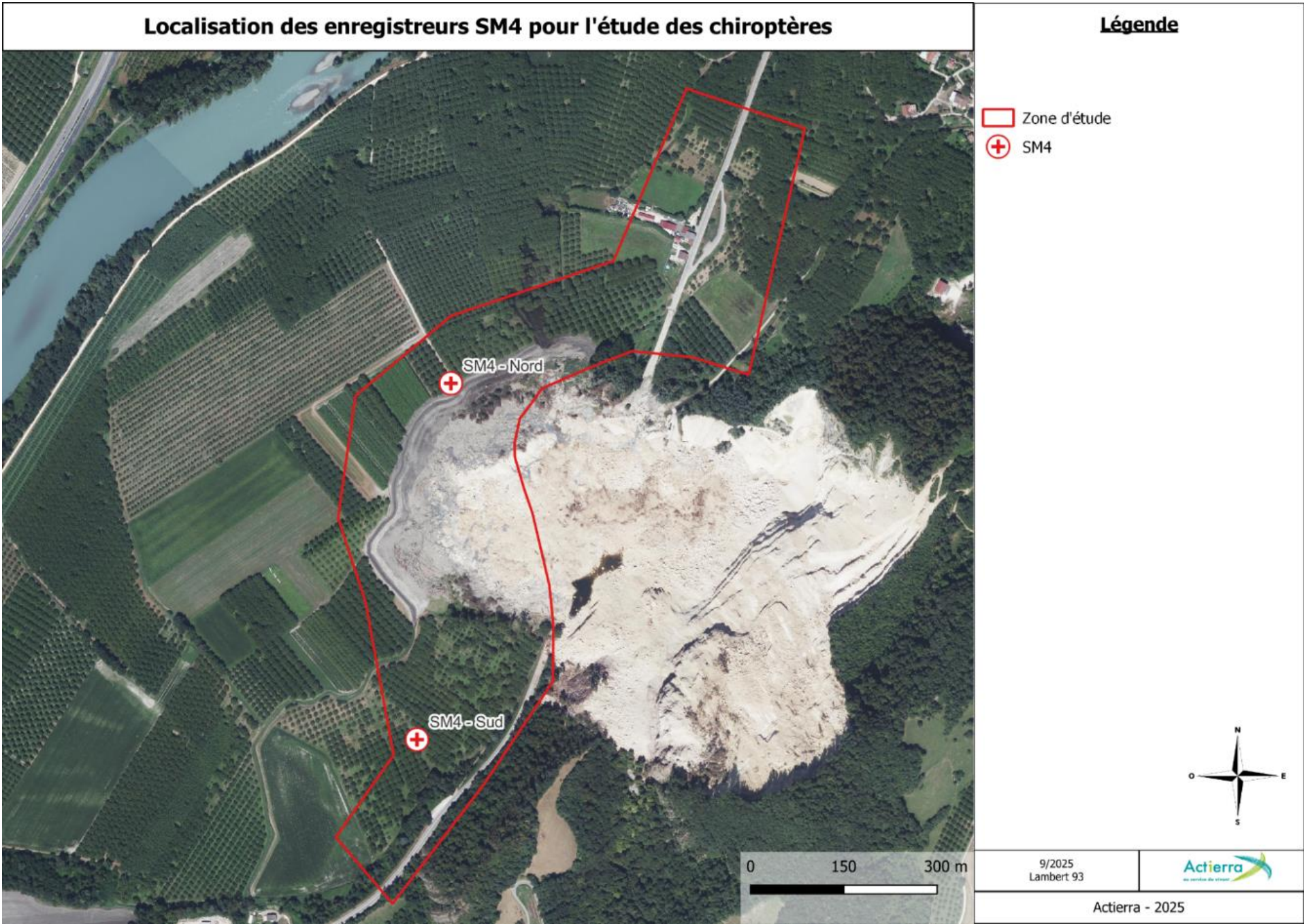


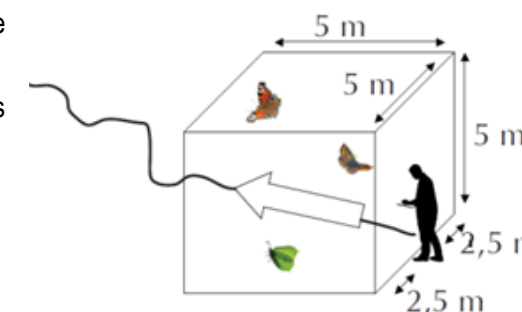
Figure 14 : Pose de 2 enregistreurs automatiques d'ultrasons SM4bat-FS

viii. Lépidoptères diurnes

Les inventaires des lépidoptères diurnes s'inspirent du protocole papillon Gestionnaire ([Propage](#)). Il s'organise autour de transects réalisés dans des habitats favorables aux espèces. Seuls les papillons observés dans une boîte imaginaire de 125 m³ de côté autour de l'observateur sont comptabilisés.

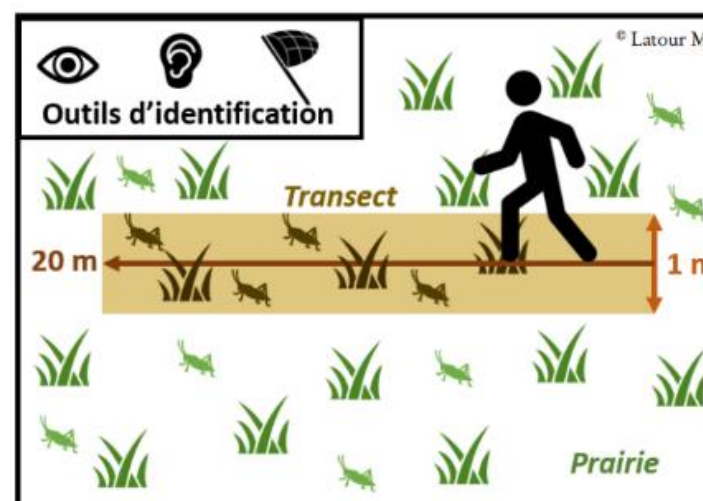
Le temps de parcours du transect doit être de 10 minutes (1 m en 2 secondes), ce qui correspond à une distance de 100 à 300 m, en fonction de la richesse du milieu. Des photographies des espèces rencontrées seront prises afin de renforcer l'identification ou procéder à cette dernière ultérieurement.

Une recherche de plante hôte notamment pour les espèces protégées est également effectuée en s'appuyant sur les données d'inventaires floristiques. La recherche de chenille complète les prospections.



ix. Orthoptères

Les inventaires des orthoptères suivent une méthode similaire à celle des lépidoptères diurnes, consistant à réaliser des transects dans des habitats favorables tels que les prairies, les broussailles ou les zones humides, etc. L'identification des espèces s'effectue par observation directe ou par capture à l'aide d'un filet. Pour certaines espèces difficiles à distinguer morphologiquement, l'identification repose sur l'analyse de leur chant caractéristique.



x. Odonates

Les inventaires des odonates est effectuée à partir du [protocole STELI](#). C'est un protocole par saturation à raison d'une présence minimale de 30 minutes par site où l'objectif est d'obtenir un relevé aussi complet que possible des espèces présentes un jour donnée pour chaque site. Le changement de site ne s'effectue lorsque qu'aucune nouvelle espèce n'est contactée. L'identification des espèces s'effectue par observation directe ou par capture à l'aide d'un filet. La recherche des exuvies est également effectuée.

b) Méthodologie d'évaluation des enjeux écologiques

Chaque habitat présent dans la zone d'étude est soumis à une évaluation des enjeux écologiques qui se discrétise en 5 classes de niveau : **très faible**, **faible**, **modéré**, **fort** et **prioritaire**. L'attribution du niveau s'effectue en 2 étapes. Un premier niveau est attribué avec le croisement des données sur la composition spécifique (i) et la potentialité écologique de l'habitat (ii). Par la suite, celui-ci peut être modifié en fonction de l'état de conservation et la localisation géographique de l'habitat (cf. [Figure 15](#)).

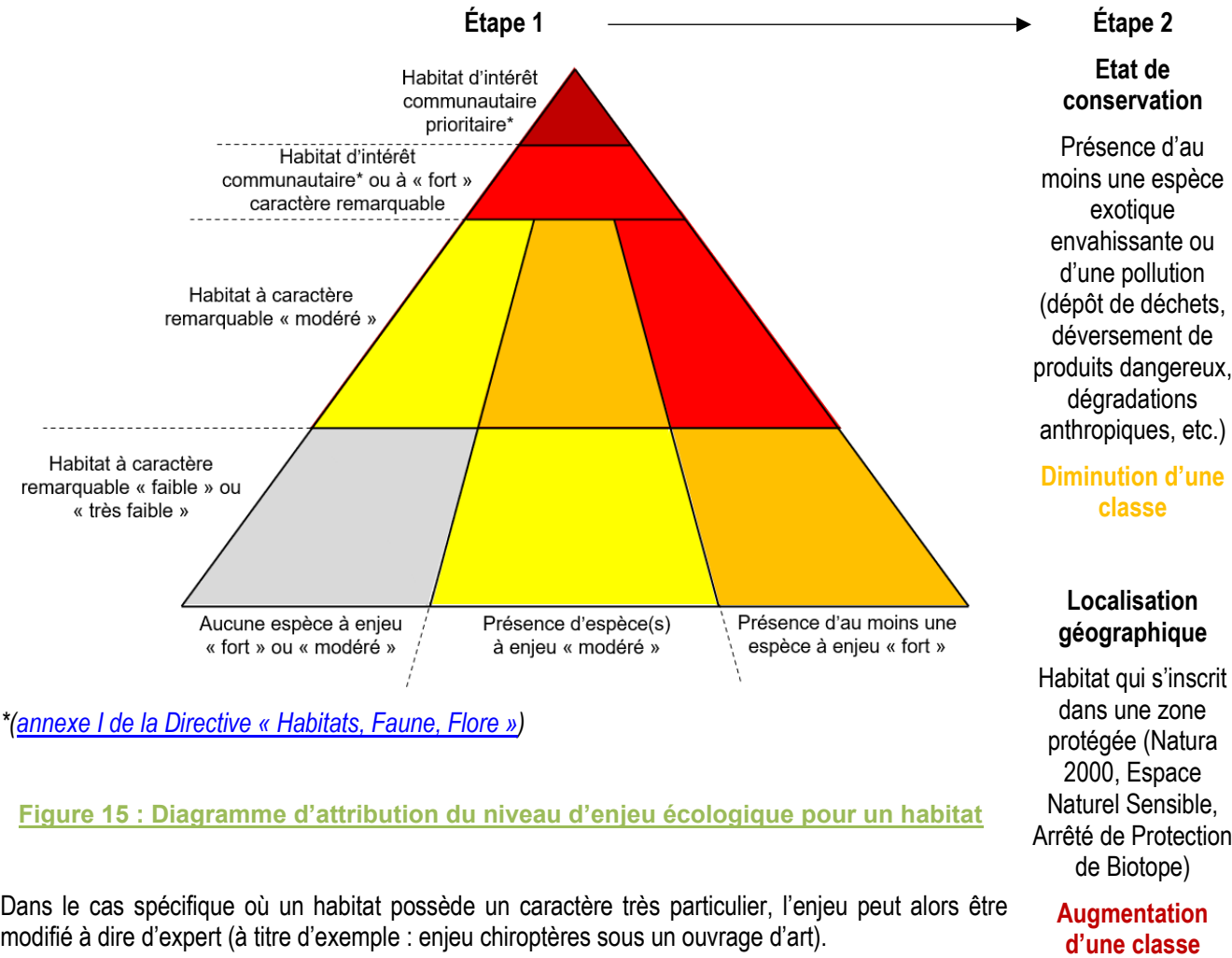


Figure 15 : Diagramme d'attribution du niveau d'enjeu écologique pour un habitat

Dans le cas spécifique où un habitat possède un caractère très particulier, l'enjeu peut alors être modifié à dire d'expert (à titre d'exemple : enjeu chiroptères sous un ouvrage d'art).

i. La composition spécifique

La composition spécifique est déterminée à partir des inventaires naturalistes qui recensent dans une fenêtre temporelle définie, les espèces floristiques et faunistiques qui composent l'habitat. Chaque espèce recensée se voit attribuer un niveau d'enjeu en fonction de son statut de conservation inscrit dans la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) (cf. [Figure 16](#)) à l'échelle nationale et régionale (cf. [Tableau 5](#)).

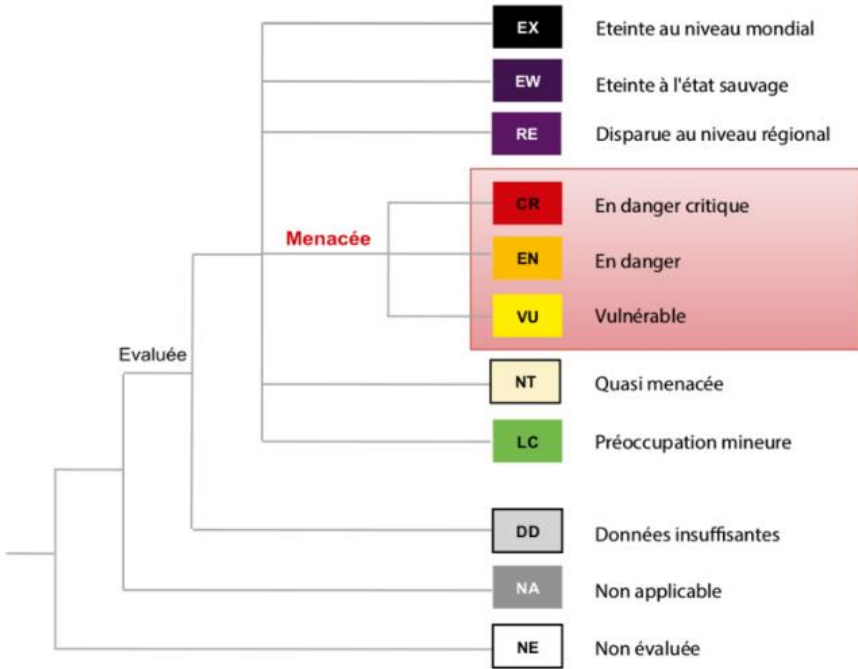


Figure 16 : Classification l'état de conservation global des espèces végétales et animales

Tableau 5 : Listes rouges de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à l'échelle nationale et régionale

Groupe	Échelle nationale	Échelle régionale
Oiseaux	La Liste rouge des espèces menacées en France – chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN et al., 2016)	Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024).
Mammifères	La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN et al., 2017)	Liste rouge des mammifères (hors chiroptères) d'Auvergne Rhône Alpes (2024), Liste rouge des chauves-souris d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024).
Amphibiens	La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN et al., 2015)	Liste rouge des amphibiens d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024)
Reptiles		Liste rouge des reptiles d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024)
Insectes	- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (UICN et al., 2012) - La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Libellules de France métropolitaine (UICN et al., 2016) - Les Orthoptères menacés en France. LR nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (Sardet et Defaut, 2004)	Liste rouge des rhopalocères de Rhône-Alpes (2018) Liste rouge des libellules et demoiselles (odonates) de Rhône Alpes (2014) Liste rouge des orthoptères (sauterelles, grillons, criquets) de Rhône-Alpes (2018)
Flore/Habitats	La Liste rouge des espèces menacées en France – Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN et al., 2018)	Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône Alpes (2015)

Certaines espèces animales et végétales peuvent bénéficier d'un statut de protection à l'échelle européenne, nationale, régionale voire départementale (voir [Tableau 6](#)). Suivant le statut de protection propre à chaque espèce, uniquement les individus ou les individus et leurs habitats peuvent faire l'objet d'une protection. Le statut de protection induit nécessairement une contrainte d'ordre réglementaire. Toutefois, le caractère protégé d'une espèce n'implique pas nécessairement que cette dernière soit vulnérable ou qu'elle présente une valeur patrimoniale exceptionnelle. En effet, certaines espèces protégées peuvent s'avérer communes et présenter un état de conservation favorable.

Tableau 6 : Texte réglementaire concernant la protection des espèces et des habitats

Groupe	Échelle européenne	Échelle nationale	Échelle régionale
Oiseaux	Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, directive « Oiseaux »	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	-
Mammifères	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, directive « Habitats / Faune / Flore »	Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	-
Amphibiens Reptiles		Arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	-
Insectes		Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	-
Flore/Habitats		Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (modifié par AM 15/09/82 et AM 31/08/95).	Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne-Rhône-Alpes complétant la liste nationale.
Mollusques		Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	-
Poissons		Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégés sur l'ensemble du territoire national.	-
Espèces exotiques envahissantes	Règlement (UE) n°1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE	Décret n° 2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales.	-

Chaque espèce recensée se voit ainsi attribuer un niveau d'enjeu, comme suit (cf. [Tableau 7](#) et [Tableau 8](#)).

■ Pour la faune

Tableau 7 : Catégorisation du niveau d'enjeu de la faune selon le statut de conservation des espèces

		Statut de protection réglementaire	
		Aucune protection ou protection régionale	Protection nationale
Liste rouge UICN (nationale) et/ou (régionale)	Espèce menacée : « Vulnérable » ou statut supérieur	Modérée	Fort
	Espèce non menacée : « Quasi-menacée » ou statut inférieur	Faible	Modérée

Si une espèce inventoriée n'est qu'en transit et n'utilise pas l'habitat pour la bonne réalisation de son cycle de vie (alimentation, reproduction, hivernage/hibernage, repos, etc.), alors l'enjeu est considéré comme « Faible »

■ Pour la flore

Tableau 8 : Catégorisation du niveau d'enjeu de la flore selon le statut de conservation des espèces

		Statut de protection réglementaire	
		Aucune protection	Protection (nationale et/ou régionale)
Liste rouge UICN (nationale et/ou régionale)	Espèce menacée : « Vulnérable » (VU) ou statut supérieur ou d'intérêt local*	Modérée	Fort
	Espèce non menacée : « Quasi-menacée » (NT) ou statut inférieur	Faible	Fort

*Intérêt local : déclinaison départementale de la Liste Rouge régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes. Celle-ci a été créée par les Conservatoires Botaniques du Massif Central et Alpin (CBNMC et CBNA) pour prendre en compte la forte variabilité du statut observée d'un département à l'autre pour certaines espèces, du fait que la région est au carrefour de trois domaines biogéographiques (alpin, méditerranéen et continental).

ii. Le caractère remarquable de l'habitat

Les habitats naturels et semi-naturels sont identifiés et délimités à partir des relevés floristiques. Le caractère remarquable d'un habitat est qualifié par sa potentialité écologique et son niveau de protection réglementaire (cf. [Tableau 9](#)).

Tableau 9 : Catégorisation de l'enjeu d'un habitat selon sa potentialité écologique et son intérêt communautaire

		Intérêt communautaire (Annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore »)		
		Non	Oui	Prioritaire
Potentialité écologique de l'habitat	Forte	Fort		Prioritaire
	Moyenne	Modéré	-	-
	Faible	Faible	-	-
	Très faible	Très faible	-	-

- : Cas de figure qui n'existe pas

Les habitats à **très faible** potentialité écologique sont les habitats très imperméabilisés et anthropisés, non propices à l'accueil de la biodiversité. Ils correspondent au niveau J de la typologie EUNIS, à l'exclusion de J5 (*plans d'eau construits très artificiels et structures connexes*).

Les habitats à **faible** potentialité écologique sont les habitats semi-naturels dont la gestion et/ou la fréquentation par l'Homme sont très importantes (parcs, jardins, monoculture intensive, alignements d'arbres en milieu urbain, petits bois anthropisés, etc.).

Les habitats possédant une potentialité écologique **moyenne** sont les habitats naturels favorables à l'accueil de la biodiversité et peu/pas impactés par des pressions anthropiques.

Les habitats possédant une potentialité écologique **forte** sont ceux :

- Classés comme d'intérêts communautaires ;
- Caractéristiques de zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 01 octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides au titre des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, à condition qu'ils soient en bon état de conservation ;
- Les habitats inscrits sur la liste rouge des habitats européens ([Gubbay et al. 2016](#) ; [Janssen et al. 2016](#)).

iii. Signification du niveau d'enjeu évalué pour le projet

En fonction du niveau d'enjeu des habitats susceptibles d'être impactés par le projet, celui-ci peut subir des modifications (cf. [Tableau 10](#)).

Tableau 10 : Implication du niveau d'enjeu des habitats pour le projet

Niveau d'enjeu	Signification pour le projet
Prioritaire	Secteur nécessitant des mesures de conservation prioritaire avec une contrainte majeure du point de vue réglementaire, pouvant entraîner des modifications du projet
Fort	Secteur pouvant représenter une contrainte du point de vue réglementaire avec des incidences pour le projet
Modéré	Secteur pouvant représenter une contrainte du point de vue réglementaire sans incidence majeure pour le projet
Faible	Secteur sans contrainte du point de vue réglementaire et sans incidence pour le projet, pouvant cependant représenter un intérêt écologique
Très faible	Secteur sans contrainte du point de vue réglementaire et sans incidence pour le projet

Quel que soit le niveau d'enjeu de l'habitat, la présence de certaines espèces végétales exotiques envahissantes nécessite la mise en place de dispositifs de lutte contre celles-ci (actions préventives et curatives).

Cette méthode d'analyse permet une hiérarchisation précise et complète des différents secteurs de la zone d'étude en traitant de manière indépendante le milieu et la biocénose afin d'offrir une vision précise et rapide des enjeux en présence, ainsi que de leur signification pour le projet. Elle aboutit à une cartographie des enjeux (cf. partie IV) avec la mise en valeur des secteurs à enjeux « fort » et « prioritaire ».

c) État actuel de la biodiversité

Les résultats des inventaires écologiques sont présentés par groupe taxonomique ci-dessous.

i. Habitats

Sur l'ensemble de la zone de projet, **20 habitats ont été caractérisés**. Ils sont présentés dans le [Tableau 11](#) et cartographiés sur les [Figure 17](#) et [Figure 18](#). Leurs enjeux sont également représentés sur les [Figure 19](#) et [Figure 20](#).

46% de la surface de la zone de projet est représentée par des vergers de noyers. De plus, 93% de la surface possède des enjeux faibles à très faibles de conservation étant donné le caractère anthropique des habitats concernés.

Ainsi, **7% de la zone de projet possède des enjeux modérés à forts**. Les milieux d'intérêt concernés sont :

- Des **roselières** à *Phragmites australis* ou *Phalaris arundinacea* (code EUNIS C3.2) bordant les fossés présents dans la zone d'étude. Ces formations végétales sont des zones humides au sens de la réglementation et possèdent un statut de conservation défavorable (« vulnérable ») à l'échelle régionale ;
- Une **mégaphorbiaie** (code EUNIS E5.41) constituant un habitat d'intérêt communautaire et une zone humide au sens de la réglementation, présente au nord de la zone d'étude ;
- Des **saulaies-peupleraies** (code EUNIS G1.11) bordant les écoulements d'eau présents dans la zone d'étude. Ces boisements bas sont des zones humides au sens de la réglementation et possèdent un statut de conservation défavorable (« vulnérable ») à l'échelle régionale ;
- Des **communautés végétales associées aux parois calcaires** (code EUNIS H3.25) surplombant la RD1532 au sud de la zone d'étude. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire et possédant un statut de conservation défavorable (« vulnérable ») à l'échelle régionale.

Tableau 11 : Liste des habitats recensés au sein de la zone d'étude

Type de milieu	Nom	Code EUNIS	Code CB	Code N2000	LRR	LRR-est	ZH	Surface (m²)	Longueur (m)	% de l'aire d'étude	Enjeu
Milieux humides et aquatiques	Roselières et formations de bordure à grands hélophytes autres que les roseaux	C3.2	53.2	-	-	-	H.	-	389	0,1	Fort
Milieux humides et aquatiques	Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	E5.41	37.71	6430-4		NA	H.	837	-	0,2	Fort
Milieux arbustifs et boisés	Saulaies riveraines	G1.11	44.1	-	VU	VU	H.	14553	-	1,6	Fort
Milieux rupestres	Communautés chasmophytiques alpines et subméditerranéennes	H3.25	62.15	8210-11	LC	NT	-	-	159	0,0	Fort
Milieux humides et aquatiques	Eaux temporaires eutrophes	C1.63	22.5	-	-	-	-	773	-	0,2	Modéré
Milieux arbustifs et boisés	Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus	G1.A1	41.2	-	NT	NT	p.	12932	-	2,3	Modéré
Milieux arbustifs et boisés	Prébois caducifoliés	G5.61	31.8D	-	-	-	-	9059	-	2,7	Modéré
Milieux ouverts	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	38.1	-		DD	p.	9612	-	2,8	Faible
Milieux ouverts	Prairies mésiques non gérées	E2.7	-	-	-	-	-	745	-	0,2	Faible
Milieux anthropiques	Végétations herbacées anthropiques	E5.1	87	-	DD	DD	-	71850	1170	19,5	Faible
Milieux arbustifs et boisés	Plantations de Juglans	G1.D2	83.13	-	-	-	-	156602	-	46,0	Faible
Milieux anthropiques	Champs de blocs	H5.37	61	-	-	-	-	29919	-	8,7	Faible
Milieux ouverts	Monocultures intensives	I1.1	82.11	-	-	-	-	3276	-	1,0	Faible
Milieux ouverts	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.52	87.1	-	-	-	p.	2370	-	0,7	Faible
Milieux anthropiques	Petits parcs et squares citadins	I2.23	85.2	-	-	-	-	5826	-	1,7	Faible
Milieux humides et aquatiques	Canaux d'eau non salée complètement artificiels	J5.41	89.22	-	-	-	-	8087	291	2,4	Faible
Milieux arbustifs et boisés	Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	X07	82.2	-	-	-	-	14420	-	4,3	Faible
Milieux anthropiques	Sentiers	H5.61	-	-	-	-	-	-	1108	0,3	Très faible
Milieux anthropiques	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	J1.2	86.2	-	-	-	-	7107	-	2,1	Très faible
Milieux anthropiques	Réseaux routiers	J4.2	89	-	-	-	-	13278	-	3,6	Très faible

Légende : CB = Corine Biotope ; LRR = Liste Rouge Régionale ; LRR-est = Liste Rouge Régionale-est (ex Rhône-Alpes) ; VU = Vulnérable ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi menacé ; NE = Non évalué ; NA = Non applicable ; DD = Données insuffisantes ; ZH = Zone humide ; H. = Humide ; p. = pro parte

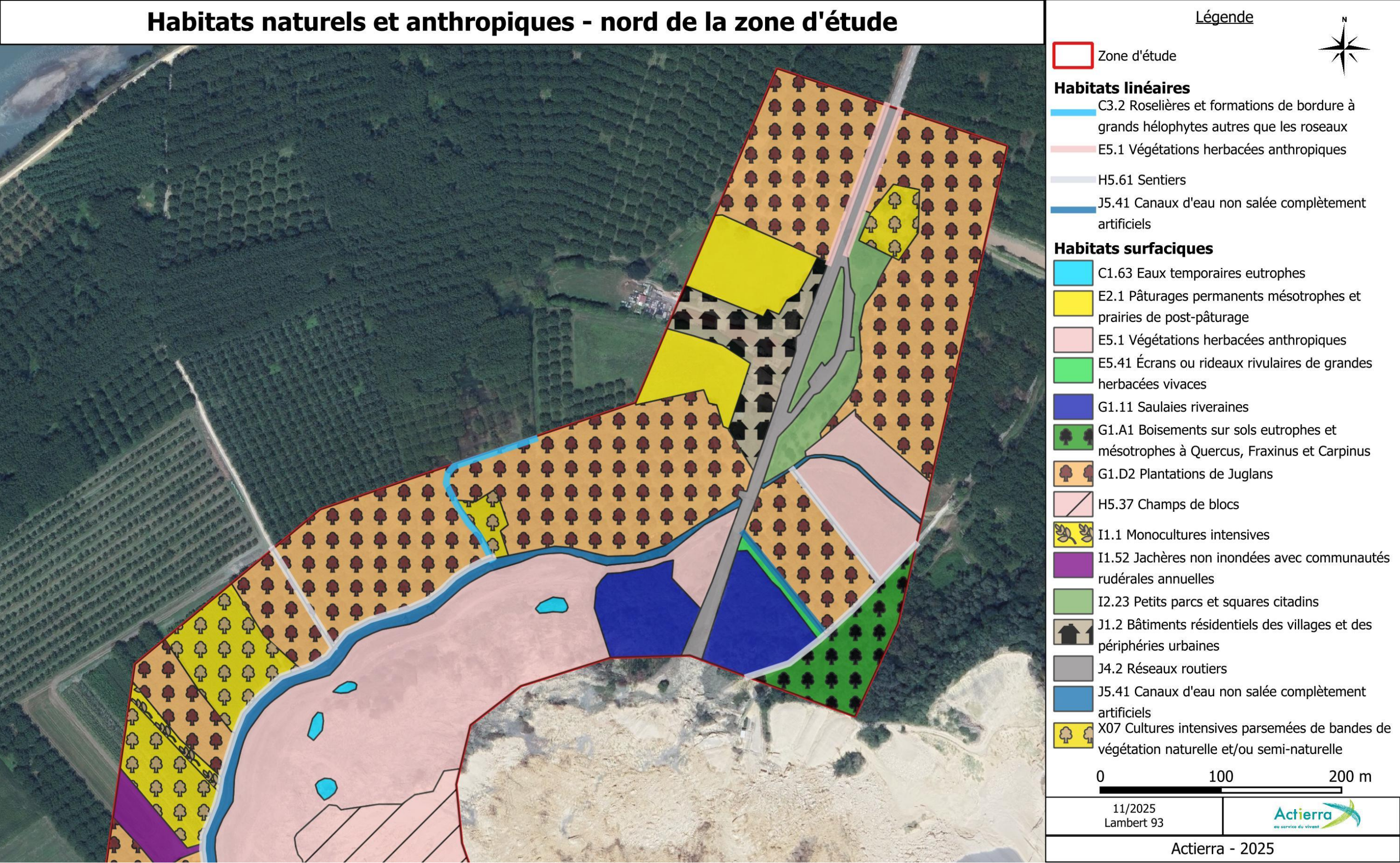


Figure 17 : Cartographie des habitats au sein de la zone d'étude (portion nord)

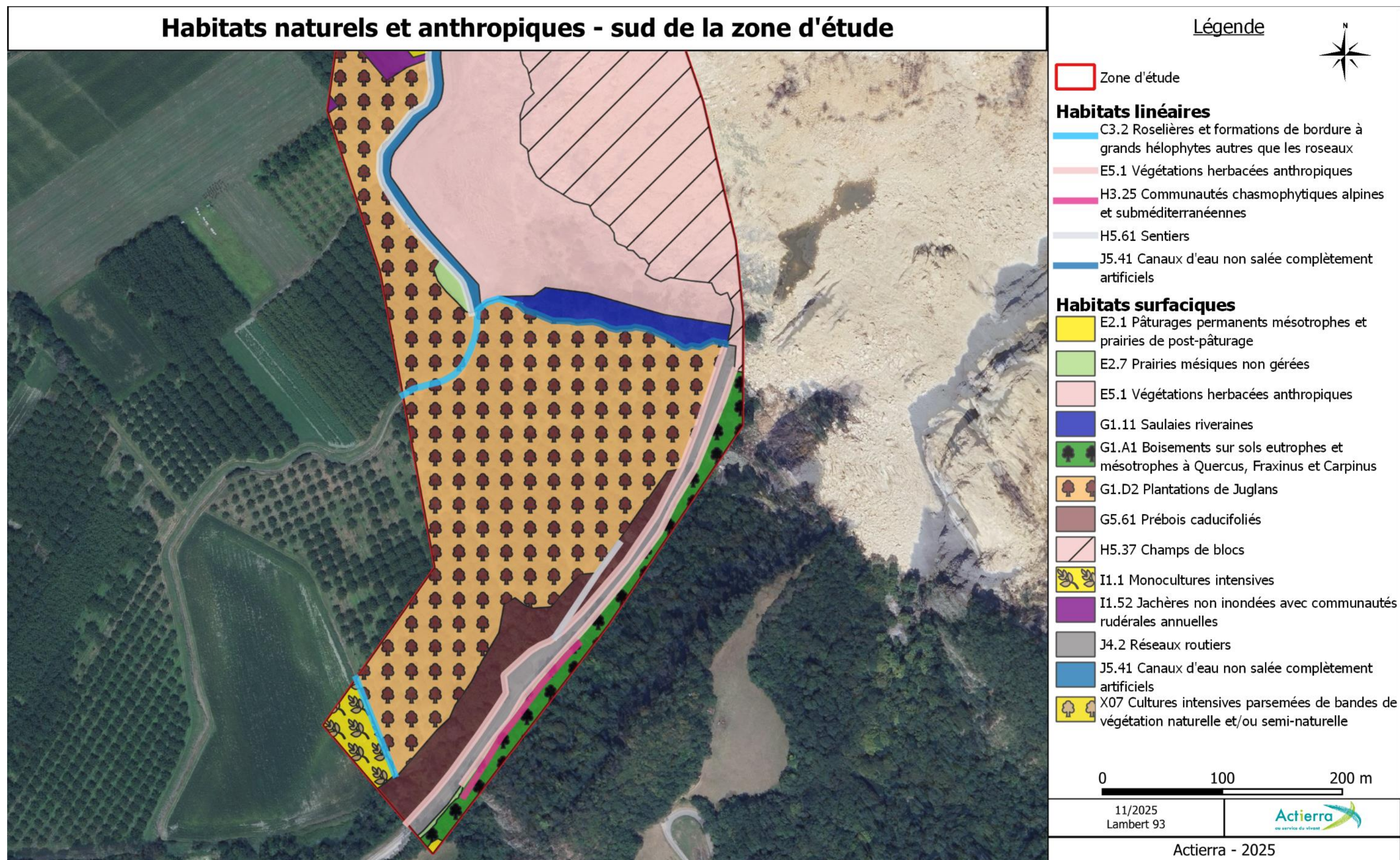


Figure 18 : Cartographie des habitats au sein de la zone d'étude (portion sud)

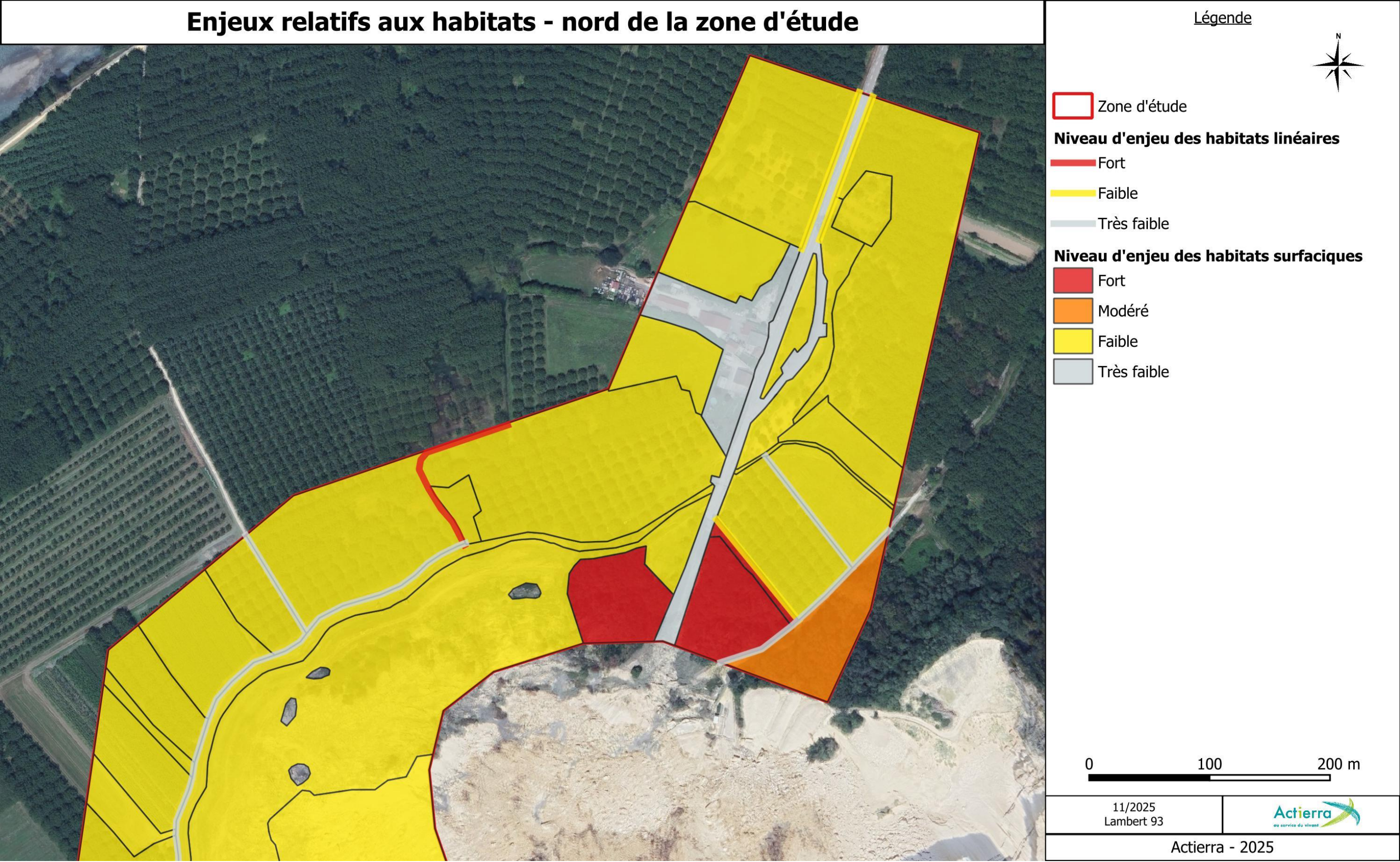


Figure 19 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats au sein de la zone d'étude (portion nord)

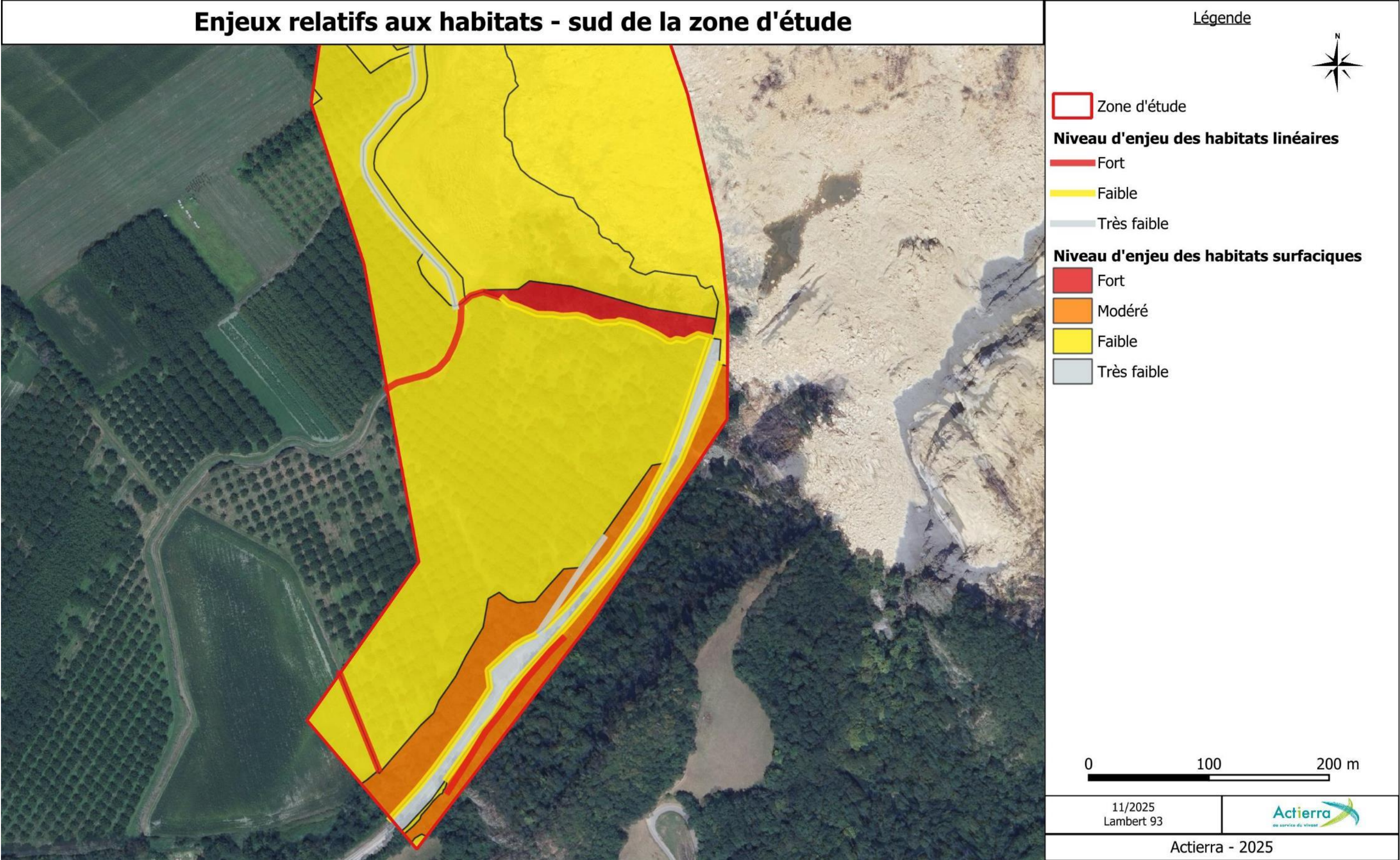


Figure 20 : Cartographie des enjeux relatifs aux habitats au sein de la zone d'étude (portion sud)

La description des habitats est disponible ci-dessous :

Roselières et formations de bordure à grands hélophytes autres que les roseaux (C3.2)		Saulaies riveraines (G1.11)	
			
Cet habitat correspond à des peuplements de végétation haute en bordure de quatre fossés en eau rejoignant le cours du Versoud. Ces végétations, ancrées dans un substrat habituellement submergé, sont dominées par le Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>) ou la Baldingère faux-roseau (<i>Phalaris arundinacea</i>). Une intéressante diversité d'espèces leur sont associées, espèces également caractéristiques de zone humide comme l'Iris des marais (<i>Iris pseudacorus</i>), la Reine des prés (<i>Filipendula ulmaria</i>), la Laïche des rives (<i>Carex riparia</i>) et la Salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>). Ces roselières couvrent entièrement la faible profondeur d'eau libre des fossés. Elles sont essentielles pour l'accomplissement du cycle de nombreux invertébrés comme les libellules et les éphémères et constituent également une zone refuge pour les amphibiens et la petite faune.		Cet habitat correspond à des boisements ou alignements présentant une strate arborée clairsemée assez élevée, dominée par des ligneux à bois tendre (<i>Populus nigra</i>, <i>Salix</i>), accompagnés d'essences à bois dur (<i>Fraxinus excelsior</i>). Dans le cas des boisements au nord de la zone d'étude, l'éclaircissement du sous-bois permet le développement d'une strate arbustive fournie et diversifiée avec des arbustes mésophiles comme le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) et l'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>). Également dense, la strate herbacée accueille un assemblage hétérogène d'espèces végétales. Le développement de cette végétation est en relation avec l'hydromorphie des sols des secteurs concernés. Au sein de la zone d'étude, cet habitat est morcelé et occupe une faible surface. Il a un rôle de conservatoire pour les populations sauvages et génétiquement intègres du Peuplier noir. Il constitue par ailleurs un terrain de chasse privilégié pour les chiroptères.	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Oui	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Oui
Statut de conservation Rhône-Alpes : VU	Enjeu de conservation : Fort	Statut de conservation Rhône-Alpes : VU	Enjeu de conservation : Fort

Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (E5.41)		Communautés chasmophytiques alpines et subméditerranéennes (H3.25)	
			
Cet habitat correspond à une formation végétale de hautes herbes caractérisée par des herbacées vigoureuses et opulentes à croissance rapide. Les espèces les plus représentatives sont la Ronce bleuâtre (<i>Rubus caesius</i>), la Lysimaque commune (<i>Lysimachia vulgaris</i>) et la Grande Prêle (<i>Equisetum telmateia</i>). Cette mégaphorbiaie couvre une faible surface, formant un ourlet le long du fossé au nord de la zone d'étude et s'installant en lisière d'une saulaie. Il s'agit d'une végétation transitoire et instable qui participe à la fonctionnalité des corridors biologiques pour la faune et la flore.		Cet habitat correspond aux parois calcaires surplombant la RD1532 au sud de la zone d'étude. Leur végétation vasculaire se caractérise surtout par de petites fougères, en particulier des doradilles (<i>Asplenium</i> spp.) Des arbrisseaux se développent également sur ces parois procurant des ressources en nutriments (Erable champêtre, Tamier commun, Clématite des haies, Coronille des jardins). Cet habitat pariétal apporte une note incontestable de biodiversité par le relief, l'affleurement brut du rocher, les ouvertures et les lisières. Les fissures et cavités liées à ces parois peuvent aussi constituer des gîtes et habitats de reproduction pour les chiroptères et oiseaux rupestres.	
Habitat d'intérêt communautaire : Oui	Zone humide : Oui	Habitat d'intérêt communautaire : Oui	Zone humide : Non
Statut de conservation Rhône-Alpes : NA	Enjeu de conservation : Fort	Statut de conservation Rhône-Alpes : NT	Enjeu de conservation : Fort

Eaux temporaires eutrophes (C1.63)		Prébois caducifoliés (G5.61)	
			
Cet habitat correspond aux quatre mares temporaires identifiées dans la zone de l'éboulement au moment des inventaires. la présence de ces mares est liée à la création de dépressions par l'éboulement rocheux. Les eaux de ces mares sont des gris sale à bleu verdâtre, plus ou moins troubles, particulièrement riches en bases dissoutes. Il n'y a pas de végétation particulière associée à ces mares. Celles-ci sont néanmoins favorables aux populations d'amphibiens et d'odonates pour leur cycle biologique.		Cet habitat correspond au boisement pionnier formant une large haie multi-strate entre la RD1532 et les vergers au sud de la zone d'étude. La végétation arborée et arbustive haute des accrus est dominée par des espèces végétales pionnières ou post-pionnières, hémiscipahiles et généralistes (frênes, érables, noisetiers...) en plus d'espèces plus longévives et tolérant l'ombre (chênes, charmes, quelques peupliers noirs). Bien éclairé avec une litière qui se décompose facilement, le sous-bois des accrus de feuillus collinéens est habituellement fourni, avec une strate herbacée développée, assurant des ressources alimentaires à la faune forestière (ongulés, rongeurs, oiseaux...).	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non
Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Modéré	Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Modéré

Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à <i>Quercus</i> , <i>Fraxinus</i> et <i>Carpinus betulus</i> (G1.A1)		Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (E2.1)	
			
Cet habitat correspond au boisement bordant la RD1532 au sud de l'éboulement. Il est dominé par le Charme commun (<i>Carpinus betulus</i>) et le Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>), accompagnés du Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et du Tilleul commun (<i>Tilia x europaea</i>). Bénéficiant d'un bon éclaircissement en sous-étage, la strate arbustive est bien fournie, avec le Troène commun (<i>Ligustrum vulgare</i>), le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) et la Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>). La flore comprend essentiellement des espèces répandues, mésophiles et sciaphiles. Dans cet habitat, les arbres creux et sénescents sont essentiels pour la faune cavicole (coléoptères, pics et chiroptères).		Cet habitat correspond à des prairies régulièrement pâturées donc largement fertilisées. Elles occupent des sols riches en nutriments et en conditions hydriques moyennes. Elles sont composées d'espèces végétales communes et à vaste répartition, associant diverses dicotylédones basses, à stolons souterrains ou à rosettes appliquées au sol, à une couverture éparse de graminées. Au sein de la zone d'étude, ces prairies sont localisées à l'extrême sud ainsi qu'à proximité des bâtiments au nord. Ces prairies peuvent contribuer au maintien d'une biodiversité particulière dans la zone d'étude.	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : pro parte	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : pro parte
Statut de conservation Rhône-Alpes : NT	Enjeu de conservation : Modéré	Statut de conservation Rhône-Alpes : DD	Enjeu de conservation : Faible

Prairies mésiques non gérées (E2.7)		Plantations de <i>Juglans</i> (G1.D2)	
			
Cet habitat correspond à deux petites surfaces de prairies, l'une située au bord de la RD1532 au sud de la zone d'étude et l'autre entre un verger et le cours du Versoud dévié. Elles possèdent une flore largement cosmopolite mais assez diversifiée, mêlant des espèces de prairies et de friche : des graminées, quelques plantes à fleurs n'ayant pas de grand intérêt pour la biodiversité ainsi que des espèces rudérales pionnières.		Cet habitat correspond aux terrains plantés de Noyers feuillus caducifoliés (<i>Juglans</i>) qui couvrent 45% de la zone d'étude autour de la zone de l'éboulement. L'éclaircissement de ces vergers permet le développement d'une strate herbacée caractéristique de prairie fortement gérée.	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non
Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Faible	Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Faible

Végétations herbacées anthropiques (E5.1)		Champs de blocs (H5.37)	
 			
Cet habitat correspond aux végétations herbacées anthropiques présentes sur les bords routiers, sur la surface soufflée par l'éboulement et sur une parcelle enfrichée au nord de la zone d'étude. Elles occupent près de 20% de la zone d'étude bien que parfois, elles soient peu couvrantes et laissent apparaître le sol à nu. La flore est assez diverse et cosmopolite. Les espèces présentes sont annuelles à bisannuelles, plutôt nitrophiles et caractéristiques de sols rudéralisés et perturbés. On trouve de nombreuses espèces adventices (<i>Papaver rhoeas</i> , <i>Capsella bursa-pastoris</i> , <i>Euphorbia helioscopia</i> , <i>Avena fatua</i> , <i>Fumaria officinalis</i> , <i>Persicaria maculosa</i> , <i>Plantago lanceolata</i> , <i>Poa annua</i> ...) et espèces exotiques envahissantes (Vigne-vierge commune, Renouée du Japon, Vergerettes annuelle, du Canada et de Sumatra, Matricaire odorante...). Ces végétations à forte résilience présentent peu d'intérêt pour la biodiversité.		Cet habitat correspond aux blocs rocheux issus de l'effondrement de la carrière sur la face nord-ouest du coteau d'Artets. Environ un million de mètres cubes de terre, de roches et de débris sont déposés au pied de la falaise. Une végétation pionnière et anthropique se développe de manière disparate en fonction des micro-reliefs et du substrat. Cet habitat pourrait jouer un rôle écologique en offrant des micro-habitats favorables aux reptiles.	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non
Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Faible	Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Faible

Monocultures intensives (I1.1)		Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle (X07)	
			
Cet habitat correspond à des cultures de maïs au milieu des vergers de noyers. Elles constituent une ouverture au sein de milieux arborés et arbustifs (plantations de noyers) mais leur intérêt pour la biodiversité est limité au regard de la gestion intensive du milieu.		Cet habitat correspond à des plantations de jeunes noyers, distillées au sein des vergers présentant des arbres plus mûres, au nord de la zone d'étude. Une végétation herbacée naturelle s'y développe également, celle-ci étant principalement rudérale, voire constituée d'espèces exotiques envahissantes.	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non
Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Faible	Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Faible

Petits parcs et squares citadins (I2.23)		Sentiers (H5.61)	
			
Cet habitat correspond à un îlot de verdure constitué d'une pelouse entretenue par fauche et de fourrés à valeur ornementale (<i>Jasminum nudiflorum</i> , <i>Thuja occidentalis</i> , <i>Punica granatum</i>) au nord de la zone d'étude, entre la RD1532, le parking de stationnement et les vergers. Il n'offre pas d'habitat particulièrement favorable au regard de son insertion dans le paysage anthropique.		Cet habitat concerne les pistes et chemins non ou très peu végétalisés.	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non
Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Faible	Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Très faible

Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles (I1.52)		Réseaux routiers (J4.2)	
			
Cet habitat correspond à deux parcelles mises en jachère à l'ouest de la zone d'étude. Elles regroupent des communautés végétales pionnières et nitrophiles. La diversité floristique est faible. L'espèce largement dominante est le Trèfle des prés (<i>Trifolium pratense</i>).		Cet habitat regroupe l'ensemble des voies de circulation bitumées. L'imperméabilisation du sol empêche le développement de toute végétation.	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non
Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Faible	Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Très faible

 Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines (J1.2)		Canaux d'eau non salée complètement artificiels (J5.41)	
			
Cet habitat regroupe les habitations et le garage automobile présents au nord de la zone d'étude. Des espèces exotiques envahissantes et des espèces rudérales y sont recensées.		Cet habitat correspond au cours du Versoud dévié artificiellement suite à l'éboulement.	
Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non	Habitat d'intérêt communautaire : Non	Zone humide : Non
Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Très faible	Statut de conservation Rhône-Alpes : -	Enjeu de conservation : Très faible

ii. Flore

152 espèces floristiques ont été inventoriées dans la zone d'étude. La grande majorité d'entre elles sont communes et caractéristiques de milieux anthropisés, dominés par des plantations de noyers. De nombreuses espèces pionnières sont également identifiées en raison de la perturbation engendrée par l'éboulement rocheux. Enfin, des espèces liées aux fossés humides, aux boisements et parois rocheuses sont recensées.

Toutes les espèces floristiques identifiées possèdent des statuts de conservation favorables aux échelles nationale et régionale (cf. [Tableau 12](#)).

Tableau 12 : Liste des espèces floristiques inventoriées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes	ZNIEFF zone alpine	Enjeu espèce
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre, Acéraille	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore, Grand Érable, Érable faux platane	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Chiendent rouge	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours, Ail à larges feuilles	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Anisantha sterilis</i>	Brome stérile, Anisanthe stérile	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray-grass français	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté, Arum maculé, Arum tacheté, Gouet maculé	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-des-murailles, Rue-des-murailles	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Doradille scolopendre, Scolopendre, Scolopendre officinale, Langue-de-cerf	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Asplenium trichomanes</i>	Doradille des murailles, Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Avena fatua</i>	Avoine folle, Folle avoine	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace, Pâquerette	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des forêts, Brachypode des bois, Brome des bois	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Brassica napus</i>	Colza	-	-	-	-	-	Faible
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou, Brome orge	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	-	-	-	-	-	Faible
<i>Buddleja globosa</i>	Buddléia globuleux	-	-	-	-	-	Faible
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin, Bourse-à-pasteur	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée, Cardamine hirsute, Cresson de muraille	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente, Herbe au diable	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Carduus acanthoides</i>	Chardon faux acanthe	-	-	-	-	-	Faible
<i>Carex acutiformis</i>	Laîche des marais, Laîche fausse laîche aiguë	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Carex divulsa</i>	Laîche écartée	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Carex riparia</i>	Laîche des rives	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun, Charme, Charmille	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Catapodium rigidum</i>	Catapode rigide, Pâturin rigide, Desmazérie rigide	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des sources	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Ceratochloa cathartica</i>	Brome cathartique, Cératochloa cathartique, Brome faux uniola, Brome purgatif	-	-	-	-	-	Faible
<i>Chaerophyllum aureum</i>	Cerfeuil doré, Chérophylle doré	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc, Senousse	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies, Clématite vigne blanche, Herbe aux gueux	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun, Noisetier, Coudrier, Avelinier	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Crepis biennis</i>	Crépide bisannuelle, Crépide des prés, Crépis bisannuel	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Deutzia scabra</i>	Deutzia rude, Deutzia scabre	-	-	-	-	-	Faible

DÉVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD1532 À LA SUITE DE L'ÉBOULEMENT ROCHEUX DU 25 JUILLET 2024 SUR LA COMMUNE DE LA RIVIÈRE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes	ZNIEFF zone alpine	Enjeu espèce
<i>Dioscorea communis</i>	Dioscorée commune, Tamier commun, Herbe aux femmes battues, Taminier, Sceau-de-Notre-Dame	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux, Cardère sauvage	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Dipsacus laciniatus</i>	Cardère laciniée, Cardère à feuilles laciniées, Cardère découpée	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles, Épilobe tétragone	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs, Queue-de-renard	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Equisetum telmateia</i>	Grande prêle, Prêle d'ivoire	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	-	-	-	-	-	Faible
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	-	-	-	-	-	Faible
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra	-	-	-	-	-	Faible
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre des forêts, Hêtre, Fayard, Hêtre commun, Fouteau	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire printanière, Renoncule ficaire	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine-des-prés, Spirée Ulmaire, Filipendule ulmaire	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Fumaria officinalis</i>	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit, Ortie royale, Galéope tétrahit	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoga quadriradié, Galinsoge quadriradiée, Galinsoga cilié, Galinsoge ciliée	-	-	-	-	-	Faible
<i>Galium album</i>	Gailllet blanc, Gailllet dressé	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Galium aparine</i>	Gailllet gratteron, Herbe collante, Gratteron	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Galium lucidum</i>	Gailllet luisant, Gailllet à feuilles luisantes	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou, Géranium à feuilles molles	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tangué	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Hesperis matronalis</i>	Julienne des dames, Giroflée des dames	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Hippocrepis emerus</i>	Hippocrépide faux baguenaudier, Séné batard, Coronille faux séné	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse, Blanchard	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Hordeum murinum</i>	Orge sauvage, Orge queue-de-rat, Orge des rats	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Hordeum vulgare</i>	Orge commune, Escourgeon, Orge d'hiver, Orge à six rangs	-	-	-	-	-	Faible
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée, Salade-de-porc	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore, Iris jaune, Flambe d'eau, Iris des marais	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Jasminum nudiflorum</i>	Jasmin à fleurs nues, Jasmin d'hiver	-	-	-	-	-	Faible
<i>Juglans nigra</i>	Noyer noir, Noyer d'Amérique, Noyer noir d'Amérique	-	-	-	-	-	Faible
<i>Juglans regia</i>	Noyer royal, Noyer, Noyer anglais, Noyer commun	-	-	-	-	-	Faible
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc articulé, Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariote, Escarole, Laitue sauvage	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune, Lamier galéobdolon, Ortie jaune	-	-	LC	LC	-	Faible

DÉVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD1532 À LA SUITE DE L'ÉBOULEMENT ROCHEUX DU 25 JUILLET 2024 SUR LA COMMUNE DE LA RIVIÈRE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes	ZNIEFF zone alpine	Enjeu espèce
<i>Leucanthemum adustum</i>	Marguerite brûlée	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun, Troène, Raisin de chien	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Lolium multiflorum</i>	lvraie multiflore, Ray-grass d'Italie	-	-	LC	NE	-	Faible
<i>Lolium perenne</i>	lvraie vivace, Ray-grass anglais	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Lysimachia arvensis</i>	Lysimaque des champs, Mouron, Mouron des champs, Mouron rouge	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire, Chasse-bosse	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune, Salicaire pourpre	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde, Matricaire fausse camomille	-	-	-	-	-	Faible
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline, Minette	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Melica ciliata</i>	Mélique ciliée	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Microthlaspi perfoliatum</i>	Petit-tabouret perfolié, Kandide perfoliée, Tabouret perfolié	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis très rameux, Myosotis rameux, Myosotis hérissé	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle, Herbe-aux-ânes	-	-	-	-	-	Faible
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	-	-	-	-	-	Faible
<i>Persicaria lapathifolia</i>	Persicaire à feuilles de patience, Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Persicaria maculosa</i>	Persicaire maculée, Renouée persicaire, Persicaire	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Phalaris arundinacea</i>	Alpiste roseau, Baldingère faux roseau, Fromenteau	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Phragmites australis</i>	Phragmite austral, Roseau, Roseau commun, Roseau à balais, Phragmite commun	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière, Picride épervière, Herbe-aux-vermisseaux	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Polypodium cambricum</i>	Polypode du Pays de Galles, Polypode austral	-	-	LC	LC	Non déterminante	Faible
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir, Peuplier commun noir	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante, Quintefeuille	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Poterium sanguisorba</i>	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Prunella vulgaris</i>	Herbe Catois	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Punica granatum</i>	Grenadier, Grenadier commun, Grenadier à graines nombreuses	-	-	-	-	-	Faible
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Châgne	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre, Bouton-d'or, Pied-de-coq	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune, Réséda bâtard	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon, Reynoutrie du Japon	-	-	-	-	-	Faible
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	-	-	-	-	-	Faible
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Rumex crispus</i>	Rumex crépu	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtuses, Rumex à feuilles obtuses	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Salix alba</i>	Saule blanc, Saule commun, Osier blanc	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault, Saule des chèvres, Marsaule, Marsault	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire faux basilic, Saponaire de Montpellier	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Schedonorus arundinaceus</i>	Schédonore roseau, Fétuque roseau, Fétuque faux roseau	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun, Séneçon vulgaire	-	-	LC	LC	-	Faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection Rhône-Alpes	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes	ZNIEFF zone alpine	Enjeu espèce
<i>Silene vulgaris</i>	Silène commun, Silène enflé, Tapotte	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs, Raveluche	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère, Douce-amère, Bronde	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Solidago gigantea</i>	Tête d'or	-	-	-	-	-	Faible
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Symphytum tuberosum</i>	Consoude tubéreuse, Consoude à tubercules	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Tanacetum parthenium</i>	Tanaisie matricaire, Matricaire, Gros camomille, Matrécoeur, Matricoeur	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit officinal, Pissenlit commun	-	-	LC	-	-	Faible
<i>Thuja occidentalis</i>	Thuya d'Occident, Thuya du Canada, Thuya occidental	-	-	-	-	-	Faible
<i>Tilia x europaea</i> L., 1753	Tilleul d'Europe, Tilleul commun, Tilleul intermédiaire	-	-	-	-	-	Faible
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle moyen, Trèfle intermédiaire	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés, Trèfle violet	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque, Grande ortie	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Valerianella locusta</i>	Valérianelle potagère, Mache doucette, Mache, Doucette	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Veronica agrestis</i>	Véronique agreste	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane, Viorne mancienne, Mancienne	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier, Viorne obier, Viorne aquatique, Boule-de-neige	-	-	LC	LC	-	Faible
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée, Vesce cultivée, Poisette	-	-	-	LC	-	Faible
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	-	-	LC	LC	-	Faible

Légende : ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques ; LC = Préoccupation mineure ; NE = Non évalué

Par ailleurs, 12 espèces exotiques envahissantes ont été observées (cf. [Tableau 13](#) et [Figure 21](#)).

Tableau 13 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Invasibilité Rhône-Alpes*
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	Avérée
<i>Ceratochloa cathartica</i>	Brome cathartique, Cératochloa cathartique, Brome faux uniola, Brome purgatif	Avérée
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	Avérée
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	Avérée
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra	Avérée
<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoga quadriradié, Galinsoge quadriradiée, Galinsoga cilié, Galinsoge ciliée	Avérée
<i>Juglans nigra</i>	Noyer noir, Noyer d'Amérique, Noyer noir d'Amérique	Emergente
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde, Matricaire fausse camomille	Emergente
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle, Herbe-aux-ânes	Emergente
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	Avérée
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	Avérée
<i>Solidago gigantea</i>	Tête d'or	Avérée

*d'après la cotation de Lavergne (LAVERGNE, 2010)



Vergerette annuelle



Brome cathartique



Galinsoga cilié



Solidage géant



Buddléia de David



Renouée de Sakhaline



Vigne-vierge commune



Robinier faux-acacia

Figure 21 : Photographies d'espèces exotiques envahissantes prises sur site (© Actierra, 2025)

La forte présence d'espèces invasives s'explique par le caractère anthropisé de la zone de projet ainsi que les perturbations engendrées par l'éboulement, favorables au développement d'espèces pionnières telles que les espèces exotiques envahissantes. Elles se trouvent le plus souvent entre à la frontière entre deux milieux, par exemple entre les plantations de noyers et le Versoud dévié, en bord de route ou encore à la lisière des boisements. Parmi les espèces les plus rencontrées :

- Les vergerettes (*Erigeron spp.*) sont particulièrement présentes le long du Versoud dévié ;
- Les robiniers (*Robinia pseudoacacia*) colonisent progressivement les boisements et bosquets indigènes au sud de la zone d'étude ;
- La Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*) et les renouées asiatiques (*Reynoutria japonica* et *Reynoutria sakhalinensis*) se rencontrent notamment le long de la RD1532 ;
- Le Brome cathartique (*Ceratochloa cathartica*) est présent dans les plantations de noyers ;
- Le Buddléia de David (*Buddleja davidii*) et le Solidage géant (*Solidago gigantea*) se retrouvent dans le fossé au sud de la zone d'étude et en lisière forestière.

La [Figure 22](#) présente la localisation des espèces exotiques envahissantes au sein de la zone de projet.

L'enjeu de la flore vis-à-vis du projet est considéré comme faible.

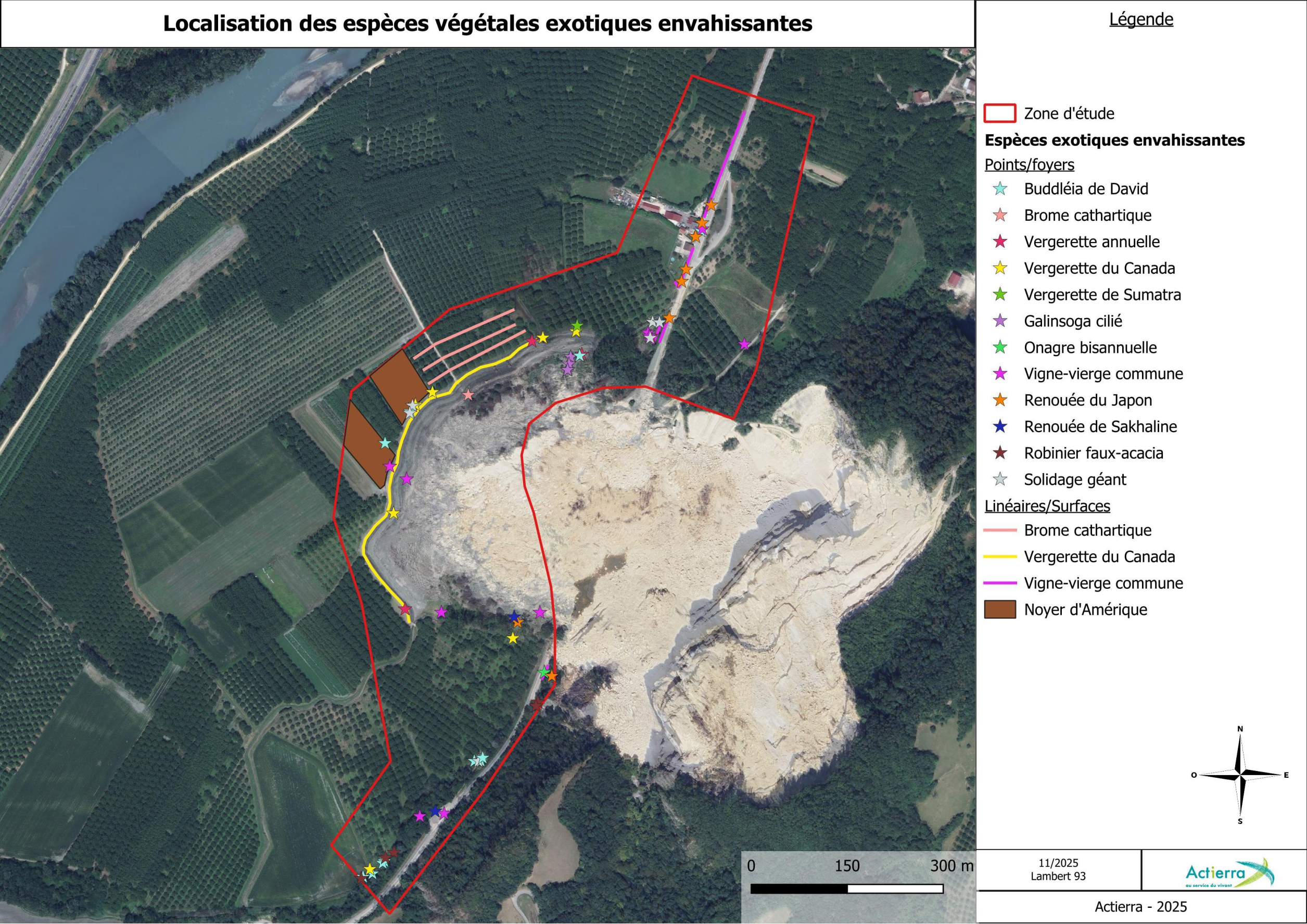


Figure 22 : Localisation des espèces exotiques envahissantes

iii. Zones humides

1. Critère pédologique

76 sondages pédologiques ont été réalisés dans le cadre de l'étude. Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides :

- 4 sondages sont caractéristiques de zones humides ;
- 72 sont considérés comme non humides ;

Tableau 14 : Synthèse des résultats des sondages pédologiques

Date	N°	Profondeur (cm)	Traits d'hydromorphie	Conclusion ZH
14/10/2025	1	100	Traits réductiques débutant à 45 cm de profondeur	Humide
14/10/2025	2	105	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
14/10/2025	3	110	Légers traits rédoxiques à 40 cm de profondeur disparaissant à 60 cm	Non humide
14/10/2025	4	110	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
14/10/2025	5	110	Légers traits rédoxiques à 25 cm de profondeur disparaissant à 40 cm	Non humide
14/10/2025	6	100	Légers traits rédoxiques à 35 cm de profondeur disparaissant à 50 cm	Non humide
14/10/2025	7	105	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
14/10/2025	8	105	Légers traits rédoxiques à 40 cm de profondeur disparaissant à 70 cm	Non humide
14/10/2025	9	110	Traits réductiques à 50 cm de profondeur	Humide
14/10/2025	10	100	Traits rédoxiques à 30 cm de profondeur et traits réductiques débutant à 55 cm de profondeur	Humide
14/10/2025	11	110	Traits rédoxiques dès les premiers cm + traits réductiques à partir de 82 cm de profondeur	Humide
14/10/2025	12	105	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
14/10/2025	13	105	Légers traits rédoxiques à 50 cm de profondeur + traits réductiques à 80 cm de profondeur	Non humide
14/10/2025	14	105	Traits rédoxiques à 35 cm se prolongeant // Absence de traits réductiques en profondeur	Non humide
14/10/2025	15	105	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
14/10/2025	16	110	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	17	100	Traits rédoxiques à 45 cm se prolongeant // Absence de traits réductiques en profondeur	Non humide
14/10/2025	18	110	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	19	105	Traits rédoxiques à 45 cm de profondeur + traits réductiques à partir de 85 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	20	105	Légers traits rédoxiques à 40 cm de profondeur + traits réductiques à 80 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	21	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	22	105	Légers traits rédoxiques à 50 cm de profondeur + traits réductiques à 80 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	23	105	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	24	95	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	25	100	Légers traits rédoxiques à 45 cm de profondeur disparaissant à 75 cm	Non humide
21/10/2025	26	55	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	27	100	Légers traits rédoxiques à 25 cm de profondeur disparaissant à 65 cm	Non humide
21/10/2025	28	105	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	29	105	Légers traits rédoxiques à 50 cm de profondeur + traits réductiques à 80 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	30	100	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	31	100	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	32	55	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	33	106	Légers traits réductiques dès les premiers cm disparaissant à 40 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	34	55	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	35	80	Traits rédoxiques à 40 cm de profondeur disparaissant à 80 cm	Non humide
22/10/2025	36	120	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	37	80	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	38	65	Traits rédoxiques à 40 cm de profondeur disparaissant à 60 cm	Non humide
22/10/2025	39	120	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	40	55	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	41	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	42	50	Légers traits rédoxiques à 35 cm de profondeur disparaissant à 50 cm	Non humide
21/10/2025	43	105	Traits rédoxiques à 40 cm de profondeur disparaissant à 105 cm	Non humide
22/10/2025	44	120	Légers traits rédoxiques à 80 cm de profondeur n'augmentant pas en intensité	Non humide
21/10/2025	45	55	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	46	90	Traits rédoxiques de 0 à 15 cm de profondeur puis de 50 à 90 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	47	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide

Date	N°	Profondeur (cm)	Traits d'hydromorphie	Conclusion ZH
22/10/2025	48	120	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
22/10/2025	49	120	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	50	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	51	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	52	120	Légers traits rédoxiques à 40 cm de profondeur n'augmentant pas en intensité	Non humide
21/10/2025	53	55	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	54	60	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	55	55	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	56	58	Légers traits rédoxiques à 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	57	58	Légers traits rédoxiques à 35 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	58	120	Légers traits rédoxiques à 50 cm de profondeur + traits réductiques à 80 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	59	50	Légers traits rédoxiques à 30 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	60	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	61	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	62	120	Légers traits rédoxiques à 100 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	63	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	64	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	65	120	Légers traits réductiques à 110 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	66	30	Absence trait hydromorphie jusqu'au refus de tarière*	Non humide
21/10/2025	67	120	Légers traits rédoxiques à 80 cm de profondeur n'augmentant pas en intensité	Non humide
21/10/2025	68	90	Légers traits rédoxiques à 70 cm de profondeur augmentant en intensité	Non humide
21/10/2025	69	10	Absence trait hydromorphie jusqu'au refus de tarière*	Non humide
21/10/2025	70	120	Légers traits rédoxiques à 80 cm de profondeur n'augmentant pas en intensité	Non humide
21/10/2025	71	50	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	72	20	Absence trait hydromorphie jusqu'au refus de tarière*	Non humide
21/10/2025	73	120	Traits rédoxiques de 80 cm à 100 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	74	40	Absence trait hydromorphie jusqu'au refus de tarière*	Non humide
21/10/2025	75	120	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide
21/10/2025	76	60	Absence trait hydromorphie avant 50 cm de profondeur	Non humide

* Pour les 4 sondages avec un refus de tarière, les résultats des sondages environnants peuvent être utilisés :

- Sondage n°66 : le sondage n°65 situé dans le même verger de noyers ne révèle pas de sol caractéristique de zone humide ;
- Sondage n°69 : le sondage n°68 situé dans la même parcelle (prairie semi-rudérale) ne révèle pas de sol caractéristique de zone humide ;
- Sondage n°72 : le sondage n°76 situé dans le même verger de noyers ne révèle pas de sol caractéristique de zone humide ;
- Sondage n°74 : le sondage n°76 situé dans le même verger de noyers ne révèle pas de sol caractéristique de zone humide.

Ainsi, ces 4 sondages sont considérés comme non humides.

2. Critère floristique

D'après la définition des habitats naturels (cf. [ij Habitats](#)), 3 habitats identifiés sont caractéristiques de zones humides :

- **Roselières et formations de bordure à grands hélrophytes autres que les roseaux** (C3.2) d'une longueur de 389m (0,1% de la zone d'étude) ;
- **Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces** (E5.41) d'une surface de 472 mètres carrés (0,1% de la zone d'étude) ;
- **Saulaies riveraines** (G1.11) d'une surface de 5571 mètres carrés (1,6% de la zone d'étude).

Les zones humides identifiées sur la zone d'étude sont cartographiées sur les [Figure 23](#) et [Figure 24](#).

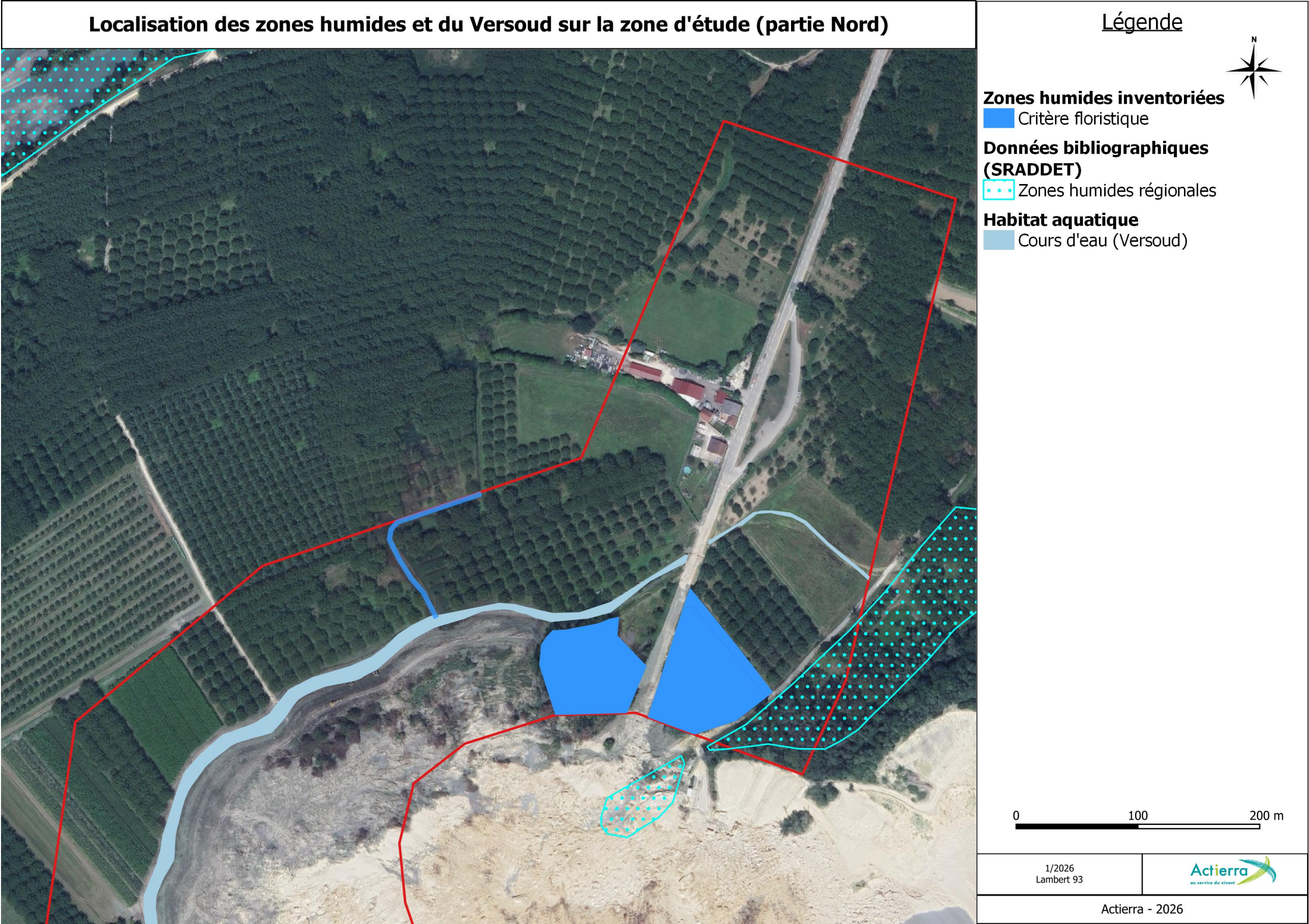
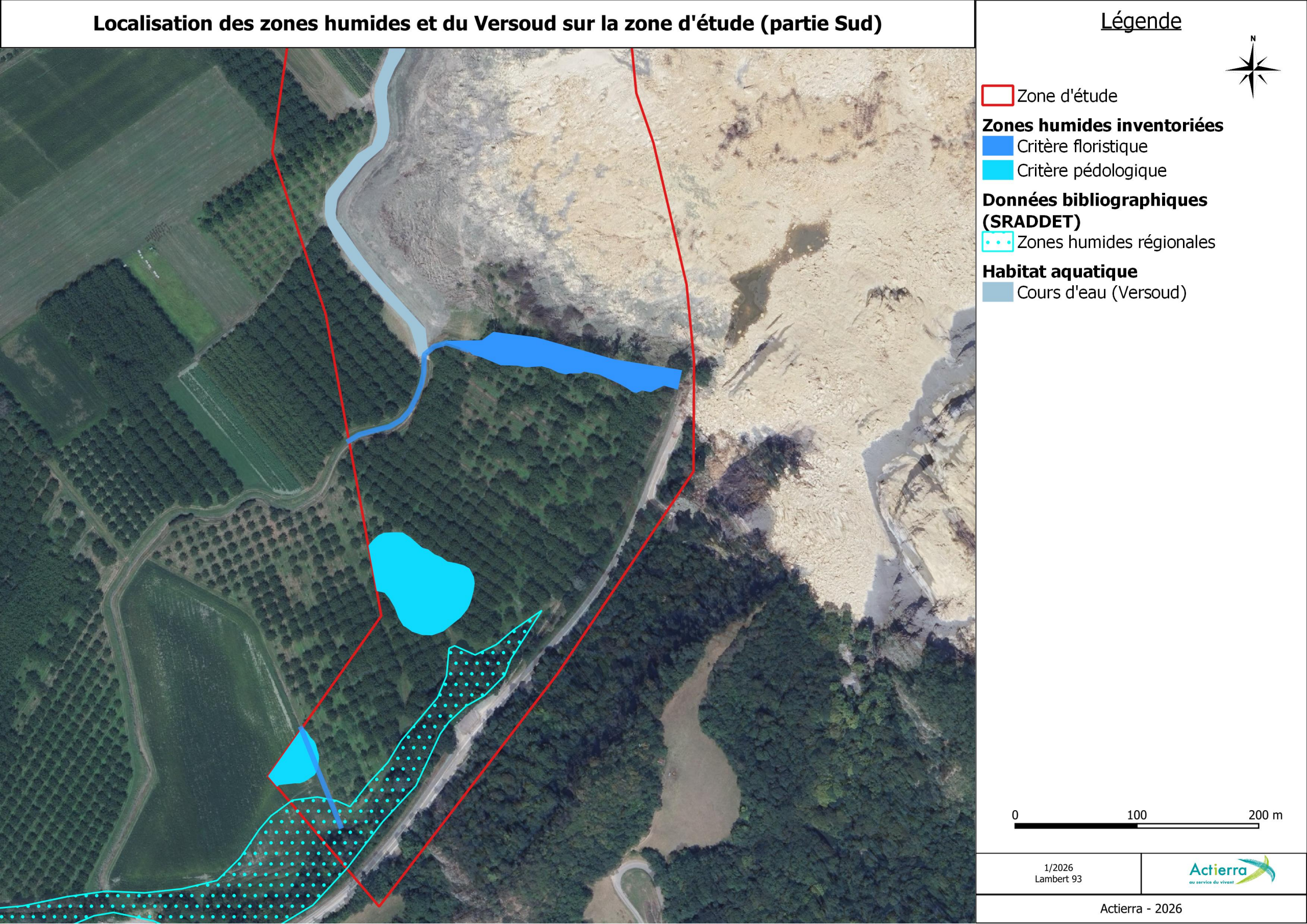


Figure 23 : Localisation des zones humides et du Versoud au droit de la zone d'étude (portion nord)



iv. Amphibiens

La zone d'étude présente, par endroits, des **habitats favorables aux populations d'amphibiens** (cf. [Figure 25](#)). Les éboulements rocheux de 2024 et 2025 ont créé plusieurs **zones de dépressions** ayant abouti à la formation de petites mares, milieux particulièrement propices à la reproduction des Anoures et Urodèles (cf. [Figure 26](#)).

Un **fossé humide connecté au ruisseau du Versoud**, localisé au nord de l'éboulement rocheux, constitue également un habitat favorable à la reproduction.

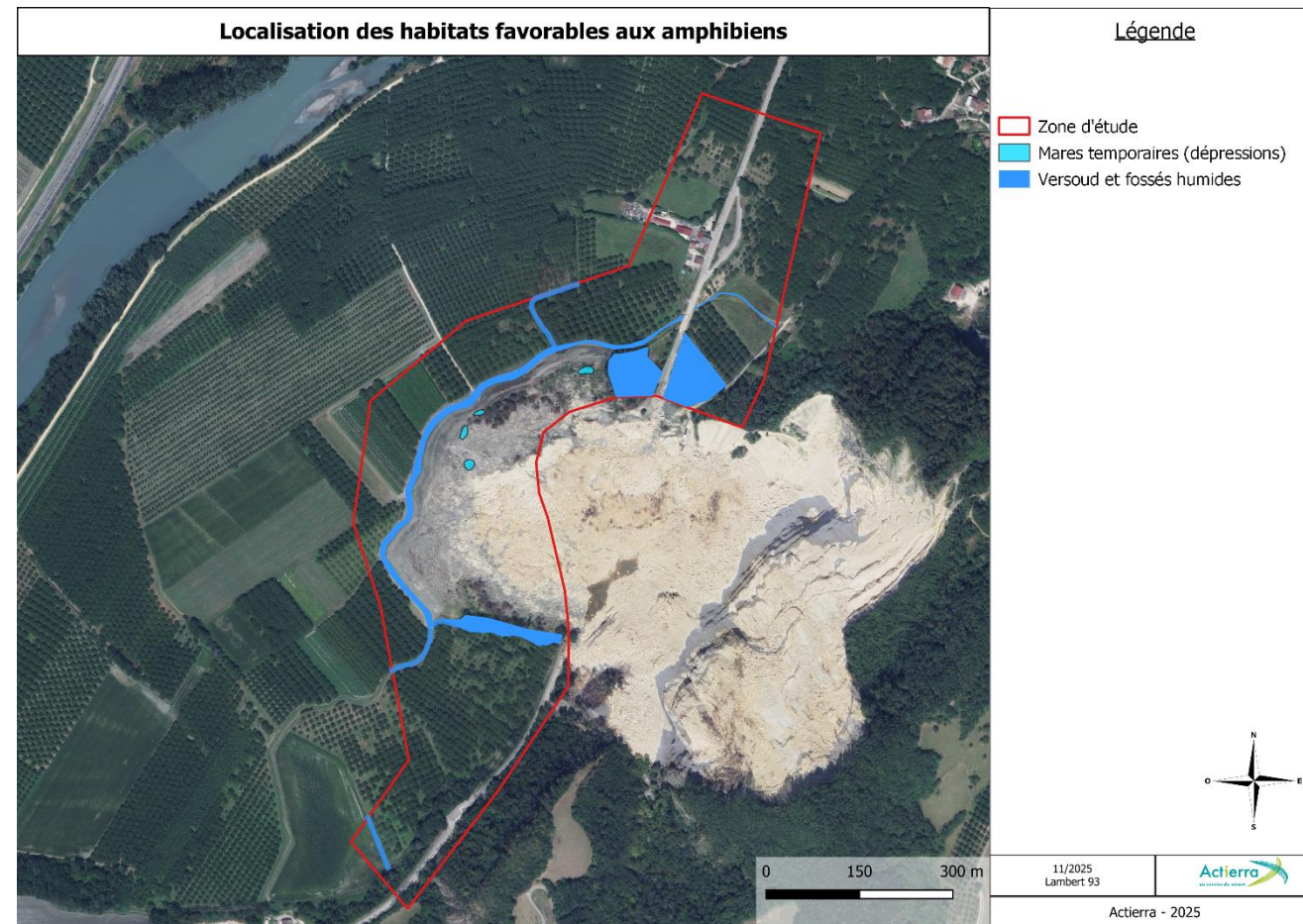


Figure 25 : Habitats favorables à la reproduction des amphibiens sur la zone d'étude



Figure 26 : Mare temporaire sur site avec présence de nombreux individus du complexe des Grenouilles vertes

Les prospections écologiques ont permis de mettre en évidence la présence d'individus du **complexe des Grenouilles vertes** (*Pelophylax* sp.) au niveau des mares et du fossé humide (cf. [Figure 27](#)).

Plusieurs dizaines d'individus, incluant **adultes, jeunes et têtards**, ont été observés, notamment dans les mares créées par l'éboulement.

L'identification précise des espèces n'a pas été possible en raison de la complexité taxonomique du genre *Pelophylax*. Ainsi, l'état de conservation à l'échelle spécifique n'a pu être déterminé.

Toutes les espèces d'amphibiens sont **protégées en France métropolitaine** (Arrêté du 08 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection).

En Auvergne-Rhône-Alpes, cinq espèces de *Pelophylax* sont présentes, avec des niveaux de protection variables :

- La Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) : protégée (Article 2).
- La Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*) : partiellement protégée (Article 3).
- La Grenouille de Pérez (*Pelophylax perezii*) : protégée (Article 2).
- La Grenouille de Graf (*Pelophylax kl. Grafi*) : protégée (Article 2).
- La Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) : partiellement protégée (Article 3).

La présence d'une population nombreuse du complexe *Pelophylax* souligne l'intérêt des mares récentes et du fossé humide. Ces habitats jouent un rôle important pour la reproduction et le développement larvaire des amphibiens.

La zone d'étude constitue un **secteur favorable à la reproduction des amphibiens**, principalement grâce aux mares et dépressions issues des éboulements récents ainsi qu'au fossé humide relié au Versoud. Bien que l'identification spécifique des Grenouilles vertes n'ait pas été possible, la présence avérée d'une **population reproductrice protégée** confère un **enjeu local modéré** à ces habitats.

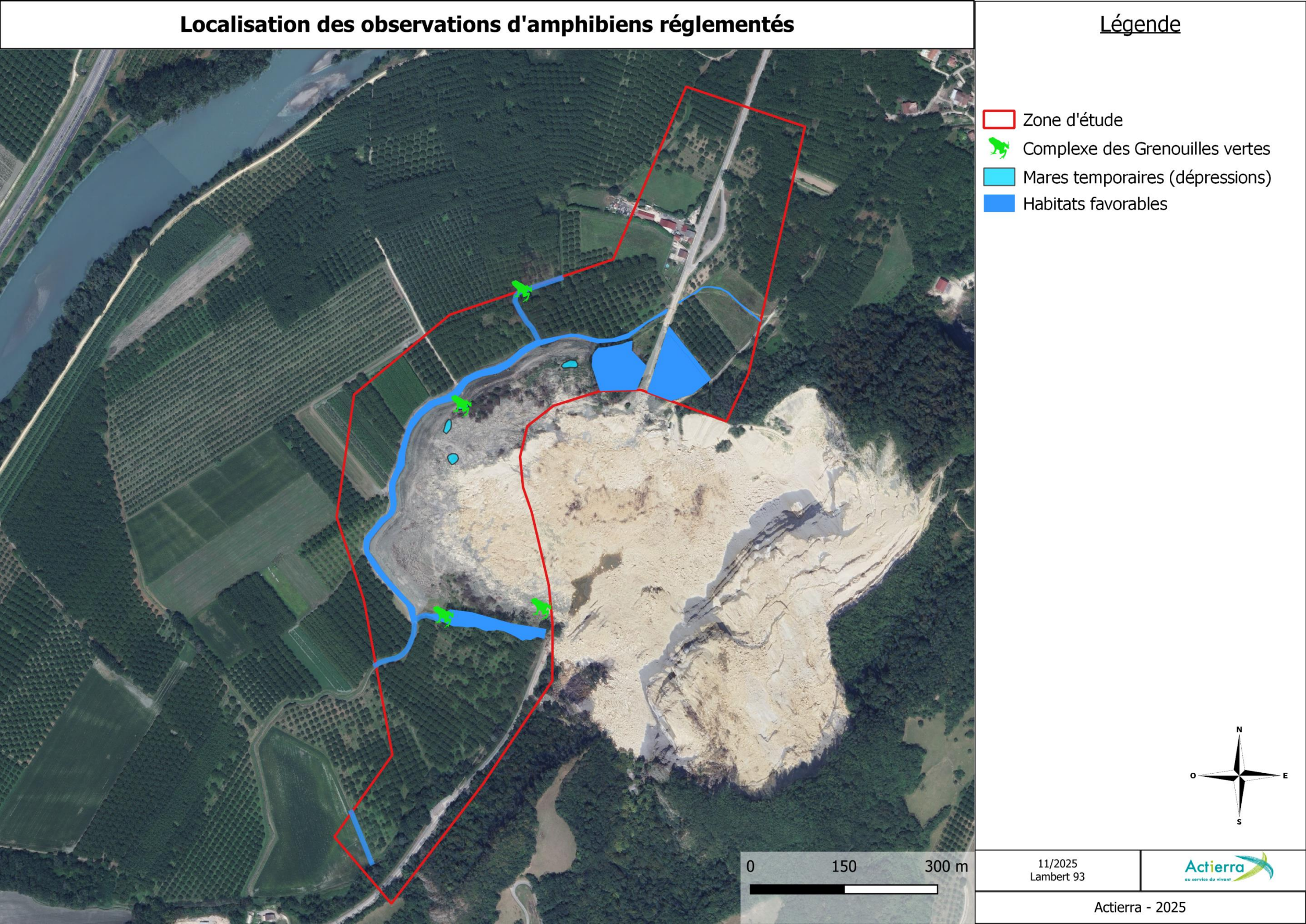


Figure 27 : Localisation des amphibiens observés sur la zone d'étude

v. Avifaune

Au total, **32 espèces d'oiseaux** ont été recensés lors des inventaires (cf. [Tableau 15](#)), dont **24 protégées à l'échelle nationale**. Parmi elles, plusieurs présentent un **statut de conservation menacés ou quasi-menacés** :

À l'échelle nationale :

- **Vulnérables (VU)** : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Serin cini (*Serinus serinus*) et Verdier d'Europe (*Chloris chloris*).
- **Quasi-menacée (NT)** : Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*).

À l'échelle régionale (Auvergne-Rhône-Alpes) :

- **Vulnérable (VU)** : Verdier d'Europe (*Chloris chloris*).
- **Quasi-menacées (NT)** : Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Serin cini (*Serinus serinus*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) et Verdier d'Europe (*Chloris chloris*).

La zone d'étude présente principalement un **cortège d'espèces inféodées aux habitats semi-ouverts arbustifs et buissonnants**, tels que le Chardonneret élégant, la Fauvette à tête noire, le Serin cini, le Troglodyte mignon ou le Verdier d'Europe.

Plusieurs espèces **liées aux milieux anthropiques** sont également contactées (Bergeronnette grise, Hirondelle rustiques, Rougequeue noir), tandis que des espèces **forestières et arborées** complètent le cortège (Buse variable, Pic épeiche, Pic vert, Sittelle torchepot) notamment dans la partie sud-est du site.

La **nidification certaine du Rougequeue noir** (*Phoenicurus ochruros*), espèce protégée, a été mise en évidence au niveau d'un bâtiment dans l'emprise du projet (cf. [Figure 28](#)) et de la **Mésange bleue** (*Cyanistes caeruleus*) dans un des vieux frênes au nord des habitations dans la zone d'étude.



[Figure 28 : Zone de nidification du Rougequeue noir sur le site \(©Actierra, 2025\)](#)

Tableau 15 : Liste des espèces d'oiseaux ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	DO	ZNIEFF	PNA	Enjeu de préservation de l'espèce	Période d'observation		
									Hivernale	Pré-nuptiale Nuptiale	Postnuptiale
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npo	X
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	LC	-	II/1 - III/1	-	-	Faible		X	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	LC	Article 3	-	-	-	Fort		Npr	X
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		X	
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	-	II/2	-	-	Faible		Npr	X
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	LC	-	II/2	-	-	Faible		Npr	
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	NT	-	II/2	-	-	Faible		Npo	X
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	-	II/2	-	-	Faible		Npr	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	LC	Article 3	-	x	-	Modéré		X	
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		X	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	NT	NT	Article 3	-	-	-	Modéré		X	X
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	-	II/2	-	-	Faible		Npr	
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Nce	X
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npo	
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	-	II/2	-	-	Faible			X
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	-	II/1 - III/1	-	-	Faible		X	X
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	DO	ZNIEFF	PNA	Enjeu de préservation de l'espèce	Période d'observation		
									Hivernale	Pré-nuptiale Nuptiale	Postnuptiale
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Nce	
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	NT	Article 3	-	-	-	Fort		Npr	
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	NT	Article 3	-	-	-	Modéré			X
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	Article 3	-	-	-	Modéré		Npr	X
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	VU	Article 3	-	-	-	Fort		Npr	X

Légende :

Liste rouge : VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacé ; LC = Préoccupation mineure.

Protection : Article 3 = Art. 3 de l'Arrêté du 29 Octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Directive Oiseaux : Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages : II/1 = Annexe 2, partie 1 ; II/2 = Annexe 2, partie 2 = III/1 : Annexe 3, partie 1.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques : X = Espèce déterminante ZNIEFF en région Auvergne-Rhône-Alpes.

PNA : Plan National d'Action

Période d'observation : Npr = Nicheur probable ; Npo = Nicheur possible ; Nce = Nicheur certain.

Cinq espèces présentent une sensibilité forte sur le site (cf. Figure 29) :

- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*).
- Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) – Nicheur certain
- Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) – Nicheur certain
- Serin cini (*Serinus serinus*).
- Verdier d'Europe (*Chloris chloris*).

Parmi elles, **le Rougequeue noir est la seule espèce liée aux habitats anthropiques (bâtis)**, tandis que les quatre autres sont représentatives des milieux semi-ouverts arbustifs, qui constituent l'habitat principal de la zone d'étude. Enfin, deux espèces supplémentaires ont été observées en périphérie immédiate mais sans contact dans l'emprise directe de la zone d'étude : le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) et le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), toutes deux également inféodées aux habitats semi-ouverts. En résumé, la zone d'étude, bien que largement anthropisée, constitue un secteur favorable à plusieurs espèces protégées à enjeu local, notamment celles dépendantes des milieux semi-ouverts arbustifs.

Synthèse des enjeux avifaune :

- **Enjeux fort :**
 - Espèces protégées, menacées au niveau national et/ou régional
 - Dépendantes des milieux semi-ouverts arbustifs (Chardonneret élégant, Serin cini, Verdier d'Europe)
 - Nicheurs protégés avérés (Mésange bleue, Rougequeue noir)
- **Enjeu modéré :**
 - Espèces protégées mais à statut de préoccupation mineure (LC)
 - Présentes de façon régulière sur le site dans les milieux semi-ouverts, arborés ou anthropiques (Mésanges, Pics, Fauvettes, Bergeronnettes...)
- **Enjeu faible :**

Espèces communes, largement répandues et peu sensibles aux modifications locales

Observées de manière ponctuelle ou en contexte non favorables sur le site (Canard colvert, Corneille noire, Pie bavarde...)

Les habitats réellement favorables à la nidification sont principalement localisés dans en limite est du site, où se trouvent des arbres suffisamment âgés. Les surfaces plantées de noyers sont peu favorables à la reproduction du fait de l'absence de cavités mais offrent des conditions propices au passage et à l'alimentation.

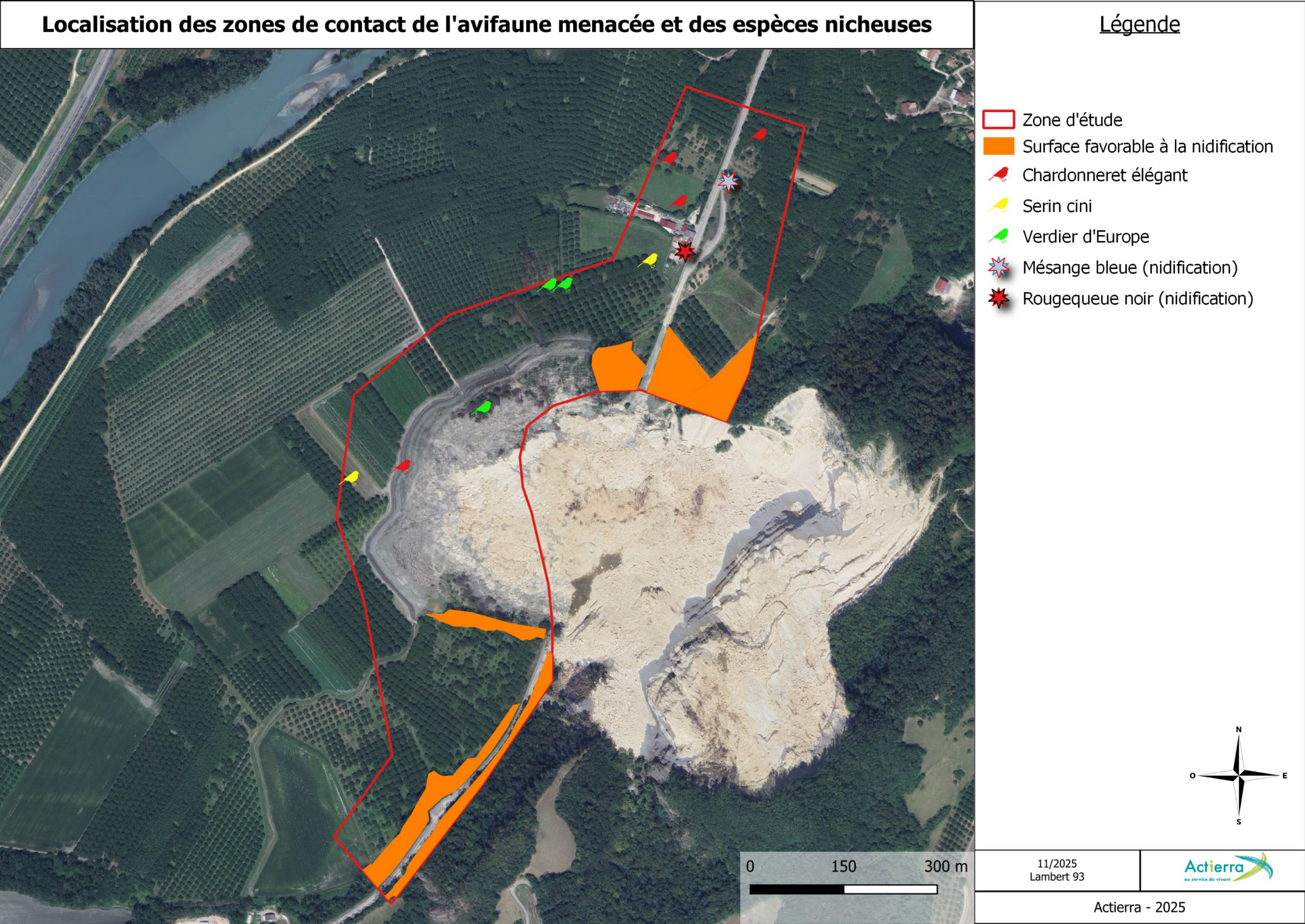


Figure 29 : Localisation des zones de contact de l'avifaune menacée et des espèces nicheuses protégées

vi. Reptiles

Dans le cadre des inventaires, **10 plaques reptiles ont été installées sur la zone d'étude** afin de favoriser la détection des reptiles (cf. [Figure 11](#)).

Deux espèces protégées à l'échelle nationale ont été mises en évidence dans l'emprise (cf. [Tableau 16](#)) :

- La **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*) : 1 individu observé en thermorégulation sous une plaque reptile.
- Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) : plusieurs individus observés en thermorégulation et en déplacement, principalement dans la partie nord du site (cf. [Figure 30](#)).

Tableau 16 : Liste des espèces de reptiles inventoriées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaires

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge des reptiles de France métropolitaine	Liste rouge des reptiles d'Auvergne-Rhône-Alpes	Protection nationale	Directive Habitats Faune Flore	ZNIEFF	PNA	Enjeu de préservation de l'espèce
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	LC	Article 2	IV	-	-	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	IV	-	-	Modéré

Légende :
Liste rouge : LC = Préoccupation mineure.
Protection : Article 2 = Art. 2 de l'Arrêté du 08 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.
Directive Habitats Faune Flore : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages : **IV** = Annexe 4.
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques
PNA : Plan National d'Action

Ces deux espèces présentent un statut de **préoccupation mineure (LC)** sur la Liste rouge nationale et régionale, mais bénéficient d'une **protection nationale (Article 2 de l'arrêté du 08 janvier 2021)** et sont inscrites à l'**Annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore**. Leur **enjeu de conservation locale est évalué comme modéré**, compte tenu de leur statut réglementaire et de leur présence avérée sur le site.

La Couleuvre verte et jaune est une espèce discrète qui fréquente les endroits secs et ensoleillés, à végétation relativement importante : les bords de chemins, les broussailles et les haies, les versants rocaillieux, les éboulis ; la lisière des forêts, mais aussi les prairies et même le bord des rivières. On la rencontre depuis la plaine jusqu'à 1 800 mètres d'altitude.



Le Lézard des murailles est une espèce ubiquiste, commune, préférant les lieux secs et chauds, ensoleillés et rocaillieux, exposés au sud. Les structures verticales telles que les rochers, éboulis, murs ou marches d'escaliers lui conviennent particulièrement. La présence de refuges à proximité immédiate des emplacements de baignades est primordiale. L'espace vital d'un adulte est de l'ordre de 25 mètres carrés.



La zone d'étude accueille une **faune reptilienne limitée mais protégée**, composée de deux espèces communes. Leur présence, bien que régulière pour le Lézard des murailles et ponctuelle pour la Couleuvre verte et jaune, traduit un **enjeu local modéré**, lié aux habitats ouverts, ensoleillés et aux structures minérales présentes sur le site.

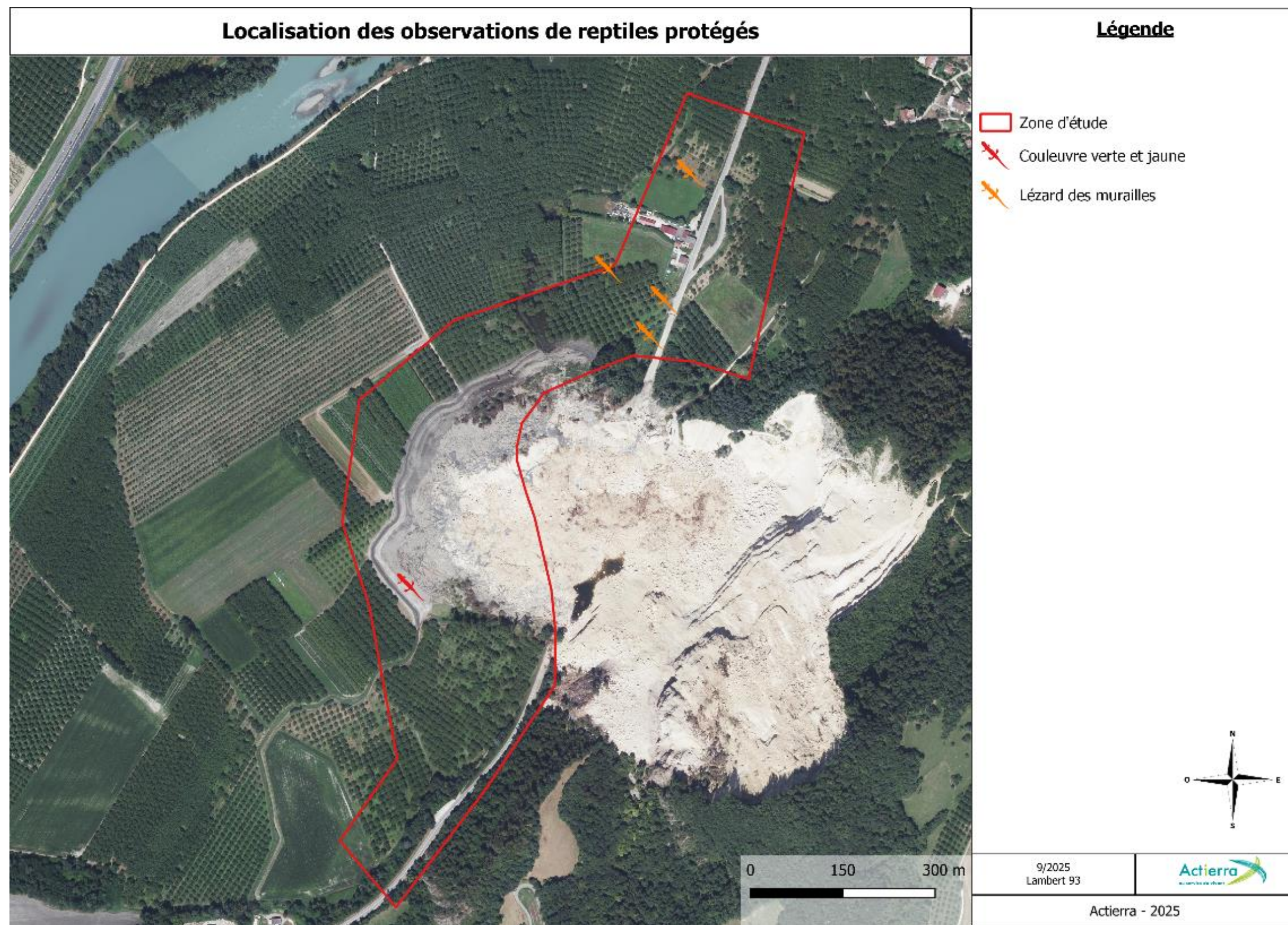


Figure 30 : Localisation des reptiles protégés observés dans l'emprise de la zone d'étude

vii. Mammifères terrestres

Au cours des inventaires, la présence de 2 espèces de mammifères terrestres a été mise en évidence (cf. [Tableau 17](#)) :

- Le **Chevreuil européen** (*Capreolus capreolus*), entendu dans l'emprise au niveau de la haie bordant la zone d'éboulement et dont de nombreuses empreintes ont été relevées.
- Le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*) pour lequel des fèces ont été identifiés dans la bordure sud de l'emprise du site.

Les mammifères terrestres sont un groupe généralement discret, majoritairement actifs au crépuscule ou de nuit, ce qui rend leur observation directe difficile. Dans le périmètre étudié, la **présence de cultures anthropiques (noyeraies)** et la fréquentation humaine régulière limitent leur activité. En revanche, la **proximité du ruisseau du Versoud** constitue un atout écologique en fournissant un apport en eau.

La présence de **tas de bois morts** (cf. [Figure 31](#)) offre des micro-habitats favorables pour de nombreuses espèces, dont des mammifères protégés. En particulier le **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), espèce protégée, pouvant y trouver refuge, notamment en période d'hibernation. Ces structures devront faire l'objet d'une **attention particulière** si des déplacements ou éliminations sont envisagés (évitement des périodes sensibles). L'**Ecureuil roux** (*Sciurus vulgaris*), espèce protégée, a été mentionné dans les données bibliographiques de 2022. Sa présence est jugée probable dans la zone, au moins pour des déplacements et de l'alimentation, notamment au niveau des **espaces boisés bordant la RD1532** dans la portion sud (cf. [Figure 32](#)).

Les espèces observées (Chevreuil européen et Renard roux) ne bénéficient d'**aucun statut de protection ou de conservation particulier**. La probabilité de présence de l'**Ecureuil roux** et du **Hérisson d'Europe** introduit toutefois un **enjeu de conservation modéré** localement, notamment en lien avec les boisements et les tas de bois morts.

Compte tenu des observations réalisées, **l'enjeu local pour les mammifères terrestres est globalement faible**, en l'absence d'espèces protégées recensées directement. Toutefois, la **présence potentielle de l'Ecureuil roux et du Hérisson d'Europe**, deux espèces protégées, conduit à considérer un **enjeu local modéré ponctuel**, nécessitant une vigilance particulière lors de futures interventions sur les habitats favorables (boisements, tas de bois morts).



Figure 31 : Tas de bois favorable refuge favorable au Hérisson d'Europe (©Actierra, 2025)



Figure 32 : Espace boisé sud favorable à l'activité de l'Ecureuil roux (©Actierra, 2025)

[Tableau 17 : Liste des espèces de mammifères terrestres ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire](#)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	DHFF	ZNIEFF	PNA	Enjeu de préservation de l'espèce	Observation
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Indirecte
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Indirecte

Liste rouge : LC = Préoccupation mineure.
Directive Habitats Faune Flore : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques.
PNA : Plan National d'Action.

viii. Chiroptères

Pour rappel, deux sessions d'écoutes nocturnes ont été réalisées dans le cadre du diagnostic. Des enregistreurs automatiques ont été disposés dans l'emprise (cf. [Figure 14](#)), permettant de collecter des données d'activité ultrasons. Les conditions climatiques et la localisation des dispositifs sont détaillées dans la partie méthodologie. Au total, **16 espèces de chauves-souris** ont été enregistrées sur la zone d'étude (cf. [Tableau 18](#)). Les activités détectées correspondent exclusivement à des comportements de **chasse et de transit**, avec une **intensité globalement faible**. Les espèces les plus fréquemment enregistrées sont la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) et la **Pipistrelle de Kuhl** (*Pipistrellus kuhlii*), mais leur activité demeure peu significative.

Parmi les espèces identifiées, plusieurs présentent un **statut de conservation menacés ou quasi-menacés** :

À l'échelle nationale :

- **Vulnérable (VU)** : Noctule commune (*Nyctalus noctula*),
- **Quasi-menacées (NT)** : Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*), Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), Petit Murin (*Myotis blythii*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

À l'échelle régionale (Auvergne-Rhône-Alpes) :

- **Vulnérables (VU)** : Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Petit Murin (*Myotis blythii*),
- **Quasi-menacées (NT)** : Molosse de Cestoni (*Tadarida teniotis*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

L'activité enregistrée se limite à **des phases de chasse et de transit ponctuelles**, sans mise en évidence de gîtes ou colonies. **La diversité spécifique est élevée (16 espèces) mais l'intensité d'activité reste faible** et ne confère pas au site un rôle écologique majeur pour les chiroptères. Les **plantations de noyers** présentent un intérêt limité pour le gîte au regard des investigations menées. En revanche, des **potentialités de gîtes locales** existent en périphérie, notamment dans les **boisements situés à l'est du site**, également identifiés comme secteurs favorables pour l'avifaune (cf. [Figure 29](#)). L'enjeu écologique du site concernant les chauves-souris est **jugé faible à l'échelle locale**, malgré la présence d'espèces protégées et pour certaines menacées, en raison de la **faible intensité d'activité enregistrée**.

Tableau 18 : Liste des espèces de chiroptères inventoriés ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	DHFF	Convention de Berne	Convention de Bonn	ZNIEFF	PNA Chiroptères 2016-2025	Enjeu espèce	Période observation		Utilisation de la zone d'étude	Sensibilité vis-à-vis du projet
											Mai Transit printannier (Fécondation et gestation)	Juin Phase d'activité (Mise-bas et élevage)		
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC	LC	Article 2	II - IV	II	II	x	-	Modéré		x	Transit	Faible
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC	LC	Article 2	II - IV	II	II	x	-	Modéré		x	Chasse	Faible
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	NT	NT	Article 2	IV	II	II	x	-	Modéré	x		Transit	Faible
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	LC	Article 2	IV	II	II	-	-	Modéré		x	Chasse/Transit	Faible
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	DD	Article 2	IV	II	II	-	-	Modéré		x	Chasse	Faible
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	VU	Article 2	IV	II	II	x	Oui	Fort		x	Transit	Faible
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	LC	Article 2	IV	II	II	x	Oui	Modéré		x	Chasse/Transit/Social	Faible
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	LC	LC	Article 2	IV	II	II	x	-	Modéré		x	Transit	Faible
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC	LC	Article 2	IV	II	II	-	-	Modéré		x	Transit	Faible
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	NT	VU	Article 2	II - IV	II	II	x	Oui	Fort		x	Transit	Faible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	LC	LC	Article 2	II - IV	II	II	x	Oui	Modéré	x		Recherche active opportuniste	Faible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	Article 2	IV	III	II	-	Oui	Modéré	x	x	Chasse	Faible
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Article 2	IV	II	II	-	-	Modéré		x	Chasse	Faible
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	LC	LC	Article 2	IV	II	II	x	-	Modéré		x	Transit	Faible
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	NT	Article 2	IV	II	II	-	Oui	Modéré		x	Chasse	Faible
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	LC	LC	Article 2	IV	II	II	x	-	Modéré		x	Transit	Faible

Légende :

Liste rouge : VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacé ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes.

Protection : Article 2 = Art. 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Directive Habitats Faune Flore : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. II = Annexe 2 ; IV = Annexe 4.

Convention de Berne : II = Espèce de faune strictement protégées ; III = Espèces de faune protégées.

Convention de Bonn : II = Annexe 2.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques.

PNA : Plan National d'Action

ix. Entomofaune

1. Lépidoptères diurnes (Papillons de jour)

Les inventaires naturalistes ont mis en évidence la présence de **14 espèces de Lépidoptères diurnes** dans l'emprise direct de la zone d'étude (cf. [Tableau 19](#)) :

- **Espèces des milieux prairiaux et ouverts** : *Coenonympha pamphilus*, *Maniola jurtina*, *Melanargia galathea*, *Colias crocea*, *Melitaea nevadensis*,
- **Espèces des lisières et zones boisées claires** : *Aricia agestis*, *Pararge aegeria*, *Apatura ilia*,
- **Espèces généralistes et ubiquistes** souvent liées aux espaces cultivés et anthropisés : *Pieris rapae*, *Pieris brassicae*, *Pieris napi*, *Vanessa atalanta*, *Aglais io*,
- **Espèce plus remarquable** : *Iphiclides podalirius*, papillon lié aux milieux ouverts et lisières, bien que sans statut particulier.

Aucune des espèces recensées ne bénéficie de **statut de protection réglementaire** ni de **statut de menace** à l'échelle nationale ou régionale.

Le cortège observé correspond à des **espèces communes et largement répandues**, typiques des **milieux agricoles et semi-ouverts**. La présence ponctuelle du Flambé (*Iphiclides podalirius*) et du Petit Mars changeant (*Apatura ilia*) traduit néanmoins un **intérêt local des lisières boisées et ripisylves** associées au ruisseau. Les cultures de noyers constituent un milieu peu favorable, mais les **marges végétalisées, talus pierreux issus de la carrière et abords du Versoud** offrent des habitats secondaires permettant l'accueil de ce cortège.

L'enjeu écologique associé aux Lépidoptères diurnes est jugé **faible à l'échelle locale**, en raison de l'absence d'espèces protégées ou menacées. Néanmoins, les micro-habitats présents (lisières bisées, marge et ripisylve) contribuent à maintenir une **diversité entomologique représentative des milieux agricoles semi-ouverts**.

Tableau 19 : Liste des espèces de lépidoptères diurnes recensées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	DHFF	ZNIEFF	PNA Papillons de jour 2018-2028	Enjeu espèce	Stade
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Melitaea nevadensis</i>	Mélitée de Fruhstorfer	-	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago

Légende :
Liste rouge : LC = Préoccupation mineure.
Directive Habitats Faune Flore : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques.
PNA : Plan National d'Action
Stade : Imago = Forme définitive de l'insecte adulte.

2. Odonates (Libellules/Demoiselles)

Les inventaires naturalistes ont mis en évidence la présence de **12 espèces d'Odonates** dans l'emprise directe de la zone d'étude (cf. [Tableau 20](#)) :

- **Espèces des eaux courantes (ruisseaux, rivières)** : *Calopteryx splendens*, *Calopteryx virgo*, *Cordulegaster boltonii*.
- **Espèces des eaux stagnantes (mares, fossés, zones pionnières)** : *Ischnura pumilio*, *Lestes virens*, *Orthetrum brunneum*, *Orthetrum coerulescens*, *Sympetrum sanguineum*.
- **Espèces généralistes des zones humides variées** : *Aeshna affinis*, *Aeshna isoceles*, *Anax imperator*, *Coenagrion puella*.

Le cortège observé regroupe à la fois des espèces de ruisseaux (*Calopteryx*, *Cordulegaster*) et des espèces inféodées aux mares pionnières et fossés humides (*Ischnura*, *Orthetrum*, *Lestes*). Cette diversité reflète la mosaïque de micro-habitats aquatiques présente sur la zone d'étude (ruisseaux du Versoud, fossés humides, mares créées à la suite des éboulements rocheux). Certaines espèces comme *Ischnura pumilio* et *Orthetrum brunneum* sont spécialistes des milieux pionniers temporaires et traduisent un intérêt écologique particulier lié à la dynamique récente du site. Aucun des espèces observées ne bénéficient de statut de protection réglementaire, mais l'une d'entre elle est considérée comme indicatrice de la qualité des habitats aquatiques : *Cordulegaster boltonii*.

L'enjeu écologique lié aux Odonates est jugé faible à l'échelle locale, en raison de l'absence d'espèces protégées ou menacées, malgré une diversité fonctionnelle reflétant la variété des habitats présents.

Tableau 20 : Liste des espèces d'odonates recensées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	DHFF	ZNIEFF	PNA Odonates 2020-2030	Enjeu espèce	Stade de développement
<i>Aeshna affinis</i>	Aesche affine	LC	LC	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Aeshna isoceles</i>	Aesche isocèle	LC	LC	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	LC	NT	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	LC	BIO-IND	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant	LC	NT	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	LC	LC	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	LC	LC	-	-	x	-	Faible	Imago
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-	-	-	Faible	Imago

Légende :
Liste rouge : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacé ; BIO-IND = Bioindicateur.
Directive Habitats Faune Flore : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques.
PNA : Plan National d'Action
Stade : Imago = Forme définitive de l'insecte adulte.

3. Orthoptères (Criquets/Sauterelles)

Au total, 5 espèces d'Orthoptères ont été observées sur la zone d'étude (cf. [Tableau 21](#)) :

- *Euchorthippus elegantulus* (Criquet blafard),
- *Gomphocerippus brunneus* (Criquet duettiste),
- *Omocestus rufipes* (Criquet noir-ébène),
- *Ruspolia nitidula* (Conocéphale gracieux),
- *Stauroderus scalaris* (Criquet jacasseur),
- *Tetrix subulata* (Tétrix riverain).

Le cortège identifié est typique des **milieux ouverts et ensoleillés** à végétation herbacée clairsemée, tels que les cultures de noyers, les lisières herbacées ou les talus pierreux issus des zones de carrière. Ces habitats offrent des conditions favorables pour la thermorégulation, la reproduction et l'alimentation des espèces communes. La présence du Tétrix riverain témoigne également d'un intérêt local pour les **milieux humides temporaires**, notamment au niveau des **dépressions créées par les éboulements, fossés humides et cours d'eau dévié** (Versoud). Aucune des espèces recensées ne bénéficie de **statut de protection réglementaire** ou de statut de conservation défavorable sur les **listes rouges nationale ou régionale**.

L'enjeu écologique lié aux Orthoptères est **jugé faible à l'échelle locale**, en raison de la présence d'un cortège commun et de l'absence d'espèces protégées ou menacées, bien que la diversité des micro-habitats contribue à maintenir un cortège fonctionnel représentatifs des milieux ouverts du secteur.

[Tableau 21 : Liste des espèces d'orthoptères inventoriées ainsi que leur statut de conservation et de protection réglementaire](#)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	DHFF	ZNIEFF	Enjeu espèce	Stade de développement
<i>Ruspolia nitidula nitidula</i>	Conocéphale gracieux	4	LC	-	-	-	Faible	Imago
<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	4	LC	-	-	-	Faible	Imago
<i>Stauroderus scalaris</i>	Criquet jacasseur	4	LC	-	-	-	Faible	Imago
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	4	LC	-	-	-	Faible	Imago
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	4	LC	-	-	-	Faible	Imago
<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain	4	LC	-	-	-	Faible	Imago

Légende :

Liste rouge : LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacé

Directive Habitats Faune Flore : Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques.

PNA : Plan National d'Action

Stade : Imago = Forme définitive de l'insecte adulte

IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Habitats naturels :

La zone d'étude est majoritairement composée de milieux anthropisés (notamment vergers de noyers), représentant environ 90% de la surface totale, et caractérisés par un enjeu faible à très faible de conservation.

Les habitats à enjeu modéré et fort (environ 10%) concernent :

- Les roselières et mégaphorbiaies humides (zones humides d'intérêt communautaires) ;
- Les saulaies-peupleraies ripariennes, habitats vulnérables à l'échelle régionale ;
- Les parois calcaires au sud du site, également d'intérêt communautaire.

Enjeu global : Modéré, en lien avec la présence ponctuelle d'habitats humides et rocheux d'intérêt patrimonial.

Flore :

La flore recensée (152 espèces) est composée d'espèces communes et pionnières typiques de milieux anthropisés.

Aucune espèce protégée n'a été observée.

12 espèces exotiques envahissantes (EEE) sont présentes, notamment le Robinier faux-acacia, les Renouées asiatiques et le Buddléia de David.

Enjeu global : Faible, lié à la banalité floristique et à la dominance d'espèces communes, mais avec une **vigilance sur les invasives**.

Amphibiens :

Une population importante du complexe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*) a été observée au sein des mares issues des éboulements et du fossé humide connecté au Versoud.

Ces habitats jouent un rôle essentiel pour la reproduction.

Enjeu global : Modéré, en raison de la présence d'une population reproductrice protégée et de la valeur fonctionnelle des mares.

Reptiles :

Deux espèces protégées sont observées :

- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) ;
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Aucune espèce à enjeu fort, mais leur présence traduit une bonne qualité des habitats pierreux et ouverts, notamment pour la Couleuvre.

Enjeu global : Modéré, lié à la présence d'espèces protégées communes mais localement sensibles.

Avifaune :

32 espèces recensées, dont 24 protégées.

Les cortèges sont dominés par des espèces de milieux semi-ouverts arbustifs et anthropiques.

Espèces à enjeu fort : Chardonneret élégant, Serin cini, Verdier d'Europe, Rougequeue noir (nicheur), Mésange bleue (nicheuse).

Enjeux différenciés :

- **Fort** : Pour les nicheurs protégés et les espèces menacés ;
- **Modéré à faible** : Pour le reste du cortège commun.

Chiroptères :

16 espèces recensées, dont plusieurs à statut de conservation défavorable, mais activité faible. Potentialité de gîtes dans les boisements en limite est de la zone d'étude.

Enjeu global : Faible, du fait d'une activité limitée au transit et à la chasse ponctuelle.

Mammifères terrestres :

Présence du Chevreuil européen et du Renard roux, ainsi qu'une probabilité de présence de l'Écureuil roux et du Hérisson d'Europe, deux espèces protégées.

Enjeu global : Faible à localement modéré, notamment au niveau des boisements et tas de bois morts.

Lépidoptères diurnes :

Cortège de 14 espèces communes de milieux ouverts et agricoles, sans protection particulière.

Enjeu global : Faible, les lisières et talus pierreux constituant toutefois des micro-habitats d'intérêts.

Odonates :

12 espèces recensées, représentatives d'une mosaïque de milieux aquatiques variés.

Aucune espèce protégée.

Enjeu global : Faible, malgré une diversité fonctionnelles marquée.

Orthoptères :

6 espèces communes de milieux ouverts et herbacés, sans statut de protection.

Enjeu global : Faible, cortège typique des zones agricoles et talus ensoleillés.

V. CONCLUSION

L'étude menée sur le secteur met en évidence une zone majoritairement anthropisée dominée par des vergers de noyers à **enjeu écologique faible**, et ponctuée d'habitats d'intérêt plus élevé tels que des milieux **humides/aquatiques, des lisières arbustives et certains secteurs rocheux ou boisés en périphérie**. Ces milieux bien que minoritaires concentrent l'essentiel des enjeux identifiés pour la faune et la flore.

Dans ce contexte, il apparaît pertinent de **prioriser la mise en œuvre des travaux de déviation au sein des cultures de noyers**. Cette implantation permettra de concentrer les impacts sur des habitats à enjeux faibles, tout en limitant les risques de perturbation des espèces protégées identifiées sur le site.

Cette option devra toutefois s'accompagner de vigilances, notamment :

- S'assurer de la préservation **de la continuité écologique du cours d'eau du Versoud et habitats humides associés** ;
- La **vérification préalable de l'absence de cavités** dans les noyers concernés par les travaux, afin d'écarter tout risque d'affecter des espèces cavernicoles, notamment les chiroptères et l'avifaune ;
- Le maintien, autant que possible des espaces boisés favorables à la nidification de l'avifaune et au gîte des chiroptères.

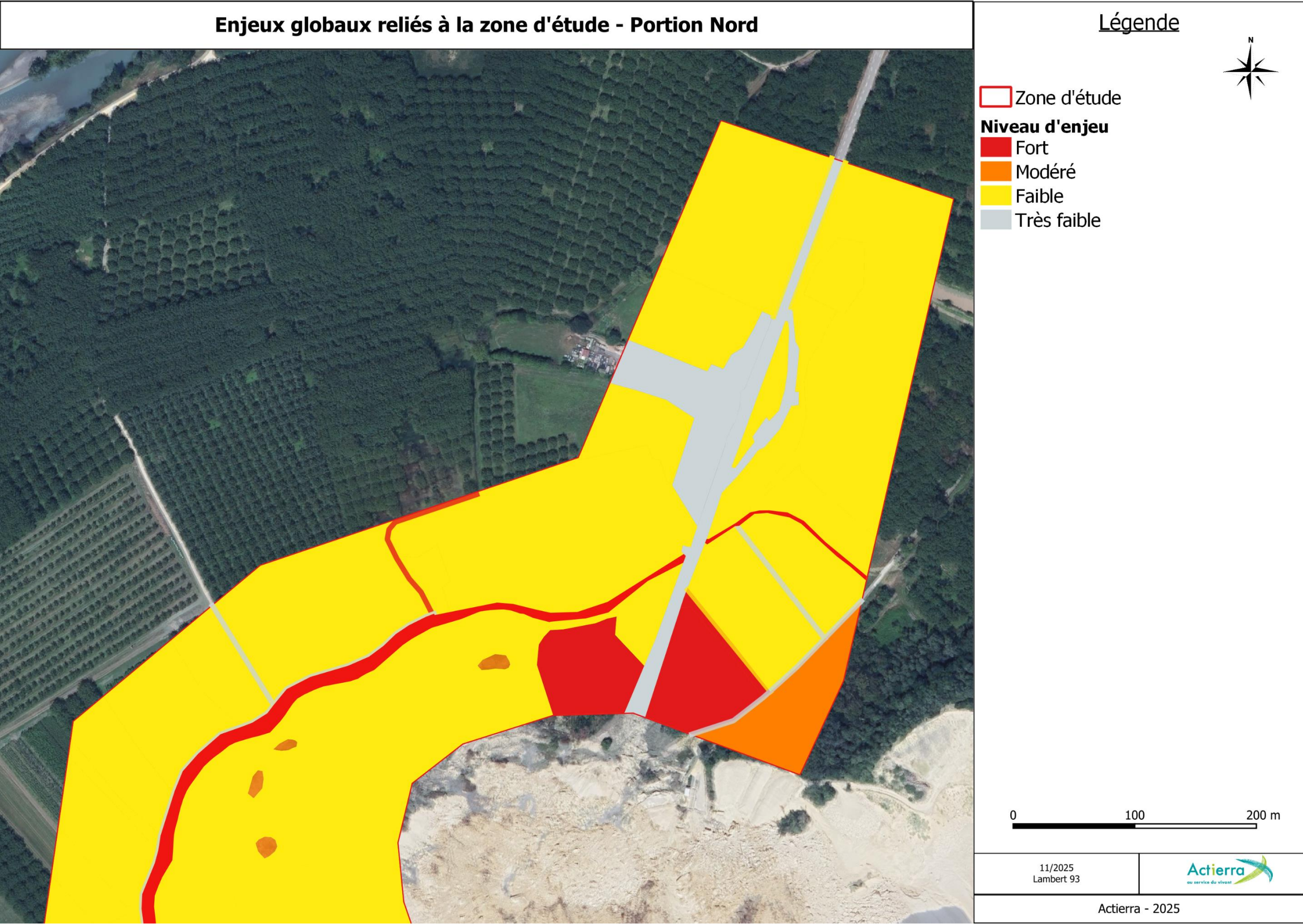


Figure 33 : Cartographie des enjeux globaux identifiés sur la zone d'étude (portion nord)

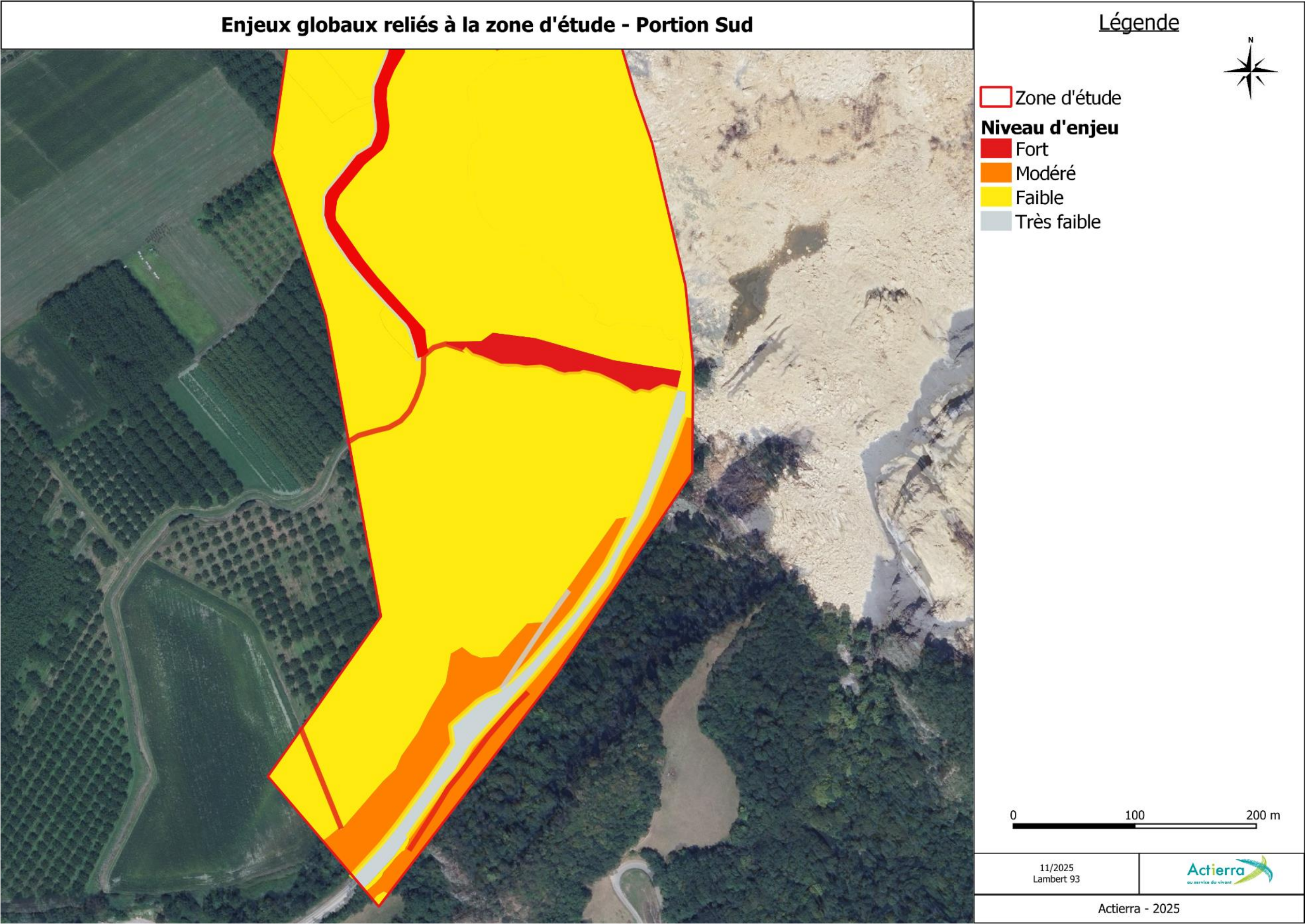


Figure 34 : Cartographie des enjeux globaux identifiés sur la zone d'étude (portion sud)

VI. ANNEXES

1. LISTE DES ESPECES OBSERVEES DANS LA ZONE D'ETUDE ELARGIE

Tableau 22 : Liste des espèces d'oiseaux observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne-Rhône-Alpes	Protection nationale
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Article 3
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	LC	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	LC	Article 3
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	-
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	LC	Article 3
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	Article 3
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	Article 3
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Article 3
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	LC	Article 3
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau	LC	LC	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	LC	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	LC	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Article 3
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	Article 3
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	Article 3
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	LC	Article 3
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	LC	LC	Article 3
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	LC	Article 3
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	LC	Article 3
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	Article 3
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	VU	Article 3
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	VU	Article 3
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	LC	-
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	-	-	Article 3
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	NT	-
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NT	NT	-
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	VU	Article 3
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	LC	Article 3
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	-	-
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	NT	CR	Article 3
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	VU	Article 3
<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	NT	NT	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	LC	Article 3
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	VU	Article 3
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	LC	LC	Article 3
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	LC	Article 3
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	NT	LC	Article 3
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	LC	Article 3
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	LC	NT	-
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur	LC	LC	Article 3
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	LC	Article 3
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	VU	Article 3
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	Article 3
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	VU	Article 3
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	LC	Article 3

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne-Rhône-Alpes	Protection nationale
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	VU	Article 3
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	NT	Article 3
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	-	-	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	LC	Article 3
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	LC	LC	Article 3
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	VU	Article 3
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	CR	-
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	LC	LC	Article 3
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	LC	LC	Article 3
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	LC	Article 3
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC	LC	Article 3
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	LC	Article 3
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	NT	NT	Article 3
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	NT	VU	Article 3
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	NT	LC	Article 3
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	LC	Article 3
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	LC	Article 3
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR	-	Article 3
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	LC	Article 6
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	LC	VU	Article 3
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	NT	Article 3
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	Article 3

Légende :
Liste rouge : **CR** = En danger critique ; **EN** = En danger ; **VU** = Vulnérable ; **NT** = Quasi-menacé ; **LC** = Préoccupation mineure.
Protection : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Tableau 23 : Liste des espèces d'amphibiens observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne-Rhône-Alpes	Protection nationale
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	NA	Article 3
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	VU	Article 2
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	LC	VU	Article 2

Légende :
Liste rouge : VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacé ; LC = Préoccupation mineure ; NA = Non applicable.
Protection : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Tableau 24 : Liste des espèces de chiroptères observées au sein de la zone d'étude élargie avec ses statuts de protection et de conservation

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne Rhône-Alpes	Protection nationale
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	Article 2
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Article 2
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	LC	LC	Article 2
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	DD	Article 2
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	VU	VU	Article 2
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	NT	Article 2
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC	LC	Article 2
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	LC	NT	Article 2
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	NT	VU	Article 2
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	LC	Article 2
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC	Article 2
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	LC	DD	Article 2
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	LC	LC	Article 2
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	LC	LC	Article 2
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	LC	Article 2
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	LC	LC	Article 2

Légende :
Liste rouge : VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacé ; LC = Préoccupation mineure ; DD = Données insuffisantes.
Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Tableau 25 : Liste des espèces floristiques observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne Rhône-Alpes	Protection nationale
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NAa	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC	LC	-
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC	LC	-
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT	-
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC	LC	-
<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois	LC	LC	-
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	LC	LC	Article 2
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA	NAa	-
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	LC	LC	Article 2
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	-
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	LC	LC	-
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	LC	LC	-

Légende :
Liste rouge : LC = Préoccupation mineure ; NA = Non applicable.
Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Tableau 26 : Liste des espèces entomologiques observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation

Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne Rhône-Alpes	Protection nationale
Odonate	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	LC	-
Odonate	<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée	LC	LC	-
Odonate	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	LC	-
Odonate	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	LC	-
Odonate	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	LC	BIO-IND	-
Odonate	<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	LC	LC	-
Odonate	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	LC	LC	-
Odonate	<i>Cordulegaster bidentata</i>	Cordulégastre bidenté	LC	VU	-
Odonate	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	LC	LC	-
Odonate	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	LC	-
Odonate	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	LC	-
Odonate	<i>Platynemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	LC	-
Odonate	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jovencelle	LC	LC	-
Odonate	<i>Pyrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	LC	LC	-
Odonate	<i>Aeshna cyanea</i>	Aesche bleue	LC	LC	-
Odonate	<i>Aeshna mixta</i>	Aesche mixte	LC	LC	-
Odonate	<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	LC	LC	-
Odonate	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-
Odonate	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	LC	-
Odonate	<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	LC	LC	-
Odonate	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	Sympétrum du Piémont	NT	VU	-
Odonate	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	LC	LC BIO-IND	Article 3
Lépidoptère	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	LC	NT	Article 3
Lépidoptère	<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Limenitis populi</i>	Grand Sylvain	NT	LC	-
Lépidoptère	<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	LC	NT	Article 2
Lépidoptère	<i>Brenthis ino</i>	Nacré de la sanguisorbe	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Colias crocea</i>	Souci	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Argynnis aglaja</i>	Grand Nacré	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	LC	LC	Article 2
Lépidoptère	<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Lasiommata maera</i>	Némusien	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Erebia aethiops</i>	Moiré sylvicole	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Lycaena virgaureae</i>	Cuivré de la verge-d'or	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	LC	LC	Article 2
Lépidoptère	<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Satyrus w-album</i>	Thécla de l'orme	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Polyommatus coridon</i>	Argus bleu-nacré	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Arícia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	LC	-

Ordre	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge d'Auvergne Rhône-Alpes	Protection nationale
Lépidoptère	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Boloria titania</i>	Nacré porphyrin	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Apatura iris</i>	Grand Mars changeant	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Brintesia circe</i>	Silène	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Polyommatus bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	LC	LC	-
Lépidoptère	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable	LC	LC	-
Orthoptère	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	LC	-
Orthoptère	<i>Metrioptera saussuriana</i>	Decticelle des alpages	-	LC	-
Orthoptère	<i>Tettigonia cantans</i>	Sauterelle cymbalière	-	LC	-
Orthoptère	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	LC	-
Orthoptère	<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	-	LC	-
Orthoptère	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	-	LC	-
Orthoptère	<i>Ruspolia nitidula nitidula</i>	Conocéphale gracieux	-	LC	-
Orthoptère	<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	-	LC	-
Orthoptère	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	-	LC	-

Légende :

Liste rouge : VU = Vulnérable ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacé ; BIO-IND = Bioindicateur.

Protection : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Tableau 27 : Liste des espèces floristiques observées au sein de la zone d'étude élargie, avec leurs statuts de protection et de conservation

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale	Protection régionale
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre, Acéraille	LC	LC	-	-
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo, Érable frêne, Érable à feuilles de frêne, Érable Négondo	NA	-	-	-
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore, Grand Érable, Érable faux platane	LC	LC	-	-
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	LC	LC	-	-
<i>Actaea spicata</i>	Actée en épi, Herbe aux poux	LC	LC	-	-
<i>Adenostyles alliariae</i>	Adenostyle à feuilles d'alliaire, Adénostyle alliaire, Adénostyle à têtes blanches, Cacalie à feuilles d'alliaire	LC	LC	-	-
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire, Francormier	LC	LC	-	-
<i>Alchemilla xanthochlora</i>	Alchémille vert jaune, Alchémille commune, Alchémille jaunâtre, Alchémille vert jaunâtre	LC	LC	-	-
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire, Herbe aux aulx, Alliaire pétiolée, Alliaire officinale	LC	LC	-	-
<i>Allium oleraceum</i>	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés, Ail potager, Ail des champs	LC	LC	-	-
<i>Allium sphaerocephalon</i>	Ail à tête ronde	LC	LC	-	-
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux, Verne, Vergne	LC	LC	-	-
<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante hybride, Brède pariétaire	NA	-	-	-
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie à feuilles d'armoise, Ambroise élevée, Ambrosie annuelle	NA	-	-	-
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Anacamptide à fleurs lâches, Orchis à fleurs lâches	LC	VU	-	Article 1
<i>Anacamptis morio</i>	Anacamptide bouffon, Orchis bouffon	LC	LC	-	-
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Anacamptide pyramidale, Orchis pyramidal, Anacamptide en pyramide	LC	LC	-	-
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sylvestre, Angélique sauvage, Impératoire sauvage	LC	LC	-	-
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère à fleurs de lis, Phalangère petit-lis, Bâton de Saint Joseph, Anthéricum à fleurs de Lis	LC	LC	-	-
<i>Aquilegia vulgaris</i>	Ancolie commune, Ancolie vulgaire, Clochette	LC	LC	-	-
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Fausse arabette de Thalius, Arabette de Thalius, Arabette des dames	LC	LC	-	-
<i>Arabis alpina</i>	Arabette des Alpes, Corbeille d'argent	LC	LC	-	-
<i>Arabis hirsuta</i>	Arabette poilue, Arabette hérissée, Arabette hirsute	LC	LC	-	-
<i>Arabis scabra</i>	Arabette dressée, Arabette scabre, Arabette raide	LC	LC	-	-
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	LC	LC	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune, Herbe de feu	LC	LC	-	-
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie, Pied-de-veau, Arum d'Italie	LC	LC	-	-
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-des-murailles, Rue-des-murailles	LC	LC	-	-
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Doradille scolopendre, Scolopendre, Scolopendre officinale, Langue-de-cerf	LC	LC	-	-
<i>Asplenium trichomanes</i>	Doradille des murailles, Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge	LC	LC	-	-

DÉVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD1532 À LA SUITE DE L'ÉBOULEMENT ROCHEUX DU 25 JUILLET 2024 SUR LA COMMUNE DE LA RIVIÈRE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale	Protection régionale
<i>Bidens frondosa</i>	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	NA	-	-	-
<i>Bothriochloa ischaemum</i>	Bothriochloa pied-de-poule, Barbon pied-de-poule, Barbon digité, Bothriochloa ischème	LC	LC	-	-
<i>Bromopsis erecta</i>	Brome érigé, Brome dressé, Faux brome érigé, Faux brome dressé	LC	LC	-	-
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	NA	-	-	-
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis toujours vert, Buis commun, Buis sempervirent, Bois béni	LC	LC	-	-
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide épigéios, Calamagrostide commune, Roseau des bois, Calamagrostide terrestre, Calamagrostis épigéios	LC	LC	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin, Bourse-à-pasteur	LC	LC	-	-
<i>Capsella rubella</i>	Capselle rougeâtre, Bourse-à-pasteur rougeâtre	LC	-	-	-
<i>Cardamine heptaphylla</i>	Cardamine à sept folioles, Dentaire pennée	LC	LC	-	-
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés, Cresson des prés, Cressonnette	LC	LC	-	-
<i>Carex halleriana</i>	Laïche de Haller	LC	LC	-	-
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	LC	LC	-	-
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère à grandes fleurs, Céphalanthère pâle, Céphalanthère blanche, Elléborine blanche	LC	LC	-	-
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Céphalanthère à feuilles longues, Céphalanthère à longues feuilles, Céphalanthère à feuilles en épée	LC	LC	-	-
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge, Elléborine rouge	LC	LC	-	-
<i>Cerastium brachypetalum</i>	Céraiste à pétales courts	LC	LC	-	-
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré, Oreille de souris	LC	LC	-	-
<i>Cerastium pumilum</i>	Céraiste nain	LC	LC	-	-
<i>Cerinthe glabra</i> subsp. <i>glabra</i>	Mélinet glabre, Cérinthe glabre	-	-	-	Article 3
<i>Chaerophyllum aureum</i>	Cerfeuil doré, Chérophylle doré	LC	LC	-	-
<i>Chaerophyllum hirsutum</i>	Cerfeuil hérissé, Chérophylle hérissé, Cerfeuil hirsute	LC	LC	-	-
<i>Chelidonium majus</i>	Grande chélidoine, Chélidoine élevée, Herbe à la verrue, Éclaire, Grande éclaire, Chélidoine éclaire	LC	LC	-	-
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc, Senousse	LC	LC	-	-
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin	LC	LC	-	-
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris, Circée commune, Herbe des sorcières, Herbe aux sorcières	LC	LC	-	-
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron	LC	LC	-	-
<i>Convolvulus sepium</i>	Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies	LC	LC	-	-
<i>Corallorhiza trifida</i>	Racine-de-corail, Corallorhize trifide, Coralline	LC	LC	-	-
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle	LC	LC	-	-
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun, Noisetier, Coudrier, Avelinier	LC	LC	-	-
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles, Aubépine lisse, Noble épine	LC	LC	-	-
<i>Cruciata laevipes</i>	Croisette commune, Gaillet croisette	LC	LC	-	-
<i>Cyanus montanus</i>	Bleuet des montagnes, Centaurée des montagnes	LC	LC	-	-
<i>Cynodon dactylon</i>	Cynodon dactyle, Petit-chiendent, Chiendent fil-de-fer, Capriole, Chiendent pied-de-poule	LC	LC	-	-
<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	LC	LC	-	-
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Dactylorhize de Fuchs, Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois	LC	LC	-	-
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Dactylorhize incarnat, Orchis incarnat, Orchis couleur de chair	NT	LC	-	-
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Dactylorhize maculé, Orchis tacheté, Orchis maculé	LC	LC	-	-
<i>Dactylorhiza sambucina</i>	Dactylorhize sureau, Orchis sureau	LC	LC	-	-
<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i>	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	LC	-	-	-
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse, Canche des champs	LC	LC	-	-
<i>Dianthus saxicola</i>	Œillet saxicole, Pipolet	LC	-	-	-
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine, Digitaire commune	LC	LC	-	-
<i>Dioscorea communis</i>	Dioscorée commune, Tamier commun, Herbe aux femmes battues, Taminier, Sceau-de-Notre-Dame	LC	LC	-	-
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxe à feuilles ténues, Diplotaxe à feuilles étroites, Roquette sauvage, Diplotaxe vulgaire, Roquette jaune, Diplotaxis à feuilles ténues	LC	LC	-	-
<i>Draba verna</i>	Drave printanière, Drave de printemps, Érophile printanière	LC	LC	-	-
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Dryoptéride fougère-mâle, Fougère-mâle, Dryoptéris fougère-mâle	LC	LC	-	-
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloa pied-de-coq, Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq, Panic pied-de-coq	LC	LC	-	-
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	LC	LC	-	-
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	LC	LC	-	-
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	LC	LC	-	-
<i>Epilobium tetragonum</i> subsp. <i>lamyi</i>	Épilobe de Lamy	LC	-	-	-
<i>Epipactis atrorubens</i>	Épipactide rouge sombre, Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge	LC	LC	-	-

DÉVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD1532 À LA SUITE DE L'ÉBOULEMENT ROCHEUX DU 25 JUILLET 2024 SUR LA COMMUNE DE LA RIVIÈRE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale	Protection régionale
<i>Epipactis distans</i>	Épipactide distante, Épipactis à feuilles distantes, Épipactis à feuilles écartées	LC	-	-	-
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactide helleborine, Épipactis à larges feuilles, Épipactis à feuilles larges, Elléborine à larges feuilles, Helleborine	LC	LC	-	-
<i>Epipactis leptochila</i>	Épipactide à labelle étroit, Épipactis à labelle étroit	LC	LC	-	-
<i>Epipactis microphylla</i>	Épipactide à petites feuilles, Épipactis à petites feuilles	LC	LC	-	Article 1
<i>Epipactis muelleri</i>	Épipactide de Müller, Épipactis de Müller	LC	LC	-	-
<i>Epipactis palustris</i>	Épipactide des marais, Épipactis des marais	NT	LC	-	-
<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	LC	LC	-	-
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	NA	-	-	-
<i>Erigeron canadensis</i>	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	NA	-	-	-
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra	NA	-	-	-
<i>Erinus alpinus</i>	Erine des Alpes, Mandeline des Alpes	LC	LC	-	-
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine, Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	LC	LC	-	-
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux cyprès, Petite ésule	LC	LC	-	-
<i>Euphorbia dulcis</i> subsp. <i>purpurata</i>	Euphorbe pourprée, Euphorbe négligée	LC	-	-	-
<i>Euphorbia verrucosa</i>	Euphorbe verruqueuse	VU	-	-	-
<i>Festuca marginata</i>	Fétuque marginée, Fétuque de Timbal-Lagrange	LC	LC	-	-
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	LC	LC	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe	LC	LC	-	-
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit, Ortie royale, Galéope tétrahit	LC	LC	-	-
<i>Galium album</i>	Gaillet blanc, Gaillet dressé	LC	-	-	-
<i>Galium odoratum</i>	Gaillet odorant, Aspérule odorante, Belle-étoile, Muguet des dames, Thé suisse	LC	LC	-	-
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin, Pied-de-pigeon, Géranium des colombes	LC	LC	-	-
<i>Geranium phaeum</i>	Géranium brun	LC	LC	-	-
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tange	LC	LC	-	-
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	LC	LC	-	-
<i>Geranium sylvaticum</i>	Géranium des bois, Géranium des forêts, Pied-de-perdrix	LC	LC	-	-
<i>Geum rivale</i>	Benoîte des ruisseaux	LC	LC	-	-
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	LC	LC	-	-
<i>Glechoma hederacea</i>	Gléchome lierre terrestre, Lierre terrestre, Gléchome lierre	LC	LC	-	-
<i>Globularia bisnagarica</i>	Globulaire ponctuée, Globulaire de Willkomm, Globulaire de Bisnagar	LC	LC	-	-
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	LC	LC	-	-
<i>Gymnadenia nigra</i> subsp. <i>rhellicani</i>	Gymnadénie de Rhellicanus, Nigritelle de Rhellicanus	LC	-	-	-
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	LC	LC	-	-
<i>Hedlundia mougeotii</i>	Alisier de Mougeot, Sorbier de Mougeot	LC	-	-	-
<i>Helianthemum nummularium</i>	Hélianthème nummulaire, Hélianthème jaune, Hélianthème commun	LC	LC	-	-
<i>Helianthus tuberosus</i>	Hélianthe tubéreux, Topinambour, Patate de Virginie	NA	-	-	-
<i>Helleborus foetidus</i>	Ellébore fétide, Pied-de-griffon	LC	LC	-	-
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle, Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	LC	LC	-	-
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Himantoglosse bouc, Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	LC	LC	-	Article 4
<i>Himantoglossum robertianum</i>	Himantoglosse de Robert, Barlie de Robert, Orchis de Robert, Orchis géant, Orchis à longues bractées, Barlie	LC	LC	-	-
<i>Hippocrepis comosa</i>	Hippocrépide chevelue, Hippocrépide fer-à-cheval, Fer-à-cheval, Hippocrépide à toupet, Hippocrépide en ombelle, Hippocrépis chevelu	LC	LC	-	-
<i>Hippocrepis emerus</i>	Hippocrépide faux baguenaudier, Séné batard, Coronille faux séné, Hippocrépis faux baguenaudier	LC	LC	-	-
<i>Hylotelephium maximum</i>	Hylotéléphium élevé, Grand hylotéléphium, Grand orpin	LC	LC	-	-
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	LC	LC	-	-
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles	LC	LC	-	-
<i>Impatiens glandulifera</i>	Impatiens glanduleuse, Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	NA	-	-	-
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Jacobée commune, Sénéçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques	LC	LC	-	-
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc articulé, Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	LC	LC	-	-
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	LC	LC	-	-
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs, Oreille-d'âne	LC	LC	-	-
<i>Lactuca saligna</i>	Laitue à feuilles de saule	LC	LC	-	-
<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>montanum</i>	Lamier des montagnes	LC	-	-	-
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune, Lastron marron, Herbe aux mamelles	LC	LC	-	-

DÉVIATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD1532 À LA SUITE DE L'ÉBOULEMENT ROCHEUX DU 25 JUILLET 2024 SUR LA COMMUNE DE LA RIVIÈRE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale	Protection régionale
<i>Lepidium virginicum</i>	Passerage de Virginie	NA	-	-	-
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun, Troène, Raisin de chien	LC	LC	-	-
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon, Lis de Catherine	LC	LC	-	-
<i>Limodorum abortivum</i>	Limodore avorté, Limodore sans feuille, Limodore à feuilles avortées	LC	LC	-	-
<i>Lonicera alpigena</i>	Chèvrefeuille des Alpes, Chèvrefeuille alpin	LC	LC	-	-
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies, Chèvrefeuille camérisier, Camérisier à balais	LC	LC	-	-
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé, Pied-de-poule, Sabot-de-la-mariée	LC	LC	-	-
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier pédonculé, Lotier des marais	LC	LC	-	-
<i>Lotus tenuis</i>	Lotier ténu, Lotier à feuilles ténues, Lotier glabre, Lotier à feuilles étroites	LC	-	-	-
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnide fleur-de-coucou, Lychnis fleur-de-coucou, Fleur-de-coucou, Œil-de-perdrix	LC	LC	-	-
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire, Chasse-bosse	LC	LC	-	-
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune, Salicaire pourpre	LC	LC	-	-
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre, Grande mauve, Mauve sauvage	LC	LC	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline, Minette	LC	LC	-	-
<i>Medicago minima</i>	Luzerne naine, Luzerne minime, Petite luzerne	LC	LC	-	-
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>sativa</i>	Luzerne cultivée	NA	-	-	-
<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore	LC	LC	-	-
<i>Melilotus albus</i>	Méillot blanc	LC	LC	-	-
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouilles	LC	LC	-	-
<i>Moehringia muscosa</i>	Moehringie mousse, Sabline fausse mousse	LC	LC	-	-
<i>Molinia arundinacea</i>	Molinie roseau, Molinie élevée	LC	-	-	-
<i>Myosotis alpestris</i>	Myosotis alpestre, Myosotis des Alpes	LC	LC	-	-
<i>Neotinea ustulata</i>	Néotinée brûlée, Orchis brûlé	LC	LC	-	-
<i>Neottia nidus-avis</i>	Néottie nid-d'oiseau, Herbe aux vers	LC	LC	-	-
<i>Neottia ovata</i>	Néottie ovale, Grande Listère, Double-feuille, Listère à feuilles ovales, Listère ovale	LC	LC	-	-
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse répandu, Herbe paille-en-queue, Herbe un cœur, Langue de serpent	LC	LC	-	Article 1
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	LC	LC	-	-
<i>Ophrys aranifera</i>	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	LC	LC	-	-
<i>Ophrys fuciflora</i>	Ophrys bourdon, Ophrys frelon	LC	LC	-	-
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	LC	LC	-	-
<i>Ophrys virescens</i>	Ophrys verdissant, Ophrys litigieux, Ophrys petite-araignée	LC	LC	-	-
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme-pendu, Acéras homme-pendu, Porte-Homme, Pantine, Homme-pendu	LC	LC	-	-
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle, Herbe-à-la-couleuvre, Pentecôte, Satirion	LC	LC	-	-
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire, Casque militaire, Orchis casqué	LC	LC	-	-
<i>Orchis pallens</i>	Orchis pâle	LC	LC	-	-
<i>Orchis purpurea</i>	Orchis pourpre, Grivollée, Orchis casque, Orchis brun	LC	LC	-	-
<i>Orchis simia</i>	Orchis singe	LC	LC	-	-
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun, Marjolaine sauvage	LC	LC	-	-
<i>Orlaya grandiflora</i>	Orlaya à grandes fleurs, Caucalis à grandes fleurs, Caucalide à grandes fleurs	LC	LC	-	-
<i>Orobanche caryophyllacea</i>	Orobanche œillet, Orobanche giroflée, Orobanche à odeur d'œillet, Orobanche du gaillet	LC	LC	-	-
<i>Orobanche gracilis</i>	Orobanche grêle, Orobanche à odeur de girofle, Orobanche sanglante	LC	LC	-	-
<i>Orobanche lutea</i>	Orobanche rougie, Orobanche rouge	DD	LC	-	-
<i>Oxalis stricta</i>	Oxalide droit, Oxalis droit, Oxalide d'Europe, Oxalide des fontaines	NA	-	-	-
<i>Panicum capillare</i>	Panic capillaire, Millet capillaire	NA	-	-	-
<i>Panicum dichotomiflorum</i>	Panic à fleurs dichotomes, Panic dichotome	NA	-	-	-
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	NA	-	-	-
<i>Persicaria lapathifolia</i>	Persicaire à feuilles de patience, Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	LC	LC	-	-
<i>Persicaria maculosa</i>	Persicaire maculée, Renouée persicaire, Persicaire	LC	LC	-	-
<i>Petasites albus</i>	Pétasite blanc	LC	LC	-	-
<i>Petrosedum rupestre</i>	Orpin réfléchi, Orpin des rochers	LC	-	-	-
<i>Phalaris arundinacea</i>	Alpiste roseau, Baldingère faux roseau, Fromenteau	LC	LC	-	-
<i>Phragmites australis</i>	Phragmite austral, Roseau, Roseau commun, Roseau à balais, Phragmite commun	LC	LC	-	-
<i>Phyteuma spicatum</i>	Raiponce en épi	LC	LC	-	-
<i>Pimpinella major</i>	Boucage élevé, Grand boucage, Grande pimpinelle, Pimpinelle élevée	LC	LC	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	LC	LC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale	Protection régionale
<i>Plantago major</i>	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	LC	LC	-	-
<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	LC	LC	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	LC	LC	-	-
<i>Poa bulbosa</i> var. <i>vivipara</i>	Pâturin bulbeux vivipare, Pâturin vivipare	-	-	-	-
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau-de-Salomon odorant, Polygonate officinal, Sceau-de-Salomon officinal	LC	LC	-	-
<i>Polygonatum verticillatum</i>	Sceau-de-Salomon verticillé, Muguet verticillé, Polygonate verticillé	LC	LC	-	-
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse, Traînasse	LC	LC	-	-
<i>Polypodium cambricum</i>	Polypode du Pays de Galles, Polypode austral	LC	LC	-	-
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir, Peuplier commun noir	LC	LC	-	-
<i>Populus x canescens</i>	Peuplier grisard, Peuplier gris de l'Oise, Grisard	-	-	-	-
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier potager, Pourpier rouge	LC	LC	-	-
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille dressée, Potentille tormentille, Tormentille	LC	LC	-	-
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante, Quintefeuille	LC	LC	-	-
<i>Potentilla verna</i>	Potentille printanière, Potentille de Tabernaemontanus, Potentille de printemps, Potentille de Neumann	LC	LC	-	-
<i>Poterium sanguisorba</i>	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure	LC	LC	-	-
<i>Prunus mahaleb</i>	Prunier mahaleb, Bois de Sainte-Lucie, Prunier de Sainte-Lucie, Amarel, Cerisier de Sainte-Lucie	LC	LC	-	-
<i>Prunus spinosa</i>	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier	LC	LC	-	-
<i>Pseudoturritia turrita</i>	Fausse tourette tourette, Arabette Tourette	LC	LC	-	-
<i>Ranunculus aconitifolius</i>	Renoncule à feuilles d'aconit, Bouton-d'argent	LC	LC	-	-
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse, Bouton-d'or bulbeux	LC	LC	-	-
<i>Ranunculus platanifolius</i>	Renoncule à feuilles de platane	LC	LC	-	-
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant	LC	LC	-	-
<i>Reynoutria x bohemica</i>	Renouée de Bohême, Reynoutrie de Bohême	-	-	-	-
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	NA	-	-	-
<i>Rorippa palustris</i>	Rorippe des marais, Rorippe faux cresson, Cresson des marais	LC	LC	-	-
<i>Rosa pendulina</i>	Rosier pendant, Rosier des Alpes, Rosier à fruits pendants	LC	LC	-	-
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue, Ronce bleu-vert, Ronce à fruits bleus, Ronce glauque	LC	LC	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtuses, Rumex à feuilles obtuses	LC	LC	-	-
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant, Fragon, Petit houx, Buis piquant, Fragon petit houx	LC	LC	-	-
<i>Sabulina tenuifolia</i> subsp. <i>laxa</i>	Minuartie lâche, Sabline lâche	LC	-	-	-
<i>Sagina apetala</i>	Sagine apétale, Sagine sans pétales	LC	LC	-	-
<i>Salix alba</i>	Saule blanc, Saule commun, Osier blanc	LC	LC	-	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault, Saule des chèvres, Marsaule, Marsault	LC	LC	-	-
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes, Sureau de montagne, Sureau rouge	LC	LC	-	-
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe officinale, Grande pimprenelle, Sanguisorbe, Pimprenelle officinale	LC	LC	-	-
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire faux basilic, Saponaire de Montpellier	LC	LC	-	-
<i>Saxifraga rotundifolia</i>	Saxifrage à feuilles rondes	LC	LC	-	-
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	LC	LC	-	-
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire auriculée, Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	LC	LC	-	-
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	LC	LC	-	-
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	LC	LC	-	-
<i>Sedum dasyphyllum</i>	Orpin à feuilles poilues, Orpin à feuilles serrées, Orpin à feuilles épaisses	LC	LC	-	-
<i>Sedum sexangulare</i>	Orpin à six angles, Orpin de Bologne, Orpin doux	LC	LC	-	-
<i>Senecio ovatus</i> subsp. <i>alpestris</i>	Séneçon alpestre	LC	-	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun, Séneçon vulgaire	LC	LC	-	-
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i>	Sétaire verte	LC	LC	-	-
<i>Setaria pumila</i>	Sétaire naine, Setaire glauque	LC	LC	-	-
<i>Silene dioica</i>	Silène dioïque, Compagnon rouge, Robinet rouge, Lychnide des bois, Lychnis des bois	LC	LC	-	-
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc	LC	LC	-	-
<i>Silene nutans</i> subsp. <i>nutans</i>	Silène penché	LC	-	-	Article 1
<i>Silene vulgaris</i>	Silène commun, Silène enflé, Tapotte	LC	LC	-	-
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère, Douce amère, Bronde	LC	LC	-	-
<i>Solanum lycopersicum</i>	Tomate, Morelle tomate, Pomme d'amour	NA	-	-	-
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	LC	LC	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge de France métropolitaine	Liste rouge Rhône-Alpes	Protection nationale	Protection régionale
<i>Solidago gigantea</i>	Tête d'or	NA	-	-	-
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	LC	LC	-	-
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage, Sorbier des oiseaux	LC	LC	-	-
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droit	LC	LC	-	-
<i>Stellaria aquatica</i>	Myosoton aquatique, Stellaire aquatique, Céraiste d'eau, Céraiste aquatique, Malaquie aquatique	LC	-	-	-
<i>Stellaria nemorum</i>	Stellaire des bois	LC	LC	-	-
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale, Grande consoude	LC	LC	-	-
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune, Sent-bon, Barbotine	LC	LC	-	-
<i>Teucrium chamaedrys</i>	Germandrée petit-chêne, Chênette	LC	LC	-	-
<i>Thalictrum aquilegifolium</i>	Pigamon à feuilles d'ancolie, Colombine plumeuse	LC	LC	-	-
<i>Thesium alpinum</i>	Thésion des Alpes, Thésium des Alpes	LC	LC	-	-
<i>Torilis japonica</i>	Torilide du Japon, Torilis du Japon, Torilis faux cerfeuil, Grattau	LC	LC	-	-
<i>Traunsteinera globosa</i>	Traunsteinère globuleuse, Orchis globuleux	LC	LC	-	-
<i>Trifolium scabrum</i>	Trèfle scabre, Trèfle rude	LC	LC	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque, Grande ortie	LC	LC	-	-
<i>Valeriana montana</i>	Valériane des montagnes	LC	LC	-	-
<i>Valeriana tripteris</i>	Valériane triséquée, Valériane à trois folioles	LC	LC	-	-
<i>Valerianella locusta</i>	Valérianelle potagère, Mache doucette, Mache, Doucette	LC	LC	-	-
<i>Verbascum lychnitis</i>	Molène lychnite, Molène lychnide, Bouillon femelle	LC	LC	-	-
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire, Cierge maudit	LC	LC	-	-
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale, verveine sauvage	LC	LC	-	-
<i>Veronica anagallis-aquatica</i>	Véronique mouron-d'eau, Mouron aquatique, Mouron-d'eau	LC	LC	-	-
<i>Veronica hederifolia</i>	Véronique à feuilles de lierre	LC	LC	-	-
<i>Vicia cracca</i>	Vesce cracca, Jarosse, Vesce à épis	LC	LC	-	-
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	LC	LC	-	-
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	Dompte-venin officinal, Dompte-venin, Asclépiade blanche, Contre-poison	LC	LC	-	-
<i>Ziziphora granatensis subsp. alpina</i>	Ziziphora des Alpes, Clinopode des Alpes, Calament des Alpes, Sarriette des Alpes, Acinos des Alpes	LC	-	-	-

Légende :
Liste rouge : **VU** = Vulnérable ; **NT** = Quasi-menacé ; **LC** = Préoccupation mineure ; **DD** = Données insuffisantes ; **NA** = Non applicable.
Protection : Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (modifié par AM 15/09/82 et AM 31/08/95) et Arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégés en région Auvergne-Rhône-Alpes complétant la liste nationale.